



Consultation publique – Région de l’Outaouais

Rapport de la consultation publique
sur le plan d’aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l’Outaouais 2018-2023
pour les unités de gestion de la Coulonge (UA 71-51 et 71-52), de la Basse-Lièvre (UA 72-51) et
de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga (UA 73-51, 73-52 et 74-51)

Tenue du 18 février au 15 mars 2019

Réalisé par la
MRC de Pontiac

Remis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 18 avril 2019

Table des matières

Introduction.....	2
1. Objectifs de la consultation	2
2. Principes devant guider la consultation	3
3. Portée et limites de la consultation publique	3
4. Déroulement de la consultation.....	3
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique	3
4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 18 février au 15 mars 2019	5
4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires	7
5. Recommandations.....	8
6. Préoccupations reçues	10
7. Commentaires concernant le processus de consultation publique	37
Annexe 1 Mémoire présenté au MFFP et à la TRGIRTO par l’association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame - 22 mars 2018	
Annexe 2 Commentaires et cartes de la Municipalité de Cayamant	
Annexe 3 Lettre et cartes du 12 mars 2019 adressée à Mme Cathy Labrie, ing.f. - Planification forestière proposée sur le territoire de la Municipalité de Montpellier	
Annexe 4 Cartes et commentaires de la SEPAQ concernant plusieurs chantiers dans les Unités d’aménagement 073-51, 073-52 et 074-51	
Annexe 5 Cartes et commentaires de la SEPAQ concernant plusieurs chantiers dans l’Unité d’aménagement 072-51	
Annexe 6 Commentaires de l’Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.	
Annexe 7 Commentaires d’un individu	
Annexe 8 Commentaires d’un individu - PAFIO Trappeurs 2019 avec carte	
Annexe 9 Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais	

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de février 2019 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2021 confie aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP), des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer ont été ajoutés au PAFIO 2018-2023. Ces SIP sont composés de travaux sylvicoles commerciaux¹ et non-commerciaux². Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 18 février au 15 mars 2019 concernant les nouvelles activités qui ont été ajoutées au PAFIO 2018-2023 de la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation ³

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

¹ Par « travaux sylvicoles commerciaux », on entend les travaux impliquant de la récolte de bois.

² Par « travaux non commerciaux », on entend les travaux faisant suite à la récolte de bois et ayant pour but de remettre en production les zones récoltées, ce qui peut comprendre la préparation de terrain, le reboisement et le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale et le nettoyage.

³ Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

2. Principes devant guider la consultation⁴

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- la consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- la population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- l'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique⁵

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

4. Déroulement de la consultation

4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique

La MRC de Pontiac a été avisée, le 21 décembre 2018, de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023 par un courriel de Mme Cathy Labrie, Responsable gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

⁴ Source : Ibid

⁵Source : Ibid

Avis public

Moyen	Précision
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (33)	Annonce de la consultation publique et transmission des fichiers de forme – 6 février 2019
Courriel, via l'application <i>Cyberimpact</i> , aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (552)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 18 février 2019
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2018-2023– 18 février 2019
Annonce sur la page Facebook de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive – 18 février 2019
Avis public (Annexe 9)	Avis public a paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais. <ul style="list-style-type: none">• Le Droit – 23 février 2019 (journal)• Le Droit – 23 février 2019 (site web)• Journal les 2 Vallées - 20 février 2019• Le Bulletin – 20 février 2019• La Gatineau – 20 février 2019• La Petite Nation – 20 février 2019• Le Journal du Pontiac – 20 février 2019 (français et anglais)• Journal L'Envol – 20 février 2019 (anglais)• The Equity – 20 février 2019 (français et anglais)

Accessibilité du PAFIO dans les bureaux du MFFP

Les professionnels du Ministère étaient disponibles pour écouter les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées. Ces derniers ont été invités à prendre rendez-vous avec eux. Les rencontres se sont tenues en semaine, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, aux bureaux des unités de gestion de l'Outaouais. Le PAFIO 2018-2023 pour les unités d'aménagement de la Basse-Lièvre (UA 072-51), de la Haute-Gatineau-et-du Cabonga (UA 073-51, 073-52, 074-51) et de la Coulonge (UA 071-51, 071-52) a été rendu accessible sur place du 18 février au 15 mars 2019 aux bureaux des unités de gestion qui suivent :

Unité de gestion de la Basse-Lièvre
16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga
266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : 819 449-3333

Unité de gestion de la Coulonge
163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626

Le PAFIO 2018-2023 était également accessible durant cette même période, via les sites Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et du site du MFFP et aux adresses suivantes :

<https://www.trgirto.ca>

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/outaouais-mars2019/>

L'outil marketing par courriel Cyberimpact utilisé pour l'envoi par courriel d'une invitation à participer à cette consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celle-ci : sur les 552 envois effectués, 315 contacts ont ouvert le message soit un taux d'ouverture de 57,1%.

4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 18 février au 15 mars 2019

Participation

Élément	Nombre de participants
À titre personnel	14
Pour un organisme	20
Total	34
Consultation dans les bureaux du MFFP	4
Appel téléphonique - bureaux du MFFP	3
Courriel - bureaux du MFFP	7
Réponses en ligne	20
Téléversement de documents pdf via trgirto.ca	5

Types d'utilisateurs selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Villégiateur (bail, chalet, association)	9
Clientèle faunique (zec, pourvoirie, réserve faunique)	30
Clientèle municipale (municipalité, MRC)	3
Récréotourisme (activité, club, association)	5
Groupe environnemental	4
Chasseur, pêcheur (club, association)	12
Piégeur	1
Acériculteur	2
Association de propriétaires	2

Types de préoccupation selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Localisation des travaux	5
Période de réalisation des travaux	4
Qualité de l'expérience en forêt (quiétude)	1
Qualité visuelle et paysages	3
Transport (bruit, sécurité)	1
Habitat faunique	8
Infrastructures (chemins, ponts)	10
Processus de consultation	1
Types de travaux forestiers	6

Unités d'aménagement visées

Unité d'aménagement	Nombre de participants
071-51	1
071-52	2
072-51	4
073-51	13
073-52	6
074-51	24

Moyens par lequel les participants ont été informés de la tenue de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
Courriel	7
TRGIRTO	12
MRC	8
Internet, médias sociaux	3
Collègues, amis	4
Famille	1
Fédération des pourvoies du Québec	13
Poste	1

4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association des gestionnaires de Zecs de l'Abitibi-Témiscamingue		✓
Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame		✓
Association pour la protection du Lac des Trente-et-un Milles		✓
Club de chasse et pêche Stramond		✓
Club de motoneige les Maraudeurs inc		✓
Fédération des Clubs 4X4 du Québec		✓
Forêt Vive		✓
Le Domaine Shannon Inc		✓
Municipalité de Cayamant		✓
Municipalité de Mansfield-Pontefract		✓
Municipalité de Montpellier		✓
Pourvoirie Pavillon Richer		✓
Pourvoirie Lac Brûlé		✓
Pourvoirie Moselle-Natakim inc.		✓
Pourvoirie territoire de l'original		✓
Pourvoirie Wapus		✓
SEPAQ - Réserve faunique La Vérendrye		✓
SEPAQ - Réserve faunique Papineau-Labelle		✓

Territoire de Pêche et de Chasse Poirier		✓
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.		✓
Individu	✓	
Total	14	20

5. Recommandations

- 1) La TRGIRTO a adopté un [processus d'harmonisation opérationnelle](#) le 1^{er} février 2018. Ce processus devrait être appliqué et respecté par toutes les organisations responsables de l'harmonisation opérationnelle des chantiers. Lorsque pertinent, des mesures et des ententes d'harmonisation opérationnelle écrites devraient être établies avec les personnes ou les organisations qui ont émis des commentaires au cours de la présente consultation.
- 2) Quelques préoccupations soulevées ont trait à la protection de paysages sensibles situés à proximité de lieux de villégiature. Des demandes ont été formulées pour que des mesures de protection de paysages soient mises en œuvre à certains endroits. Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) précise que des encadrements visuels de 1,5 km ou de 3 km doivent être conservés autour de certains lieux et territoires dont les sites de villégiature regroupée. L'article 14 établit les types de coupe permises ou interdites dans ces encadrements visuels et les modalités qui s'y rattachent.

En plus des lieux et territoires visés par les encadrements visuels du RADF, une liste de paysages sensibles supplémentaires soumise par la TRGIRTO a été approuvée par le MFFP afin de s'assurer que des modalités de protection soient appliquées à ces sites au cours

du processus de planification forestière. Les émetteurs de commentaires visant la protection de paysages sensibles devraient être avisés si le secteur d'intervention potentiel (SIP) qui les préoccupe fait partie de la liste des paysages sensibles de la TRGIRTO. Advenant le cas, le SIP sera soumis aux [Modalités applicables dans les encadrements visuels](#) de la TRGIRTO. Si non, ces personnes ou organismes devraient être informés qu'il est possible de soumettre une proposition de site de paysage à la TRGIRTO. La [Méthodologie de classification de sites d'intérêt selon leur sensibilité au niveau du paysage](#) sera alors appliquée en vue de déterminer la sensibilité du site proposé.

- 3) Les pourvoiries demandent d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire soient créées. À cet effet, les Tables locales de GIRT de l'Outaouais ont adopté à l'unanimité, au printemps 2013, une résolution demandant que pour toute construction de chemin à l'extérieur ou à l'intérieur des limites d'un territoire faunique structuré (TFS), le chemin soit à une distance de 300 m de la limite du TFS et qu'une entente soit convenue entre le gestionnaire de TFS concerné et le BGA responsable de la planification des chemins via l'harmonisation opérationnelles s'il est impossible de respecter cette règle. Le MFFP a indiqué qu'il était favorable à une telle demande. Le MFFP devrait rappeler et informer les BGA responsables de la planification des chemins de tenir compte de ce consensus obtenu avec les membres des Tables locales de GIRT de l'Outaouais.
- 4) Les personnes qui ont soulevé certaines problématiques découlant de l'ouverture de nouveaux chemins multi-usages ou de chemins déjà existants devraient être informées par le MFFP de la possibilité de recourir aux Lignes directrices régional pour les fermetures de chemins forestiers.
- 5) Deux améliorations au formulaire géoréférencé devraient être apportées. La première : après qu'un commentaire aura été enregistré, le texte du commentaire ainsi qu'une carte montrant l'endroit visé devraient être retournés à l'émetteur. La deuxième : après qu'un premier commentaire a été enregistré, un émetteur de commentaire ne devrait pas à avoir à remplir à nouveau les sections qui permettent de l'identifier s'il désire en formuler un autre.

6. Préoccupations reçues

(Extraits originaux non modifiés)

Nom de l'émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de Zecs de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	074-51
Préoccupation(s)	Qualité visuelle et paysages
Demande de modification	Oui
Le Lac Ferguson est un lac très fréquenté par les membres de la Zec Festubert qui pratique la pêche et on y retrouve plusieurs emplacements de camping rustique. Nous aimerions une protection accrue du paysage visible du lac, surtout que les coupes à proximité du lac sont principalement des coupes totales.	
UA	074-51
Préoccupation(s)	Qualité visuelle et paysages
Demande de modification	Oui
Le Lac Pikianikijuan est également un lac très fréquenté par les membres de la Zec Festubert qui pratique la pêche et on y retrouve des emplacements de camping rustique et des abris de villégiature. Nous aimerions une protection accrue du paysage visible du lac, surtout que les coupes à proximité du lac sont principalement des coupes totales.	
UA	074-51
Chantier(s)	Manchot
Préoccupation(s)	Habitat faunique
Demande de modification	Oui
L'AGZAT considère que l'ensemble des chantiers les environs proposés forme une agglomération de coupe excessivement importante. Dans l'optique de maintenir un habitat intéressant pour l'original, de telles agglomérations ne devraient pas avoir lieu. Nous demandons à ce que la proportion de coupe partielle dans l'ensemble des chantiers formant cette agglomération soit augmentée par rapport aux coupes totales planifiées et que les activités de récolte soient davantage réparties dans le temps.	

UA	074-51
Chantier	Lanky
Préoccupation(s)	Limite territoriale entre deux territoires fauniques structurés
Demande de modification	Oui
<p>Quelques chantiers de coupes dans les environs sont situés sur deux territoires fauniques structurés adjacents. Il faudrait limiter les endroits de récolte situés directement sur la limite frontalière ou trouver une façon de bien délimiter les limites des territoires lorsqu'un secteur est susceptible d'être utilisé par des utilisateurs de l'un ou l'autre des TFS. Par exemple, ces endroits pourraient potentiellement devenir problématiques durant la période de la chasse à l'original.</p>	
UA	074-51
Chantier(s)	Savard
Préoccupation(s)	Qualité visuelle et paysages
Demande de modification	Oui
<p>Le Lac Farbus est un lac de pêche fréquenté par plusieurs membres de la Zec Festubert et on y retrouve plusieurs villégiateurs. Nous aimerions une protection accrue du paysage visible du lac, surtout que les coupes à proximité du lac sont davantage des coupes totales que des coupes partielles.</p>	
UA	074-51
Préoccupation(s)	Période de réalisation des travaux (calendrier), Qualité de l'expérience en forêt (quiétude), Période de réalisation des travaux (calendrier),
Demande de modification	Non
<p>Ce commentaire est d'ordre général et est pour l'ensemble des secteurs en consultations. Nous demandons à ce que l'ensemble des travaux forestier, tant commercial que non commercial, soit suspendu durant la première semaine de chasse à l'original à la carabine, afin de ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des chasseurs en forêt.</p>	
UA	074-51
Chantier(s)	Moen
Préoccupation(s)	Limite territoriale
Demande de modification	Non
<p>Quelques chantiers de coupes dans les environs sont situés simultanément sur la Zec Festubert et sur le territoire libre. Il faudrait limiter les endroits de récolte situés directement sur la limite frontalière ou trouver une façon de bien délimiter les limites des territoires lorsqu'un secteur est susceptible d'être utilisé par des utilisateurs de la zec ou du territoire libre. Par exemple, ces</p>	

endroits pourraient potentiellement devenir problématiques durant la période de la chasse à l'orignal et rendre difficile le travail des assistants et des agents de la faune.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame
UA	072-51
Chantier(s)	Fourche
Préoccupation(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité des paysages et des encadrements visuels 2. Maintien d'un écran visuel autour des propriétés de villégiature privées (lisières boisées) 3. Protection des lacs et des frayères 4. Protection des espèces sensibles, menacées ou vulnérables 5. Entretien des ponceaux et des chemins forestiers 6. Utilisation des chemins privés et des chemins municipaux pour le transport du bois 7. Protection des sites fauniques d'intérêt (SFI)
Demande de modification	Oui
<p>Bonjour M. Barrette,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique en cours sur le PAFIO 2018-2023, je vous fais parvenir la liste de nos préoccupations pour le chantier FOURCHE, situé dans l'UA 72-51. Ce chantier ne figure pas parmi les SIP planifiés sur la carte du PAFIO pour l'année 2019, mais figurait au PAFIO de 2018. Selon M. Robin Leggett, de Forespect, ce SIP a été reporté et il sera mis en œuvre à l'automne 2019. Les préoccupations soulevées par notre Association lors de la consultation publique de 2018 demeurent donc pertinentes. Nous vous référons donc à notre MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MFFP ET À LA TRGIRTO PAR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES LACS FAUCON ET DE LA DAME 22 MARS 2018 (voir PDF en pièce jointe) pour la liste de nos préoccupations en ce qui concerne les travaux forestiers prévus pour le chantier FOURCHE en 2019.</p> <p>Nous appuyons également l'ensemble des préoccupations soulevées par des organismes environnementaux lors d'une rencontre à Low le 14 février 2019 (voir la Liste des préoccupations en pièce jointe), en particulier celles concernant les impacts des travaux forestiers sur l'eau, les ruisseaux intermittents et la planification des opérations forestières à l'échelle du bassin versant d'un plan d'eau.</p> <p>Ces préoccupations et les documents ci-joints ont aussi été transmis sur le site Web de la consultation publique 2019 de la TRGIRTO.</p> <p>Salutations,</p> <p>Line Bastrash, responsable de l'environnement</p> <p>Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame, Mulgrave-et-Derry</p>	

Tél. : 819-281-2091 ; lbastrash@xplornet.ca	
C.c. : Richard Yank, président, Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame, Mulgrave-et-Derry, Gérard Desjardins, Groupe Nature, TRGIRTO	
<u>VOIR ANNEXE 1</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MFFP ET À LA TRGIRTO PAR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES LACS FAUCON ET DE LA DAME 22 MARS 2018 • Groupes-environnementaux-Low-février-2019-PAFIO-2018-2023-Liste-des-préoccupations 	
Nom de l'émetteur du commentaire	Association pour la protection du Lac des Trente-et-un Milles
UA	073-51
Chantiers 31_milletts et 32_milles - Préoccupation au niveau du paysage autour du lac des Trente et un Milles. - Préoccupation au niveau des coupes dans les SFI autour du lac Trente et un Milles (protection espèces fauniques).	
Nom de l'émetteur du commentaire	Club de chasse et pêche Stramond
UA	074-51
Chantier(s)	Haroue
J'aimerais être avisée et être consultée pour tous travaux qui touchent à mon territoire: Localisation des travaux, construction & réparation d'infrastructure, transport, connaître les type de travaux qui seront effectués ainsi que la période auxquels ils seront effectués. L'impact sur les habitats fauniques, la qualité du paysage et de la quiétude sont des choses qui me préoccupent.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Club de motoneige les Maraudeurs inc
Préoccupation(s)	Cohabitation : forestières et clubs de motoneigistes
Je suis, depuis quelques mois, président d'un club de motoneigistes. Au début de la saison, nous avons eu de très sérieux problèmes avec une compagnie forestière qui n'avait pas respecté ses engagements sous l'accord d'harmonisation (Cie, FCMQ et Gouv Qc) à savoir quitter avant Noel 2018 une zone ou elle utilisait plus de 6 km de sentiers de motoneige pour le transport du bois. De surcroit, la compagnie n'avait mis aucune signalisation conforme et elle a fait preuve de mauvaise foi voire d'agressivité envers nos bénévoles sur le terrain lorsque nous avons voulu ouvrir nos sentiers en début de saison dans le secteur ou cette forestière opérait. Non seulement nous avons du faire face à une incompréhension totale mais il n'y a eu aucun effort de la part de cette forestière de nous accommoder : i.e. nous réserver un couloir de 1.5 mètres sur l'accotement (comme cela se fait dans plusieurs régions du Québec), ne pas déverser du sable voire des pierres sur ce couloir, réduire la vitesse des véhicules (une de nos bénévoles a bien failli se faire frapper par un véhicule qui opérait dans le secteur), apposer la signalisation	

adéquate et informer ou éduquer ses sous-contractants . Bref, une histoire d’horreur que je ne souhaite plus revivre.

Je pars donc du principe que l’industrie forestière est une industrie importante pour notre région. Il en va de même pour l’industrie de la motoneige qui fait littéralement vivre de nombreuses communautés rurales en hiver (ce qui est notre cas dans les 3 municipalités situées sur notre territoire) et qui génère des milliards en revenus directs et indirects à l’économie québécoise. Je pars aussi du principe qu’il y a de la place pour tout le monde dans notre beau et grand pays et que les besoins respectifs des forestières et des clubs de motoneigistes peuvent être accommodés moyennant un minimum de respect mutuel et de savoir-vivre.

Les deux peuvent donc fort bien cohabiter mais encore faut-il bien se comprendre. Comme la saison de motoneige dans notre région est de 12 à 14 semaines, nous ne pouvons pas perdre de précieuses semaines à cause d’une cie forestière qui ne collabore pas. Pour nous, les accords d’harmonisation devraient prévoir une sortie des routes ou passent les motoneiges au plus tard le 20 décembre lorsqu’il n’y a pas de route alternative pour les motoneiges. Lorsqu’une telle alternative existe, l’aménagement d’une déviation du sentier pourrait se faire à la charge de la cie forestière si cette dernière désire rester dans la zone au delà du 20 décembre. Qui plus est, une amende devrait être imposée à la forestière en cas de non-respect de ses engagements sous l’accord d’harmonisation.

Je suis allé au Lac St-Jean cet hiver et je suis passé sur des segments de sentiers partagés avec des compagnies forestières. J’y ai vu une belle cohabitation entre exploitation forestière et motoneige, des sentiers bien balisés, des espaces réservés aux grumiers d’une part et aux motoneiges d’autre part : rien de bien sorcier!

Nom de l’émetteur du commentaire	Fédération des Clubs 4X4 du Québec
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts)
Demande de modification	Non
<p>La Fédération tiens a souligner son inquiétude concernant la réfection des chemins multiusages existant. Lors de ces réfections dans le passé, nous avons constater que l’accès aux chemins multiusages secondaires sont souvent bloqués par la mise en place de faussets sur les chemins qui sont améliorer. Cette pratique viens rendre très difficile, voire impossible, l’accès a ces chemins secondaires qui sont d'un intérêt primaire des Clubs membre de la Fédération. Il serait donc critique que les travaux de réfection des chemins multiusage soit faite de façon a ne pas bloquer l’accès aux chemins secondaires en prévoyant l'installation de ponceaux ou autres infrastructure approprier quand cela est nécessaire.</p>	
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts)
<p>La Fédération tient à souligner son inquiétude concernant l’accès aux chemins multi usages existants car il arrive à plusieurs reprises de trouver des entraves a la signalisation tel que des roches, barrières ou signalisation qui interdisent le passage sur les chemins multi usages du domaine public. Dans un tel cas nous aimerions connaitre la procédure pour rapporter la</p>	

situation au MFFP pour vérifier la validité de ces entraves et nos droits de circuler sur ces chemins multi usages.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Forêt Vive
<p>bonjour madame ,j'espere que vous allez bien,je n'ai pas réussi a envoyer ce document sur le site de la consultation.Merci de votre attention,D.Bhérier</p> <p>Forêt Vive défend une exploitation raisonnable qui protège le sol, la régénération, les habitats et vise à restaurer la forêt.</p> <p>Après 10 ans de consultations nous avons pu constater que c'est au niveau de l'application sur le terrain que se posent les plus gros problèmes. La loi québécoise interdit toute coupe sans la protection du sol et de la régénération. Malheureusement, dans la majeure partie de la forêt, le type de machinerie, le mode de rémunération au rendement et les méthodes de récolte et de plantation telles que : le débusquage d'arbres entiers, l'ébranchage au chemin, le peignage et la scarification lourde endommagent une partie importante du sol et détruisent presque toute la régénération.</p> <p>-Revoir la voirie forestière: il y a trop de chemins qui déboisent trop large et détruisent trop de sol ce qui a un impact majeur sur la faune et la flore en fragmentant les habitats.</p> <p>-Protéger la régénération: Si on veut restaurer nos forêts il faut d'abord appliquer la réglementation qui interdit de couper tous les bouleaux, peupliers, résineux de moins de 12 cm, les frênes, cèdres, érables à sucre de moins de 30 cm, les pins blancs et rouges, merisiers et chênes de moins de 40 cm à la souche c'est-à-dire à 30 cm du sol. A ce diamètre ces arbres on déjà de 20 jusqu'à 80 ans dans le cas des érables. Dans la forêt mixte de l'Outaouais il y a de 4 à 8000 tiges de régénération par ha qui devraient rester debout .On ne verrait pas a travers la coupe dans la plupart des cas si on appliquait la réglementation</p> <p>-Respecter la réglementation en forêt feuillue: M. Zoran Malcens qui a instauré le jardinage en 1986 a constaté en 2010 que l'industrie n'avait pas respecté les normes de martelage dans 50% des cas pendant toutes ces années. On préconise d'autres méthodes d'aménagement pour une partie de cette forêt. Les nouvelles normes seront elle respectées? Dans certains cas on autorise maintenant l'ébranchage au chemin en forêt feuillue ce a quoi nous nous opposons.</p> <p>-Interdire l'ébranchage au chemin: il prive d'éléments nutritifs le parterre de coupe et endommage fortement le sol de l'aire d'ébranchage qui occupe jusqu'à 30% de la surface exploitée. La Colombie-Britannique limite a 8% le sol endommagé. Québec n'impose pas de limite et ne tient pas compte de l'aire d'ébranchage dans l'évaluation des dommages au sol. On se contente d'estimer sur des photos aériennes la longueur des ornières dans les sentiers de débusquage. Le poids considérable placé sur les roues arrière des grosses débusqueuses est responsable de l'orniérage et de la compaction dans le sentier de débusquage et l'aire d'ébranchage. Cette zone subit des dommages supplémentaires et une perte d'humus importante qui est entraîné avec les branches lors de la mise en andains.</p> <p>L'ébranchage au chemin détruit directement une grande partie de la régénération puisque que la machinerie circule sur près de 50% de la surface exploitée. De plus le débusquage des arbres avec les branches arrache une bonne partie de la régénération de chaque coté des sentiers. En</p>	

Outaouais la majorité des peuplements résineux et tous les peuplements mixtes ou le peuplier est mature sont récolté de cette façon depuis 40 ans. Elle vient d'être autorisée dans certains peuplements de feuillus durs. Le chemin avec ses aires d'ébranchage rase une bande de 60 mètres alors qu'en forêt feuillue jardinée et en forêt privée où l'on ébranche sur le parterre de coupe le chemin n'occupe que 6 mètres de largeur.

-Zones d'intensification de l'aménagement: nous sommes opposés au peignage qui entraîne l'humus avec les souches et les arbres qui ont survécu à la coupe dans les andains ainsi qu'à la scarification lourde qui précèdent les plantations classiques. Forêt Vive, PAFI-O 2013-2018.

Nom de l'émetteur du commentaire	Le Domaine Shannon Inc
UA	074-51
Chantier(s)	Tims
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, période de réalisation des travaux
Demande de modification	Oui

- Laisser un corridor de déplacement au centre du massif entre les petits lacs d'un coté à l'autre et y conserver des zones résineuses intacts (thermorégulation). Corridor d'environ 200m de large et maximum 30% CP.
- chemins à l'ouest en réfection mais pas de blocs de coupes? Si des interventions sont prévues me le dire tout de suite pour vraiment évaluer le plan de coupe (présenter au moins les 5 prochaines années et idéalement plus pour le secteur. Ne surtout pas présenter des chantiers à la pièce un après l'autre).

Opérationnel:

- Visite terrain préalable pour confirmer l'état des chemins avant et après les opérations
- Préférence des opérations pendant l'été pas pendant la chasse.
- Convenir du calendrier d'opération au printemps précédent.
- Veut conserver des chemins carrossables. Aucun travaux durant la chasse à l'original à la carabine, aucun problème pour la période à l'arc, en 2019 la saison de chasse à l'original sera du 28 septembre au 20 octobre; ceci inclus le transport de bois étant à l'extérieur du territoires mais qui utilise les chemins à l'intérieur de la pourvoirie, la quiétude durant cette période est primordiale.

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Cayamant
UA	073-51
Chantier(s)	Telfer_4
Préoccupation(s)	Paysages sensibles, sentier VTT, chemin, type de coupe, espèce menacée et vulnérable
Demande de modification	Oui
<p>Suite à la rencontre tenue le 13 mars au bureau du ministère (Unité de gestion de la Haute-Gatineau -et- du Cabonga) à Maniwaki, la Municipalité maintient les préoccupations suivantes concernant le SIP (site d'intervention potentiel) présenté dans le PAFIO 2018-2023 qui aura lieu dans le secteur du MontCayamant dont les cartes sont annexées</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le champ visuel à partir de la tour d'observation; * Harmonisation de notre sentier VTT (sentier multi-usage/corridor tau ristici ue); * Si l'entrepreneur utilise ce sentier pour le transport du bois : que le sentier devienne un chemin de classe 4 (dont 20 mètres de déboisement et une surface de roulement de 5 mètres avec fossé); * 30 mètres de part et d'autre du chemin (30-33% prélèvement (RADF) 0 machinerie dans cette bande; * Qu'il y ait que de la coupe partielle au lieu de la régénération; * Que cet emplacement devienne un site protégé et que la coupe soit interdite maintenant et à l'avenir; <p>- Préoccupation au niveau du paysage autour du Mont Cayamant, principalement en raison de la tour d'observation qui constitue une attraction touristique notable pour la municipalité.</p> <p>- Préoccupation par rapport à la préservation de la Conopholis d'Amérique (EMVS) à proximité du Mont Cayamant.</p> <p>- Préoccupation au niveau du paysage le long du sentier de VTT qui relie Cayamant et le Mont Morissette."</p> <p><u>VOIR ANNEXE 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commentaires et cartes de la Municipalité de Cayamant 	

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Mansfield-Pontefract
UA	071-51
Préoccupation(s)	Toutes les catégories
Demande de modification	Non
<p>La Municipalité de Mansfield-et-Pontefract désire partager ses préoccupations et demande à être contacté lors de tous travaux forestiers dans ses limites municipales ainsi que lorsque les chemins empruntés pour tous transports ou activités sont dans ses limites municipales. Les préoccupations de la population Mansfieldienne sont autant pour les infrastructures existantes à maintenir et améliorer, pour sa sécurité et nuisance lors du transport du bois, la santé et bien-être de sa faune et flore, la qualité visuelle des paysages et de ses lacs ainsi que la tranquillité de la nature (l'expérience en forêt en général).</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Montpellier
UA	072-51
Chantier(s)	Blais
Préoccupation(s)	Protection de sentiers, de chemins, de milieux humides, qualité de l'eau, des sols, orniérage, encadrement visuel
Demande de modification	Oui
<p><u>VOIR ANNEXE 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre et cartes du 12 mars 2019 adressée à Mme Cathy Labrie, ing.f., Planification forestière proposée sur le territoire de la Municipalité de Montpellier 	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Pavillon Richer
UA	074-51
Préoccupation(s)	Habitat faunique
Demande de modification	Oui
<p>Ceci est une frayère à doré très importante pour notre lac principal, svp ne pas autoriser l'implantation d'un nouveau chemin. Cela affecterait terriblement la qualité de pêche.</p>	

UA	074-51
Chantier(s)	Nama
Préoccupation(s)	Habitat faunique
Demande de modification	Oui
<p>Cette chaine de lac (Sorefoot, Wakelam et Reeter) est essentiel pour alimenter la frayère du lac reeter. Il est très important de ne pas implanter de nouveaux chemins qui pourraient venir affecter l'habitat faunique.</p>	
UA	074-51
Chantier(s)	Connie
Préoccupation(s)	Période de réalisation des travaux (calendrier), limites de territoire faunique structuré
Demande de modification	Oui
<p>La superficie des aires de coupe touche plus de la moitié de nos secteurs de chasse à l'orignal et à l'ours. Tout le secteur ouest du lac Échouani (Unité d'aménagement 07451) est notre plus gros secteur de reproduction pour l'orignal. En effectuant les types de coupes suggérés on perdrait l'équilibre entre forêts matures (abri) et jeune forêt (alimentation). Les montagnes de bois franc sont nécessaires à la survie des espèces (surtout l'orignal) sur notre territoire, les coupes de régénérations sont beaucoup trop nombreuses. La perte de ces habitats engendrera une diminution certaine du gibier et entrainera assurément des pertes de revenu phénoménal pour notre entreprise au niveau de la chasse à l'orignal et à l'ours pour les années à suivre. Nous aimerions qu'il y a une diversification des type de coupes sur ce secteur. Deplus le paysage sera terriblement affecté par les coupes sur le bord de notre lac principal. Nous aimerions que les lisières sur le bord du lac soit plus large que la norme afin de ne pas trop affecter la qualité visuelle du paysage. Les secteurs de coupes sont trop près des sites importants pour la pourvoirie. Les gens en bateau sur notre lac principal verront des montagnes et des bords de lac complètement détruit par les coupes forestières.</p>	
UA	074-51
Chantier(s)	Double
Préoccupation(s)	Période de réalisation des travaux (calendrier), limites de territoire faunique structuré
Demande de modification	Oui
<p>Nous aimerions être avisé un minimum de 3-4 mois avant que les travaux débute dans notre secteur, afin de s'assurer qu'il n'y pas de travaux qui pourrait nuire à nos opérations. De plus il y a certaine période durant la saison estivale que c'est vraiment important qu'il n'y ai pas de travaux (période de chasse à l'ours au printemps et la chasse à l'orignal en automne) afin de ne pas déranger les chasseurs. Nous aimerions aussi que les coupes soient effectuées à intervalle sur le bord des limites de territoire. C'est-à-dire que le secteur de coupe ne traverse pas notre limite et celle de la ZEC en même temps. Cela fait en sorte que les chasseurs ne savent plus où les limites</p>	

de territoire commence et se termine. Cela complique la supervision du territoire et incite au braconnage.	
UA	074-51
Chantier(s)	Cannibale, Houblon, Reeter, Connie, Sorefoot, Nama, Double, Lanky, Bolyea, Mirza
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, Habitats fauniques, qualité visuelle et paysage, espèce faunique menacée et vulnérable, limites de territoire faunique structuré
Demande de modification	Oui
<p>Nous ne sommes pas d'accord avec les travaux forestiers à venir sur le territoire de la pourvoirie Pavillon Richer. La quantité de coupe, inacceptable en superficie, présenté pourrait affecter la survie des opérations de notre pourvoirie et aussi avoir un effet dévastateur sur l'habitat faunique de l'orignal, de l'ours, du doré et du brochet. La superficie des aires de coupe touche plus de la moitié de nos secteurs de chasse à l'orignal et à l'ours. Tout le secteur ouest du lac Échouani (Unité d'aménagement 07451) est notre plus gros secteur de reproduction pour l'orignal. En effectuant les types de coupes suggérés on perdrait l'équilibre entre forêts matures (abri) et jeune forêt (alimentation). Les montagnes de bois franc sont nécessaires à la survie des espèces (surtout l'orignal) sur notre territoire, les coupes de régénérations sont beaucoup trop nombreuses. La perte de ces habitats engendrera une diminution certaine du gibier et entrainera assurément des pertes de revenu phénoménal pour notre entreprise au niveau de la chasse à l'orignal et à l'ours pour les années à suivre. On parle ici peut-être même d'une fermeture assuré de la pourvoirie du à ces pertes financières. De plus il y a dans la baie Marguerite (CONNI-CR-003) un grand nid d'aigle à tête blanche qui selon nous est une espèce protégée. Ensuite l'implantation de nouveaux chemins forestiers va affecter l'habitat faunique du poisson sur notre lac principal et sur les petits lacs environnants. Ils y a plusieurs de ces nouveaux chemins qui passent à travers des cours d'eau ou il y a nos plus grosses frayères pour le doré et le brochet. Ceci n'est pas compatible avec la mise en valeur de la faune. La mission d'une pourvoirie à droit exclusif est d'offrir à sa clientèle des secteurs de chasse avec pas ou très peu de présence humaine, des lacs avec très peu de pression de pêche. Tous les nouveaux chemins amèneront une gestion supplémentaire au niveau du braconnage, de l'achalandage non désiré, surtout les nouvelles traverses de limites de pourvoiries. Il ne faut pas oublier que la qualité et le rendement d'un plan d'eau est très sensible et si celle-ci est affectée cela peut prendre plusieurs années afin de rétablir cette même qualité. De plus le paysage sera terriblement affecté par les coupes sur le bord de notre lac principal. Sans oublier le dérangement par le bruit des machines et du transport. Tous ces éléments pourraient affecter la clientèle de la pourvoirie qui préfère des milieux naturels et paisibles. Finalement la qualité visuelle du paysage sera détruite sur le lac Échouani et sur les petits lacs. Les coupes de régénérations sont trop près des bords de lacs et il y en a tout simplement trop, on parle de plus de la moitié de notre territoire. Les secteurs de coupes sont trop près des sites importants pour la pourvoirie. Les gens en bateau sur notre lac principal verront des montagnes et des bords de lac complètement détruit par les coupes forestières. C'est tout simplement impensable. Voici les numéros de bloc que nous aimerions discuter avec vous : CANNI-CR005, HOUBL-CR-003, REETER-</p>	

CR-005, CONNI-CR-003, CONNI-CR-10, SOREF-CR-002, SOREF-CR-005, SOREF-CR-012, NAMA-CR-002, DOUBL-CR-002, LANKY-CR-004, BOLYE-CR-015, MIRZA-CR-017	
UA	074-51
Chantier(s)	Cannibale, Houblon, Nama
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), limites de territoire faunique structuré
Demande de modification	Oui
Tous les nouveaux chemins amèneront une gestion supplémentaire au niveau du braconnage, de l'achalandage non désiré, surtout les nouvelles traverses de limites de pourvoiries. S.V.P ne pas ajouter de nouveaux chemins, améliorer ceux qui sont déjà existant.	
UA	074-51
Chantier(s)	Mirza
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), fermeture de chemin
Demande de modification	Oui
Ce chemin n'est accessible à partir du chemin lépine depuis des années, ce qui restreint l'accessibilité à notre territoire. Un ponceau à été enlevé ce qui bloque l'accès. Nous aimerions que cela reste le cas alors à la fin des travaux nous aimerions que le ponceau ajouté à cette endroit soit retiré afin de limiter l'accès comme c'était avant les travaux	
UA	074-51
Chantier(s)	Cannibale
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, Qualité visuelle et paysage
Demande de modification	Oui
La superficie des aires de coupe touche plus de la moitié de nos secteurs de chasse à l'orignal et à l'ours. Tout le secteur ouest du lac Échouani (Unité d'aménagement 07451) est notre plus gros secteur de reproduction pour l'orignal. En effectuant les types de coupes suggérés on perdrait l'équilibre entre forêts matures (abri) et jeune forêt (alimentation). Les montagnes de bois franc sont nécessaires à la survie des espèces (surtout l'orignal) sur notre territoire, les coupes de régénérations sont beaucoup trop nombreuses. La perte de ces habitats engendrera une diminution certaine du gibier et entrainera assurément des pertes de revenu phénoménal pour notre entreprise au niveau de la chasse à l'orignal et à l'ours pour les années à suivre. Nous aimerions qu'il y a une diversification des type de coupes sur ce secteur. plus le paysage sera terriblement affecté par les coupes sur le bord de notre lac principal. Nous aimerions que les lisière sur le bord du lac soit plus large que la norme afin de ne pas trop affecter la qualité visuelle du paysage. Les secteurs de coupes sont trop près des sites importants pour la pourvoirie. Les gens en bateau sur notre lac principal verront des montagnes et des bords de lac complètement détruit par les coupes forestières	

UA	074-51
Chantier(s)	Bench
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, Qualité visuelle et paysage
Demande de modification	Oui
Ce chemin n'est accessible à partir du chemin lépine depuis des années, ce qui restreint l'accessibilité à notre territoire. Un ponceau à été enlevé ce qui bloque l'accès. Nous aimerions que cela reste le cas alors à la fin des travaux nous aimerions que le ponceau ajouté à cette endroit soit retiré afin de limiter l'accès comme c'était avant les travaux	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Lac Brûlé
Préoccupation(s)	Calendrier des travaux, limites de territoire faunique structuré, fermeture de chemin
Demande de modification	Oui
<p>Bonjour,</p> <p>Serait tu possible de connaître les interventions à venir au minimum 1 an d'avance afin de pouvoir nous adapter et éviter des désagréments à la clientèle qui a déjà réservé à l'avance leur forfait (pas d'ajout de secteurs à la dernière minute).</p> <p>Convenir des dates d'opérations (récolte/transport, construction de chemins ou travaux non commerciaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les nouvelles traverses de limites de pourvoirie (PADE) avec le réseau routier • Convenir de fermeture de chemins • Connaître les intervenants qui opéreront sur le territoire et contacter la pourvoirie suffisamment à l'avance avant le début des travaux. <p>Merci, au plaisir de discuter avec vous!</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Moselle-Natakim
UA	074-51
Chantier(s)	Leroux
Préoccupation(s)	Infrastructures, qualité visuelle et paysage, Calendrier des travaux, transport, quiétude, limites de territoire faunique structuré
Demande de modification	Oui
La pourvoirie Moselle Natakim a acquis sa réputation par son territoire sauvage, à la nature préservée, accessible uniquement en hydravion. Malheureusement les trop nombreuses coupes forestières du passé ont sensiblement endommagé cette image, laissant derrières elles des champs de mines à la place d'une forêt intacte. Il s'agit d'une véritable atteinte au paysage. Si	

nous comprenons la nécessité de la récolte sylvicole sur notre territoire, celui-ci a été bien trop sollicité par le passé. Le niveau de coupe est préoccupant tant au niveau des superficies qu'au niveau de la répartition dans le temps et de l'espace. Un moratoire s'avère nécessaire. Nous demandons d'être contacté afin de discuter de la planification en consultation. Nous avons besoin de connaître au moins un an à l'avance toute intervention afin d'être en mesure d'éviter à notre clientèle tout désagrément, ceux-ci ayant déjà réservé à l'avance leur forfait. Il nous paraît indispensable de convenir des dates d'opérations (récolte, transport, construction de chemins ou travaux non commerciaux). Nous avons besoin par ailleurs, de connaître les intervenants qui opèrent sur le territoire et d'être informé suffisamment à l'avance avant le début des travaux. Il y a lieu d'exclure tout ajout d'exploitation de dernière minute. Les deux dernières traverses de limite de la pourvoirie (PADE) avec le réseau routier nous ont été particulièrement préjudiciables en ayant favorisé la venue de chasseurs non autorisés. Il est par conséquent inacceptable d'envisager de nouvelles traverses. Nous demandons d'être consultés concernant la fermeture des chemins qui devront sauf exception être refermés. Les coupes envisagées autour de notre plus beau lac, le Natakim, (Lecointre) qui est également le plus fréquenté par notre clientèle, nous inquiète tout particulièrement, le préjudice serait conséquent. Notre activité s'étend du mois de Mai à la fin Octobre, il n'est donc pas envisageable une quelconque intervention durant cette période.

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie territoire de l'original
UA	073-52
Chantier(s)	Monic_2
Préoccupation(s)	Processus de consultation, Prévisibilité et adaptabilité d'une entreprise touristique de faune, chemins, limites de territoire faunique structuré,
Demande de modification	Oui

Pratiquement l'entièreté du territoire de notre pourvoirie est visée par les différentes consultations. L'ajout de cette année est l'un des seuls qui n'étaient pas encore ciblés. Notre entreprise touristique dépend de la qualité du milieu forestier que recherche notre clientèle. Le niveau de coupe prévu, sans autre forme d'information, est beaucoup trop élevé et l'ajout continu de nouvelles coupes est inacceptable. Les nombreuses traverses de limites de pourvoirie rendront également très difficiles la gestion de la faune, une obligation et une nécessité pour une pourvoirie. Nous nous opposons donc à la planification des coupes sans avoir convenu d'une entente sur le réseau routier et la répartition de celles-ci dans le temps pour l'ensemble de la pourvoirie. Par ailleurs, un tel ajout remet en question les consultations antérieures à notre sens. Todd Grignon (705) 323-7005 Pourvoirie Territoire de l'original Please contact in english

Nom de l'émetteur du commentaire	Pavillon Wapus
UA	074-51
Chantier(s)	Picard
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, Qualité visuelle et paysage, infrastructures (chemins et ponts)
Demande de modification	Oui
<p>En ce qui concerne la planification PAFIO 2018/2023, il y a un secteur visé au centre de mon territoire où se déroule la majorité de mes opérations. Je m'oppose et désire être contacté afin de discuter des enjeux probables. Que ce soit de l'habitat faunique aux visuelles de la forêt en passant par les infrastructures, cet endroit est au cœur de ma pourvoirie. Une pourvoirie; chasse, pêche et villégiature, il est donc primordial d'y conserverez son cachet nature!!!</p> <p>Je désire être contactés avant les travaux de remise en production (préparation de terrain et reboisement), autant pour la planification que la période des travaux. Par le passé, un chantier a été harmonisé et des décisions ont été prises selon le cas. Par la suite des ajouts et modifications (ajouts aux secteurs convenus) rendent l'exercice d'harmonisation inutile. Une entente ce doit d'être respecté, car l'enjeu de mon entreprise d'avoir de la prévisibilité et adaptabilité en dépend afin de répondre aux attentes de ma clientèle.</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	SEPAQ - Réserve faunique La Vérendrye
<p><u>VOIR ANNEXE 4</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartes et commentaires concernant plusieurs chantiers dans les Unités d'aménagement 073-51, 073-52 et 074-51 	
Nom de l'émetteur du commentaire	SEPAQ - Réserve faunique Papineau-Labelle
<p><u>VOIR ANNEXE 5</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartes et commentaires concernant plusieurs chantiers dans l'Unité d'aménagement 072-51 	
Nom de l'émetteur du commentaire	Territoire de Pêche et de Chasse Poirier
Préoccupation(s)	Période de réalisation des travaux (calendrier)
<p>debut des travaux apres le 24 Juin fin avant le 1er Sept</p>	

Nom de l'émetteur du commentaire	Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.
UA	072-51
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, proximité des travaux-bassin versant qualité de l'eau
<p>Bonjour Madame Labrie,</p> <p>Tel que mentionné au téléphone plus tôt, nous désirions soumettre nos commentaires dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2018-2023 et participer à cette consultation même si nos commentaires sont généralement connu des représentants de votre Ministère.</p> <p>A cet effet, nous avons rempli et envoyé le formulaire fourni sur le site avec la carte interactive en stipulant que tous nos commentaires soumis par le passé, incluant ceux soumis lors des consultations PAFIO 2013-2018 et 2018-2023 ainsi que ceux soumis le 8 mars 2017 , accompagné d'une carte, s'appliquaient toujours. Vous m'avez d'ailleurs confirmé avoir tout cela en dossier.</p> <p>Comme vous le savez, nous avons participé à une rencontre d'une journée regroupant divers représentants et groupes environnementaux de l'Outaouais, le 14 février dernier. Nous avons reçu une liste de préoccupations ressortant de cette rencontre, que je joins à ce courriel. Il est à noter qu'en plus de nos commentaires antérieurs, nous ajoutons ceux faisant partie de cette liste et sommes particulièrement sensibles à ceux portant entre autres, sur les aires protégées, sur l'eau et sur la biodiversité.</p> <p>Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne journée,</p> <p>Hélène Crevier,</p> <p>Présidente, Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.</p> <p><u>VOIR ANNEXE 6</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes-environnementaux-Low-février-2019-PAFIO-2018-2023-Liste-des-préoccupations 	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-52
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts)
Demande de modification	Non
<p>Je voulais m'informer sur le nouveau chemin qui relie le lac Neish au Laviolette (nouveau tracé)</p>	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	073-51
Préoccupation(s)	Acériculture
Demande de modification	Oui
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis acériculteur près du Lac Castor Blanc. Nous avons un bail avec le Gouvernement au nom de Michel Roy.</p> <p>Nous ne comprenons pas bien où les coupes de bois seront faites dans le secteur. Les Érables que nous exploitons sont âgés d'environ 80 ans. Il ne faut pas couper ses arbres de grande qualité pour les érablières.</p> <p>Pouvez-vous nous préciser où seront faites les coupes forestières?</p> <p>Merci</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	073-51
Chantier(s)	Cameronian, Porkepic
Préoccupation(s)	Chasse, localisation des travaux
Demande de modification	Oui
<p>Ce secteur est utilisé pour la chasse aux chevreuils. Si des coupes sont effectuées à cet endroit, le territoire de chasse sera perdu.</p> <p>Je suis très inquiet d'une coupe aussi près des chalets autour du lac Brodtkorb. Cette coupe ouvrira l'accès au terrain privé et augmentera le risque de vol et de vandalisme qui est déjà existant. En ouvrant la forêt à cet endroit, les propriétaires de chalet perdront leur intimité autour de leur terrain. Les baux sont déjà dispendieux et nous n'avons absolument aucun service. Une coupe de bois à côté des chalets rend encore moins attrayant un bail de vilégiature.</p> <p>Les dangers associés à la chasse dans la ZEC. Si un territoire de chasse est perdu pour un chasseur, il devra bouger et changer de territoire et risquer d'empiéter sur celui d'un autre. Lorsque ceci se produit, les risques sont importants.</p> <p>Cette coupe suggérée est bien trop près des chalets en bordure du lac. Des travaux de coupe juste à côté des chalets engendreront du bruit sans cesse et sera très désagréable pour les propriétaires.</p>	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	072-51
Chantier(s)	Bélisle
Préoccupation(s)	Habitats fauniques
Demande de modification	Oui
<p>Nombreux empiètements sur le littoral, les milieux humides et les habitats fauniques (cadre réglementaire non respecté). Présence de cours d'eau (affluents) et milieux humides mal indiquée. Augmentation des débits de pointe: plus de 50% du bassin versant des principaux affluents du lac Bélisle impactés par les travaux (non respect de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) . Certains secteurs exploités sont à forte pente, ce qui pose des risque d'érosion et de sédimentation. Exploitation à l'intérieur des rives alors que le lac Bélisle présente déjà un état très avancé d'eutrophisation. Pertes de valeur marchande.</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	073-52
Chantier(s)	Logue
Préoccupation(s)	Accessibilité, Transport (bruit, sécurité, etc.), fermeture de chemin, habitat faunique, pollution
Demande de modification	Oui
<p>Nous aimerions que les routes soit fermer après les travaux. Présentement notre territoire de chasse est seulement accessible par une vieille route. Les nouveaux chemins donnent un accès très facile à tous les camps de chasse du secteur.</p> <p>Nous comprenons que la coupe de bois est une industrie, mais dans la mesure du possible, réduire l'activité (bruit) pendant la chasse. Zone 12. Voir période sur WEB.</p> <p>S.V.P. certain travailleur forestier laisse de la pollution après leur passage. Es que c'est possible que tous les industriels soient conscientisés à la pollution. Spécialement de produit pétrolier, verre et plastique.</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Préoccupation(s)	Changements climatiques
Demande de modification	Non
<p>Bonjour, regardant les activites forestieres en Outaouais, je crois qu'ont devrais prendre en consideration les changementt climatiques. En co-operation avec l'Industrie Forestiere et la disponablite d'equipement moderne qui permette le mouvement de machines individuelles partout en foret, de permettre la coupe d'arbres individuellement sans produire des sections ou</p>	

<p>il n'as plus d'arbres. Cela permettraita l'Industrie l'access a plus de coupes et permettrait a la forest une meilleure espace pour survivre. Avec le rechauffement de la Planete et les risques accrues de Feu de Foret, il est temps d'avoir un programme qui travaille a produire une restriction de l'encombrenant des forest, sois par l'industrie ou par un plan de faire de l'ouvrage en travaillant dans la forest pour l'eclaircir.</p> <p>Respectueusement</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individus
UA	073-51
Chantier(s)	Evans
Préoccupation(s)	Localisation des travaux, Infrastructures (chemins et de ponts), Transport (bruit, sécurité), Types de travaux forestiers, Habitats fauniques, Qualité de l'expérience en forêt (quiétude), Période de réalisation des travaux (calendrier)
Demande de modification	Non
<p>COMMENTAIRES POUR CHANTIERS EVAN CP-003, 012 et 004</p> <p>1. Localisation des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux situés carrément dans le SFI du lac Brodtkorb • À cause des multiples travaux forestiers réalisés dans le SFI Brodtkorb dans les années récentes, il faut tenir compte des effets cumulatifs des impacts dans la présente proposition. Nous constatons une dégradation de la qualité de l'eau du lac (particules en suspension dans la colonne d'eau qui réduisent la clarté de l'eau et la pénétration de la lumière, réduction du secchi de 2 mètres, dépôt limoneux sur les roches près des berges et dans l'eau) depuis une quinzaine d'années. Effets possibles sur les frayères? <p>2. Infrastructures (chemins et de ponts) chemin au km 44 du chemin Maniwaki-Témiscamingue vers le Norge.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce chemin n'a pas de classification actuelle (1 à 5), mais est, en date de novembre 2018, carrossable par des "petites voitures de ville". Ce chemin n'assure pas un accès public aux lacs Brodtkorb et Norge ni à des sites d'intérêt comme camping et autres <p>-Des commentaires spécifiques à ce chemin seront faits dans le cadre des mesures d'harmonisation opérationnelle avec le bénéficiaire.</p> <p>3. Transport (bruit, sécurité)- chemin au km 44 du chemin Maniwaki-Témiscamingue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chemin carrossable de mai au début décembre, utilisé en motoneige pour accès en hiver. • Chemin étroit avec une surface de roulement qui ne permet pas à deux véhicules de s'y rencontrer, il y a donc risque de conflit d'utilisation et risque d'accident avec le villégiateur 	

- La réfection de ce chemin qui est présentement peu visible et les travaux forestiers peuvent entraîner un effet de maraudage par un afflux de visiteurs.

-Des commentaires spécifiques à ce chemin seront faits dans le cadre des mesures d'harmonisation opérationnelle.

4. Types de travaux forestiers;

- La surface des coupes et interventions doivent éviter des trouées trop grandes qui nuisent à l'habitat de rapaces comme Autour des palombes et Petite Buse présents dans la région immédiate.
- Les trois secteurs d'intervention sont au sommet de pentes fortes vers le Brodtkorb, le Norge et une vallée qui s'y draine: interdire/prévenir tout ruissellement, toute forme d'érosion et charge sédimentaire.
- Assurer les marges de protection des berges, des ruisseaux permanents et intermittents (4 directement touchés)

5. Habitats fauniques

- travaux effectués dans la SFI Brodtkorb identifié pour la grande qualité de son habitat et une production d'omble de fontaine parmi les plus importantes de l'Outaouais. Est-ce que les travaux respectent la limite de 25% du territoire terrestre du SFI Brodtkorb?
- Présence d'Autour des palombes adultes et juvéniles vus chaque année depuis 2009, nichent probablement dans les secteurs 003 ou 012.
- Présence de Petites Buses toujours vues dans et à l'ouest de 003
- 4 Ruisseaux intermittents non-cartographiés : 1 se verse vers le Brodtkorb, les trois autres vers le Norge et sa vallée •Le ruisseau en aval du lac Norge qui se déverse dans le lac Brodtkorb a été aménagé par la ZEC PONTIAC EN 2010 pour favoriser l'établissement d'une frayère d'Omble de fontaine. Attention à la charge sédimentaire et au réchauffement de l'eau
- Orignaux fréquentent la région juste à l'ouest du Lac du Bec
- Une cédrière est présente du côté ouest de la zone 003 en berge du Brodtkorb

6. Qualité de l'expérience en forêt (quiétude)

- Travaux le long du chemin d'accès et à proximité immédiate d'un terrain de villégiature. Assurer accès et protection de la zone tampon au terrain. Commentaires seront formulés dans le cadre des mesures d'harmonisation opérationnelle.

7. Qualité visuelle et paysage

- Les sites de travaux seront visibles par les usagers sur le lac Brodtkorb et en rive de la baie McClenna. Le choix du type de coupe devrait adresser cette question.

8. Période de réalisation des travaux (calendrier)

<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux doivent éviter les périodes de nidifications de toutes les espèces d'oiseaux (SURTOUT RAPACES) de avril à juillet • Période de conflit avec villégiature. Commentaires seront formulés dans le cadre des mesures d'harmonisation opérationnelle. 	
UA	073-51
Chantier(s)	Camer
Préoccupation(s)	Localisation des travaux, Infrastructures (chemins et de ponts), Transport (bruit, sécurité), Types de travaux forestiers, Habitats fauniques, Qualité de l'expérience en forêt (quiétude), Période de réalisation des travaux (calendrier)
Demande de modification	Non
<p>COMMENTAIRES POUR CHANTIERS CAMER CP-006, 014, 016 et 017, EC-015 et 022, CR-013, 020 et 026</p> <p>1. Localisation des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux situés carrément dans le SFI du lac Brodtkorb • À cause des multiples travaux forestiers réalisés dans le SFI Brodtkorb dans les années récentes, il faut tenir compte des effets cumulatifs des impacts dans la présente proposition. Nous constatons une dégradation de la qualité de l'eau du lac (particules en suspension dans la colonne d'eau qui réduisent la clarté de l'eau et la pénétration de la lumière, réduction du Secchi de 2 mètres, dépôt limoneux sur les roches près des berges et dans l'eau) depuis une quinzaine d'années. Effets possibles sur les frayères du Norge et du ruisseau Norge (écoulement vers le nord dans la vallée), et les frayères dans le Brodtkorb et dans le ruisseau Brodtkorb (vers le Caméronian). <p>2. Infrastructures (chemins et de ponts) Réfection et construction de nouveaux chemins à l'est de la baie sud du Brodtkorb.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réfection et la construction de chemins nouveaux vont côtoyer/traverser des ruisseaux permanents et intermittents • S'assurer de respecter les normes prescrites pour l'implantation et la réfection de chemin dans un SFI. <p>3. Transport (bruit, sécurité)-</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entrée pour ces secteurs de coupe est sur le chemin du Cameronian qui est fortement achalandé à l'ouverture de la saison de pêche et pendant la saison de chasse à l'original. • Ces travaux forestiers vont ajouter à l'achalandage de camions déjà fort sur ce chemin • risque de conflit d'utilisation et risque d'accident avec les utilisateurs. <p>4. Types de travaux forestiers;</p>	

- Les secteurs d'intervention au nord sont au sommet de pentes fortes vers une vallée qui se draine dans le Norge et vers le Brodtkorb
- Les secteurs plus au sud sont dans des pentes moins fortes mais qui s'écoulent toutes dans la baie sud du Brodtkorb par des ruisseaux permanents et intermittents vers une zone mal drainée.
- Interdire/prévenir tout ruissellement, toute forme d'érosion et charge sédimentaire.
- Assurer les marges de protection des berges, des ruisseaux permanents et intermittents.

5. Habitats fauniques

- travaux effectués dans la SFI Brodtkorb identifié pour la grande qualité de son habitat et une production d'omble de fontaine parmi les plus importantes de l'Outaouais. Est-ce que les travaux respectent la limite de 25% du territoire terrestre du SFI Brodtkorb?
- Présence il y a quelques années de plusieurs couples de Faucon Émerillon
- 6. Qualité de l'expérience en forêt (quiétude)
- Travaux à proximité d'un regroupement de plusieurs chalets de villégiature
- Impacts par le bruit?

7. Qualité visuelle et paysage

- Les sites de travaux seront visibles par les usagers et villégiateurs dans la baie sud du Brodtkorb. Le choix du type de coupe devrait adresser cette question.

8. Période de réalisation des travaux (calendrier)

- Les travaux doivent éviter les périodes de nidifications de toutes les espèces d'oiseau (SURTOUT RAPACES) de avril à juillet
- Période de conflit avec villégiateurs et les pêcheurs chasseurs.

UA	073-51
Chantier(s)	Camer, Porke
Préoccupation(s)	Localisation des travaux, Transport (bruit, sécurité), Types de travaux forestiers, Habitats fauniques, Qualité de l'expérience en forêt (quiétude), Période de réalisation des travaux (calendrier)
Demande de modification	Non

COMMENTAIRES POUR CHANTIERS CAMER-CR-012, CP-007, PORKE-CP-001

1. Localisation des travaux

- Travaux situés dans les SFI du lac Brodtkorb et du lac Caméronian
- À cause des multiples travaux forestiers réalisés dans le SFI Brodtkorb dans les années récentes, il faut tenir compte des effets cumulatifs des impacts dans la présente

proposition. Nous constatons une dégradation de la qualité de l'eau du lac (particules en suspension dans la colonne d'eau qui réduisent la clarté de l'eau et la pénétration de la lumière, réduction du Secchi de 2 mètres, dépôt limoneux sur les roches près des berges et dans l'eau) depuis une quinzaine d'années. Effets possibles sur les frayères dans le Brodtkorb et dans le ruisseau aval du Brodtkorb (vers le Caméronian) et dans le lac Caméronian.

- Note importante. Les travaux sont situés dans une région basse entre les lacs Brodtkorb et Caméronian où les arbres font actuellement obstacle aux vents de tempête de l'ouest (les vents sont souvent violents dans la baie sud du lac). Les travaux forestiers pourraient réduire/enlever des arbres qui font écran ce qui créerait un effet d'entonnoir qui augmenterait la vitesse des vents qui s'y engouffrent plus facilement. Risque de chablis. Risque de dommage aux chalets de villégiature. Risque de dommage au refuge biologique tout près
- Note importante. De part et d'autre du ruisseau aval du Brodtkorb s'étend une région inondée assez large à chaque printemps. La partie sud de CAMER –CR-012 est proposée dans cette zone ce qui ne devrait pas être possible.
- Note importante. Une belle petite chute est située dans le ruisseau aval du Brodtkorb qui est populaire à une population assez importante d'usagers de la ZEC. Les travaux à proximité devraient en tenir compte.

3. Transport (bruit, sécurité)-

- L'entrée pour ces secteurs de coupe est sur le chemin du Cameronian qui est fortement achalandé à l'ouverture de la saison de pêche et pendant la saison de chasse à l'original.
- Ces travaux forestiers vont ajouter à l'achalandage de camions déjà fort sur ce chemin
- risque de conflit d'utilisation et risque d'accident avec les villégiateurs, automobilistes et baigneurs dans la petite chute mentionnée au point 1..

4. Types de travaux forestiers;

- Le secteur d'intervention à l'est du ruisseau aval du Brodtkorb propose une coupe de régénération qui va contribuer à l'effet d'entonnoir et est situé dans la zone inondable tous deux décrits au point 1. D'autres types d'intervention devraient être considérés à cet endroit.
- Interdire/prévenir tout ruissellement, toute forme d'érosion et charge sédimentaire.
- Assurer les marges de protection des berges, des ruisseaux permanents et intermittents.

5. Habitats fauniques

- travaux effectués dans les SFI Brodtkorb et Caméronian identifiés pour la grande qualité de leur habitat et une production d'omble de fontaine parmi les plus importantes de l'Outaouais. Est-ce que les travaux respectent la limite de 25% du territoire terrestre du SFI Brodtkorb et Caméronian?

<ul style="list-style-type: none"> • Présence il y a quelques années de plusieurs couples de Faucon Émerillon. • Frayères d’Omble de fontaine présentes dans le ruisseau aval du Brodtkorb et sur la plage à l’entrée de ce ruisseau dans le Caméronian. Éviter charge sédimentaire sur les frayères 	
6. Qualité de l’expérience en forêt (quiétude)	
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux à proximité d’un regroupement de plusieurs chalets de villégiature • Travaux à proximité de la chute du ruisseau aval du Brodtkorb où les usagers se rendent pour camper, pique-niquer et se baigner. • Impacts par le bruit? 	
7. Qualité visuelle et paysage	
<ul style="list-style-type: none"> • Les sites de travaux seront visibles par les usagers et villégiateurs dans la baie sud du Brodtkorb. Le choix du type de coupe devrait adresser cette question. 	
8. Période de réalisation des travaux (calendrier)	
<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux doivent éviter les périodes de nidifications de toutes les espèces d’oiseau (SURTOU RAPACES) de avril à juillet • Période de conflit avec villégiateurs et les pêcheurs chasseurs. 	
Nom de l’émetteur du commentaire	Individu
Demande de modification	Non
<p><u>VOIR ANNEXE 7</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes-environnementaux-Low-février-2019-PAFIO-2018-2023-Liste-des-préoccupations 	
Nom de l’émetteur du commentaire	Individu
UA	072-51
Chantier(s)	Bélisle
Préoccupation(s)	Habitats fauniques, Effets sur la qualité de l'eau du Lac Bélisle
Demande de modification	Non
<p>RAPPORT EOBTENU SUITE À UNE ÉTUDE SUR LE LAC BÉLISLE PARRAINÉ ET SUBVENTIONNÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DU LAC DES PLAGES.Lac Belisle, Lac des plages, 31 juillet 2012</p> <p>Bonjour Mme Bergeron,</p> <p>Suite à notre visite au lac Bélisle effectuée le 31 juillet 2012, nous vous faisons part de notre inventaire des plantes aquatiques et de nos observations sur le plan d’eau. Nous avons eu la chance de discuter également avec l’un de vos voisins. Il en a profité pour éclaircir certains</p>	

points concernant le lac. Dans ce courriel, il est question de vous orienter au sens large sur quelques problématiques qui pourraient expliquer la présence accrue de plantes aquatiques dans votre lac.

1 Cause: L'écoulement restreint de l'eau du lac

L'écoulement de l'eau du lac semble être une problématique qui peut engendrer une prolifération des plantes aquatiques. En effet, une accumulation des nutriments se fait dans le lac et nourrit les plantes aquatiques.

2^o Cause : La profondeur du lac

La petite profondeur du lac est une autre cause possible étant donné la facilité des plantes à s'implanter dans les eaux peu profondes.

3^o Cause : Les coupes forestières et la voirie forestière.

Les coupes forestières ainsi que l'aménagement de route ont habituellement des impacts sur l'accroissement des plantes aquatiques via l'apport en nutriments dû au ruissellement accru.

4 Cause : les espèces aquatiques envahissantes

La composition des espèces aquatiques peut également influencer la prolifération de certaines espèces de plantes dites envahissantes. Heureusement, dans le lac Bélisle aucune plante envahissante n'a été répertoriée.

5^o Cause : la présence du castor

La présence du castor peut également influencer la prolifération des plantes aquatiques par ces activités. Constat : Nous avons également constaté sur le lac une présence assez marquée et étendue de plantes aquatiques. Nous avons calculé qu'en moyenne les plantes aquatiques recouvraient les 13 premiers mètres de la rive vers le centre du lac. Ce qui semble un peu excessif. Le pourcentage de recouvrement du lac est de 10%.

Recommandation :

Pour une étude plus approfondie de votre lac il faut absolument passer par une diagnose de lac que des firmes et organismes peuvent offrir. Malheureusement, notre organisme n'est pas équipé pour un tel travail. Le réseau de surveillance volontaire des lacs est une autre option envisageable. Il permet d'analyser certains paramètres relatifs à la qualité de l'eau du lac. Les données recueillies aident à cibler les éventuelles problématiques responsables de la détérioration du plan d'eau.

Conclusion :

Plusieurs facteurs peuvent influencer la prolifération des plantes aquatiques. Notre regard d'expert doit invariablement reposer sur des analyses plus poussées de la situation. Dans ce cas précis certaines observations sous-entendent des problématiques reliées à la prolifération des plantes aquatiques. Cependant sans études plus approfondies elles demeurent que des suppositions valables.

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, Aspect récréo-touristique de la forêt après les coupes.
Demande de modification	Non
<p>Bonjour;</p> <p>J'aimerais porter à votre attention la valeur économique associée à la fonction récréo-touristique de ces aires forestières, sur une base annuelle. Je comprend que la fonction première est l'exploitation de la biomasse mais est-ce pensable que lors de la phase de plantation/regénération de ces aires sites à l'exploitation par les industriels (coupe de bois), des plans de gestion incluant l'aspect récréatif puissent être incorporés à la vision d'ensemble? J'imagine que dans les délais, on parle de 2030 et plus mais ça va venir vite.</p> <p>Merci de m'avoir lu.</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	074-51
Chantier(s)	Bassan, Lafrenière, Bark
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers, Infrastructures (chemins et ponts),connectivité, calendrier des travaux
Demande de modification	Oui
<p><u>VOIR ANNEXE 8</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commentaires PAFIO Trappeurs 2019 avec carte 	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-52
Chantier(s)	Booth_2
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), fermeture de chemins
Demande de modification	Oui
<p>Pour les travaux du "booth2" je désire la fermeture des chemins qui donneraient accès sur notre territoire par le sud, car nous n'aurons plus aucun contrôle sur les accès et activité pratiqué sur notre territoire étant donné la distance et l'accessibilité à cette endroit de notre lodge principal</p>	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	073-51
Chantier(s)	Bucolique
Préoccupation(s)	Localisation des travaux, période de réalisation des travaux
Demande de modification	Non
<p>je souhaite agrandir mon érablière dans le futur</p> <p>Je voudrais être informé lors des travaux pour toute la zone de la baie Philomène (lignes de trappe).</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins et ponts), Habitats fauniques
Demande de modification	Non
<p>Chemins forestiers-Les chemins forestiers ont un impact majeur : ils sont beaucoup trop larges, leur planification ne tient pas toujours compte de contraintes écologiques, etc.-La multiplication des chemins favorise l'entrée d'espèces envahissantes et d'agents pathogènes en plus de provoquer potentiellement l'ensablement de frayères d'espèces sportives et non-sportives..</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'excuse pour le courriel non-complet que je viens de vous envoyer par erreur.</p> <p>Je souhaite vous apporter quelques commentaires concernant le PAFIO. Malheureusement, je n'ai pas pu consulter ce document en détail mais j'ai pu prendre connaissance de certaines préoccupations d'associations locales.</p> <p>Je parcourt souvent la région afin de camper, observer les animaux sauvages et surtout pêcher la truite et le touladi .Je crains que toutes les frayères autant des espèces sportives que non-sportives ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent. Dans le cadre de la planification forestière en Outaouais, quelle protection reçoivent les frayères des salmonides, des cyprins et autres espèces non-sportives? Est-ce que les marteleurs ont acquis les connaissances nécessaires pour identifier ces habitats essentiels? L'ensemble des frayères devrait être protégé.</p> <p>Toujours concernant la protection des populations de poissons, il faudrait porter une attention particulière aux rôles que peuvent jouer les ruisseaux intermittents. Est-ce que les bandes riveraines de ces ruisseaux sont suffisantes? Quels efforts sont déployés pour en assurer un inventaire adéquat? Ceux-ci ne semblent pas être visibles sur les cartes éco-forestières du MFFP.</p> <p>J'ai aussi quelques craintes concernant les chemins forestiers : il semblerait que leur planification ne tiennent pas toujours compte de contraintes écologiques. Ceux-ci pourrait favoriser l'entrée d'espèces envahissantes et d'agents pathogènes en plus de provoquer potentiellement</p>	

l'ensablement de frayères d'espèces sportives et non-sportives et multiplier la pression de pêche pour certains ruisseaux.

Merci de prendre en compte mes inquiétudes.

Cordialement,

7. Commentaires concernant le processus de consultation publique

Nom de l'émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de Zecs de l'Abitibi-Témiscamingue
L'utilisation de la carte interactive est intéressante. Cependant la délimitation entre les limites de territoire faunique structuré est déficiente (lorsque 2 TFS sont adjacents). De plus, le fait de ne pas pouvoir voir son texte en entier lorsqu'on écrit un commentaire est agaçant. Il serait préférable et plus intéressant de recevoir par courriel une copie de nos commentaires au lieu de simplement recevoir un numéro de confirmation.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Club de chasse et pêche Stramond
La carte interactive est vraiment bien.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Fédération des Clubs 4X4 du Québec
La Fédération tient à vous remercier d'avoir mis en place cette consultation publique et de prendre nos commentaires en considération.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Moselle-Natakim Inc.
Il manque beaucoup d'information concernant le calendrier de l'exécution des travaux	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Pavillon Richer
Les cartes sont claires, on peut compliquer pour le commentaire	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie territoire de l'original
Impossible de planifier nos activités avec des consultations d'une partie à la fois. Je souhaite pouvoir traiter de l'ensemble du territoire en une seule fois afin de pouvoir me prononcer de façon éclairée et globale plutôt que par petits bouts de sujets.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Excellente initiative. Reste à voir si ça fonctionne et quels seront les résultats de cette consultation.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
<p>Très claire Très pertinent</p> <p>Très bien présenté. Très claire</p> <p>Très intéressant</p> <p>Bonjour, j'ai fais trois commentaire. Merci de votre travail. Merci de l'opportunité de pouvoir exprimer nos préoccupations. Merci a vous tous et au petit bonhomme qui classe les commentaire.</p>	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Comme utilisateur de la forêt publique couverte par ces plans (Réserves fauniques La Vérendrye; Papineau-Labelle), je suis satisfait que le Ministère procède de cete façon pour obtenir le meilleur "mix" d'utilisation de ces espaces publics en permettant aux utilisateurs de véhiculer leurs commentaires et préoccupations.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Cela permet de nous tenir informer, c'est très apprécié.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Il devrait y avoir nettement plus de publicité et de promotion de ce processus. Il est beaucoup trop peu connu.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
M'a permis d'apprécier l'étendue des travaux et d'en évaluer l'impact étant donné que j'observe la dégradation de l'habitat depuis que je suis propriétaire d'un cahler au lac Belisle depuis 1995.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individus
Formulaire pas convivial à l'ensemble de la population, peut être rébarbatif. Nous avons dû nous informer auprès du MFFP pour tirer meilleure partie du formulaire et nous assurer que toutes nos préoccupations relatives à plusieurs secteurs soient tenus en compte	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
Très bien. J'espère que nos commentaires et demande seront considérés...	

Annexe 1 Mémoire présenté au MFFP et à la TRGIRTO par l'association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame - 22 mars 2018

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA VERSION 2
DUE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO)
2018-2023 DE L'OUTAOUAIS**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MFFP ET À LA TRGIRTO PAR
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES LACS FAUCON ET DE LA DAME
22 MARS 2018**

Présentation de l'APLFD

L'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame (APLFD) regroupe l'ensemble des propriétaires situés dans la partie sud du lac de la Dame et dans la section nord du lac Faucon, dans la municipalité de Mulgrave-et-Derry. L'Association a été créée il y a plus de 40 ans par le développeur, Carl McInnis, pour promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Elle regroupe la totalité des 73 propriétaires des 118 lots situés au sud du lac de la Dame et autour de la baie du lac Faucon. La majorité de ses membres est constituée de villégiateurs.

Le conseil d'administration de l'Association veille à l'application des conditions stipulées dans nos contrats. Voici quelques exemples des clauses contenues dans nos contrats : interdiction de couper des arbres adultes sur les rives et sur les terrains, sauf pour la construction des chemins et des bâtiments; distances minimales du lac à respecter pour les constructions et pour les fosses septiques (plus restrictives que les règlements municipaux et provinciaux à l'époque); pas de moteur de plus de 7,5 HP sur le lac de la Dame et de plus de 40 HP sur le lac Faucon; etc. Ces conditions ont pour but de préserver l'aspect naturel du lac, de réduire au minimum l'apport de sédiments et de contaminants et d'assurer la quiétude des résidents.

Le Club de pêche Jovial est aussi membre de notre Association. Il a été fondé en 1891 et compte aujourd'hui environ 40 membres et possède deux chalets au nord et à l'ouest du lac de la Dame.

La majorité des riverains des lacs Faucon et de la Dame et l'ensemble des membres du Club de pêche Jovial puisent leur eau potable directement dans ces deux lacs. On trouve du touladi et de l'omble de fontaine en abondance dans le lac de la Dame, et du touladi et de l'achigan à petite et à grande bouche dans le lac Faucon. La pêche est bonne et nous faisons des relevés annuels des prises; les membres de notre Association et ceux du Club de pêche Jovial tiennent des statistiques depuis plusieurs dizaines d'années pour déterminer si de nouveaux ensemencements sont nécessaires.

Des dizaines de milliers de dollars ont été dépensés par l'Association et par le Club Jovial au fil des ans pour ensemercer le lac de la Dame en touladi (truite grise) et en omble de fontaine (truite mouchetée), et le lac Faucon en touladi.

La richesse foncière représentée par l'ensemble des propriétés de nos membres et celles du Club de pêche Jovial se chiffre en dizaines de millions de dollars.

Nos commentaires portent sur les enjeux et objectifs d'aménagement durable des forêts qui sont énumérés ci-après, sur nos préoccupations face à ceux-ci, et sur les solutions proposées pour atteindre ces objectifs.

Enjeux et objectifs traités dans ce mémoire :

1. Qualité des paysages et des encadrements visuels
2. Maintien d'un écran visuel autour des propriétés de villégiature privées (lisières boisées)
3. Protection des lacs et des frayères
4. Protection des espèces sensibles, menacées ou vulnérables
5. Entretien des ponceaux et des chemins forestiers
6. Utilisation des chemins privés et des chemins municipaux pour le transport du bois
7. Protection des sites fauniques d'intérêt (SFI)

1. Qualité des paysages et des encadrements visuels

Enjeux et objectifs :

Application des normes de protection des paysages visuels sensibles pour les lacs habités

Préoccupations :

Avec l'entrée en vigueur du RADF le 1^{er} avril 2018, notre Association est préoccupée par la protection des paysages autour de nos lacs. Une entente est intervenue entre les maires de certaines municipalités de la MRC de Papineau et la TRGIRTO pour la protection des paysages autour de sites sensibles, en l'occurrence les lacs habités de la MRC de Papineau. Jusqu'à présent, nous n'avons eu qu'une confirmation verbale par M. Jean-François Larrivée, représentant de la MRC de Papineau à la TRGIRTO, que les lacs Faucon et de la Dame faisaient partie de la liste des lacs habités protégés par cette entente. Toutefois, nous n'avons reçu aucune assurance que cette entente sera reportée après le 31 mars 2018.

Solutions proposées :

Appliquer les « Modalités d'harmonisation pour les municipalités et autres associations de lacs habités de l'UAF 7251 » proposées en 2010 pour la protection des paysages visuels sensibles autour des lacs habités lors des futurs travaux d'aménagement forestier, soit :

- **Protection des lacs**
Une bande de 20 mètres sans interventions sera préservée autour des lacs. Une bande de 60 mètres sera établie autour des habitations. Dans cette bande aucun prélèvement ne pourra être effectué dans le 0 à 30 mètres. Seule la coupe partielle pourra être effectuée dans le 30 à 60 mètres.
- **Protection des paysages**
Pour assurer de préserver un paysage adéquat le principe de protection du paysage développé par Mme Josée Pâquet sera appliqué à partir de chacune des habitations riveraines des lacs.

Lorsque des interventions seront effectuées aux abords des chemins menant aux lacs. Le paysage immédiat le long des chemins menant aux lacs sera préservé en nettoyant toutes les aires d'empilement et un ensemencement de mélange B sera effectué.

Les sentiers à préserver doivent être localisés par les municipalités et envoyé au MRNF pour que ces derniers soient intégrés aux couches d'affectation du territoire. La protection du paysage immédiat des sentiers présent aux affectations sera préservé par la méthode suivante. Les sentiers seront rubannés, aucune coupe totale ne sera effectuée dans les 20 mètres du sentier. Aucune machinerie ne circulera dans le sentier. Des traverses sont permises. Toute traverse devra être nettoyée une fois les travaux terminés. Une fois les travaux terminés le contremaître doit s'assurer qu'aucune branche n'entrave le sentier.

- **Largeur des chemins**

Lorsqu'un chemin sera construit à partir d'un chemin menant à un lac, la largeur de l'emprise des chemins sera minimisée à 20 mètres pour les 30 premiers mètres lorsque ces derniers sont visibles à partir du chemin.

2. Maintien d'un écran visuel autour des propriétés de villégiature privées (lisières boisées)

Enjeux et objectifs :

Respect d'une bande de protection servant d'écran visuel (lisière boisée) autour des terrains privés

Préoccupations :

Le RADF prévoit qu'une lisière boisée d'au moins 60 m de largeur doit être conservée autour de certains lieux et territoires particuliers, incluant un camping rustique, un chalet offrant l'hébergement sur une base commerciale, un site de villégiature regroupée, etc. Des modalités particulières s'appliquent dans ces lisières boisées. Dans le passé, notre Association avait fait valoir auprès du Ministère, statistiques à l'appui, que nos propriétés qualifiaient pour la désignation de « site de villégiature regroupée ». Cette désignation avait été acceptée par le Ministère en novembre 2010 dans le cadre de l'entente intervenue entre l'Association et les bénéficiaires pour le PQAF 2008-2013, mais notre demande réitérée de respecter cette clause de l'entente avec l'entrée en vigueur du PAFIO 2013-2018 s'est butée à une fin de non-recevoir de la part du Ministère. Par conséquent, aucune mesure de protection particulière ne s'applique présentement aux opérations forestières limitrophes à nos propriétés privées dans la RFPL.

Solutions proposées :

Reconduire l'entente signée entre les BCAA de l'UAF 072-51 et l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame en 2010, ainsi que les mesures contenues dans la réponse à notre demande de conciliation avec le MRN de novembre 2010, soit la conservation d'une lisière boisée de 60 m autour des terrains privés compris dans la « zone de villégiature regroupée » des lacs Faucon et de la Dame.

3. Protection des lacs et des frayères

Enjeux et objectifs :

Protection des frayères, des cours d'eau et des rives du lac de la Dame

Préoccupations :

Nous avons constaté de nombreux rubans de martelage sur des arbres situés directement sur la rive ouest du lac de la Dame, le long des ruisseaux qui l'alimentent et aux abords d'un imposant étang à castors situé immédiatement à l'ouest du lac de la Dame lors de randonnées en 2014 dans le secteur du chantier FOURCHE. Nous sommes inquiets de l'impact visuel de coupes forestières si près du lac de la Dame, et de l'impact des coupes et des chemins forestiers sur les ruisseaux et frayères qui se jettent dans le lac. Les coordonnées des frayères identifiées par nos membres autour du lac de la Dame (dont au moins une est située sur le territoire de la RFPL) ont été transmises au Ministère et intégrées au PAFI-O. Toutefois, certains cours d'eau permanents et intermittents qui se jettent dans les lacs Faucon et de la Dame ne sont toujours pas identifiés sur les cartes du Ministère.

Solutions proposées :

Nous demandons la protection de toutes les frayères, qu'elles figurent ou non sur la carte du Ministère, et des mesures particulières pour la protection des cours d'eau alimentant ces frayères, ainsi que la protection de tous les milieux humides et des cours d'eau permanents et intermittents, qu'ils figurent ou non sur la carte du Ministère, et nous souhaitons que des efforts soient entrepris pour les identifier et les intégrer aux cartes du Ministère.

4. Protection des espèces sensibles, menacées ou vulnérables

Enjeux et objectifs :

Protection des populations d'ail des bois à l'est des lacs Faucon et de la Dame

Préoccupations :

Une validation des sites de populations d'ail des bois que nous avons signalés au CDPNQ en 2012 a été effectuée par le MFFP en 2014. Cette validation – qui a eu lieu tard en saison, puisque c'est surtout l'érythronne d'Amérique qui a été observé selon un courriel qui nous a été transmis par madame Cathy Labrie en date du 1^{er} août 2016 – n'a pas permis de recenser toute l'étendue de cette population exceptionnelle d'ail des bois à l'est des lacs Faucon et de la Dame. En effet, ces signalements ne visaient que le thalle principal, dans le secteur DAME. Lors de randonnées subséquentes, nous avons observé que les populations d'ail des bois étaient beaucoup plus étendues que celles qui avaient été précédemment rapportées, et nous avons aussi recensé de nouvelles populations dans la vallée au sud du lac de la Squaw. Des relevés par GPS de ces populations, photos à l'appui, ont été effectués en mai 2017 et seront transmis sous peu au Ministère.

Solutions proposées :

Avant que de nouveaux chemins ne soient aménagés ou que des travaux forestiers ne soient effectués dans les chantiers Fourche et Dame, nous demandons qu'une nouvelle validation soit faite, cette fois-ci en saison, pour bien circonscrire toute l'étendue de cette population exceptionnelle d'ail des bois située

à l'est des lacs Faucon et de la Dame et au sud du lac de la Squaw, en tenant compte des nouvelles positions GPS qui seront transmises au Ministère par Line Bastrash.

Il est important que cette population d'ail des bois (la plus importante qu'il nous a été donné d'observer en milieu naturel) soit précisément circonscrite et signalée sur les cartes du MRN. En nous fondant sur notre propre expérience sur le terrain pour avoir accompagné à maintes reprises des botanistes lors d'excursions ou d'inventaires floristiques, nous estimons que seuls des botanistes professionnels sont en mesure de procéder à des inventaires exhaustifs des plantes rares ou menacées et que cette tâche ne peut être laissée à la bonne volonté de marteleurs ou d'exploitants forestiers ayant reçu une brève formation sur l'identification des habitats propices aux plantes rares.

Dans le but de limiter les impacts des travaux forestiers sur la survie de cette population, nous demandons également que le MFFP exige que le BGA applique dans ce secteur les recommandations contenues dans le rapport de l'ISFORT, « Évaluation de la sensibilité de l'ail des bois à la coupe de jardinage », publié en mai 2013 et financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet 1 (voir la section 4.2, pages 19-20 du rapport, disponible ici: https://isfort.uqo.ca/sites/isfort.uqo.ca/files/fichiers/publications_ISFORT/2013_evaluation_de_la_sensibilite_de_l_ail_des_bois_a_la_coupe_de_jardinage.pdf – dernière consultation du site : 10 janvier 2018.)

Nous demandons à nouveau que les chemins forestiers donnant accès à la RFPL (chantier DAME) depuis le chemin du lac Hawk soient bloqués après les travaux pour décourager le braconnage, le prélèvement illégal de l'ail des bois et l'accès non autorisé aux terres publiques et aux propriétés privées situées à proximité de la RFPL. Pour le moment, cet accès est bloqué par de grosses pierres, ce qui a permis par les années passées de contrer le problème de la circulation sauvage des VTT et des motoneiges dans la RFPL. Le fait que de nombreux ponceaux se soient effondrés et que la végétation ait de nouveau envahi les chemins depuis les derniers travaux remontant au milieu des années 90 limite également l'accès à la RFPL au moyen de véhicules motorisés.

5. Entretien des ponceaux et des chemins forestiers

Enjeux et objectifs :

Assurer un suivi plus serré et un meilleur entretien des ponceaux et des chemins forestiers

Préoccupations :

Nous sommes préoccupés par l'absence d'entretien des ponceaux dans la RFPL à l'est du lac de la DAME. Plusieurs ponceaux se sont effondrés avec le temps, entraînant des débris et du gravier dans les ruisseaux qui se déversent dans nos lacs.

Solutions proposées :

Le Ministère doit assurer un suivi plus serré des chemins et des ponceaux en territoire forestier et veiller à ce que l'intégrité à long terme des ponceaux soit maintenue une fois les travaux d'aménagement forestier terminés. Une procédure de signalement pourrait être mise en place pour permettre aux usagers de ces territoires de signaler au Ministère tout problème avec les chemins et les ponceaux relevant de sa compétence.

6. Utilisation des chemins privés et des chemins municipaux pour le transport du bois

Enjeux et objectifs :

Éviter à tout prix le transport du bois sur les chemins privés et atténuer les inconvénients du transport du bois sur les chemins municipaux

Préoccupations :

La planification du chantier FOURCHE prévoit toujours l'aménagement d'un chemin forestier à l'ouest du lac de la Dame qui déboucherait sur le chemin Wilfrid Height, qui est un chemin privé de l'Association. Nous nous opposons formellement à la circulation de la machinerie forestière industrielle et de lourds camions chargés de bois sur nos chemins privés (Percy, Wilfrid Height, Lady). Ces chemins, qui sont entretenus entièrement aux frais des membres de notre Association, sont trop étroits pour que ce transport soit sécuritaire pour nos résidents. Nos ponceaux (dont deux ont été remplacés à grands frais par notre association l'an dernier) ne sont pas prévus pour supporter le passage répété de ce type de véhicules. Le passage des camions forestiers endommagerait nos chemins et constituerait un danger pour la sécurité de nos membres et de leurs enfants, qui s'y promènent fréquemment à pied, en vélo, en VTT ou en motoneige. En outre, l'accès à nos chemins est bloqué par une barrière qui doit rester fermée et cadenassée en tout temps.

Nous sommes aussi préoccupés par le tracé de nouveaux chemins et la construction de ponceaux dans les secteurs FOURCHE et DAME et de l'impact que ces chemins et ponceaux pourraient avoir sur les cours d'eau qui se jettent dans nos lacs et sur l'accès non autorisé à nos propriétés.

Enfin, nous sommes préoccupés par le transport du bois sur les chemins municipaux qui sont régulièrement utilisés par nos membres et par les risques à la sécurité qu'il présente.

Solutions proposées :

Modifier le PAFI-O pour supprimer le tracé d'un nouveau chemin forestier reliant le chantier FOURCHE au chemin Wilfrid Height, à l'ouest du lac de la Dame, afin d'éliminer toute possibilité de transport de bois sur nos chemins privés.

Reconduire les ententes passées entre l'Association et les bénéficiaires concernant le tracé de nouveaux chemins et la réfection des chemins forestiers existants et la construction de nouveaux ponts et ponceaux dans la RFPL. L'Association avait obtenu d'être consultée par les bénéficiaires au moment d'amorcer les travaux de localisation des nouveaux chemins et avait eu l'assurance qu'un représentant de l'Association pourrait se rendre avec un contremaître sur le territoire et demander certaines modifications à la localisation des chemins et des ponceaux.

Notre association demande à nouveau que les chemins forestiers donnant accès à la RFPL à l'est du lac de la Dame soient fermés à la fin des travaux, avec l'accord du MNR, afin d'empêcher les intrusions sur nos chemins privés et sur nos propriétés à partir des chemins forestiers qui sillonnent la RFPL. Lors des derniers travaux forestiers dans ce secteur, au milieu des années 90, nous avons eu des problèmes avec les VTT qui profitaient de l'accès créé par les chemins forestiers pour accéder à nos chemins privés et à nos propriétés, et avec des braconniers qui venaient prélever de l'ail des bois au printemps jusque sur nos propriétés. Le blocage du chemin par de grosses roches a permis de régler ce problème. Dans les cas où le Ministère décrète qu'un chemin forestier doit être fermé temporairement ou de façon permanente, les dispositions prévues à l'article 81 du RADF doivent s'appliquer.

Pour cette même raison que nous demandons que les nouveaux chemins forestiers créés à l'est des lacs Faucon et de la Dame ne communiquent pas avec les chemins forestiers du secteur du lac de la Fourche, au nord, ou encore de Montpellier (lac Schryer), au nord-est, et qu'aucun pont ne soit construit sur la rivière Inlet.

L'Association propose que soient aussi reconduites dans les prochaines ententes d'harmonisation les mesures visant à atténuer les inconvénients de l'utilisation des chemins forestiers et des chemins municipaux à proximité de nos propriétés. Exemples : limitation des heures et de la vitesse des camions; signalisation des travaux; travaux de récolte en période hivernale seulement, avec avis transmis à l'Association un mois avant le début des travaux, etc.

7. Protection des sites fauniques d'intérêt (SFI)

Enjeux et objectifs :

Protection du bassin versant du lac de la Dame et de ses affluents au moyen de la désignation « site faunique d'intérêt »

Préoccupations :

L'Association se questionne sur les critères de sélection des lacs pour les sites fauniques d'intérêt (SFI). Dans le passé, on nous a transmis l'information que le lac de la Dame – un lac de tête poissonneux, profond, alimenté par des sources, comptant plusieurs frayères et classé ultra-oligotrophe selon le Réseau de surveillance volontaire des lacs – ne s'était pas classé parce qu'il n'y avait pas d'accès public au lac.

Solutions proposées :

Nous demandons le réexamen de notre demande de statut de site faunique d'intérêt (SFI) pour le lac de la Dame. Nous ne sommes pas satisfaits de la réponse du MRN car nous jugeons la justification (lac sans accès public) insuffisante et inexacte. Ce lac est aussi bordé par des terres publiques, puisque la baie à l'extrême ouest du lac est située dans la RFPL.

Mémoire rédigé par Line Bastrash pour le compte de :
Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame
175, chemin Percy
Mulgrave-et-Derry QC J8L 2W8
Tél. : 819-281-2091
lbastrash@xplornet.ca

Cette liste de préoccupations soulevées est celle compilée lors d'une rencontre concernant l'aménagement durable des forêts : une voix commune pour les groupes environnementaux de l'Outaouais tenue le jeudi, 14 février 2019 à Low par l'ensemble des représentantes et représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais. En plus, quelques commentaires additionnels compilés suite à cette rencontre accompagnent cette liste.

Celle-ci est déposée dans le cadre de la consultation publique sur les activités du PAFIO 2018-2023 intégrées en 2019.

La liste des préoccupations va comme suit :

Connectivité

- La connectivité devrait être un enjeu de la TRGIRTO et devrait être prise en compte dans la planification forestière : il faut reconnaître l'importance d'avoir des corridors écologiques qui relient les territoires afin de permettre la migration des espèces.
- La connectivité devrait considérer l'ensemble du territoire, tant public que privé, et se faire à plusieurs échelles.
- Il faut s'assurer de connecter ensemble les aires protégées afin d'éviter qu'elles soient isolées.
- Il existe des outils informatiques permettant d'établir la connectivité, notamment à l'ISFORT.

Aires protégées

- L'Outaouais est en déficit important en ce qui a trait au pourcentage du territoire constitué d'aires protégées.
- L'enjeu des aires protégées devrait figurer parmi les enjeux de l'aménagement écosystémique de la TRGIRTO.
- Les travaux en périphérie d'aires protégées (publiques ou privées) peuvent avoir des impacts sur ces aires.
- Tel que rapporté dans le rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO ...«Avec les changements climatiques, la répartition des territoires protégés est appelée à évoluer. Berteaux (2014) recommande d'ajuster les limites des aires protégées pour capter le déplacement anticipé des espèces en privilégiant des corridors orientés nord-sud ou à fort gradient altitudinal. Il serait intéressant de s'assurer que la répartition actuelle des aires protégées en Outaouais satisfasse à ces objectifs, et d'ajuster ces aires au besoin, notamment celles qui relèvent du MFFP (refuges biologiques, îlots de vieillissement, sites fauniques d'intérêt, milieux humides

riverains ou d'intérêt, etc.)». Nous souhaitons fortement que cette recommandation soit retenue dans le cadre de la planification forestière en Outaouais.

L'Eau

- Il semble y avoir une présomption que la façon dont l'aménagement écosystémique se fait n'a pas d'impacts sur l'eau.
- Il faut harmoniser/intégrer la planification forestière et les plans directeurs de l'eau; ce thème pourrait faire l'objet d'une présentation à la TRGIRTO, qui devrait avoir un siège pour les OBV.
- Il faut porter une attention particulière aux rôles que peuvent jouer les ruisseaux intermittents. Est-ce que les bandes riveraines de ces ruisseaux sont suffisantes? Quels efforts sont déployés pour en assurer un inventaire adéquat? Ceux-ci brillent par leurs absences sur les cartes éco-forestières du MFFP.
- Il faudrait tenir compte de l'impact des coupes à l'échelle du bassin versant d'un plan d'eau et/ou d'un cours d'eau, en appliquant la méthode de calcul des aires équivalentes de coupe (AEC) (Référence : Langevin, R. et A. P. Plamondon, 2004. Méthode de calcul de l'aire équivalente de coupe d'un bassin versant en relation avec le débit de pointe des cours d'eau dans la forêt à dominance résineuse, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'environnement forestier et Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique, code de diffusion 2005-3008, 24 p.)

Biodiversité

- On s'inquiète des aires d'intensification proposées par le Ministère car cette approche risque de mener à de vastes superficies en monoculture.
- Il faut élargir la portée des inventaires pour tenir compte de la biodiversité plutôt que simplement des peuplements forestiers ou la valeur économique de ces derniers; prôner des inventaires multi-espèces et des habitats essentiels tels que les lieux de reproduction. La gestion par silo est perçue négativement.
- Est-ce que toutes les frayères autant des espèces sportives que non-sportives reçoivent l'attention qu'elles méritent? En fonction de la loi et des règlements, c'est l'ensemble des frayères qui est protégé. Est-ce que les marteleurs ont acquis les connaissances nécessaires pour identifier ces habitats essentiels? Dans le cadre de la planification forestière en Outaouais, quelle protection reçoit les frayères de cyprins? Et des autres espèces non-sportives?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Même si la prise accessoire **est interdite par les lois**, on a vu que l'esprit du législateur, tant au niveau fédéral que provincial, est de favoriser le maintien des populations d'oiseaux via la préservation de leurs habitats dans l'espace et le

temps.» En pratique, quel suivi sur le terrain assure le respect de l'esprit des législateurs? Nous reconnaissons qu'il y a l'esprit d'une loi mais il existe tout même un texte (la lettre de la loi) qui est assez transparente à cet effet. Quels suivis à long terme d'espèces focales sont mis en application ? Quelles espèces focales sont visées?

- Concernant les ruisseaux intermittents du territoire forestier public de l'Outaouais, nous avons certaines préoccupations en ce qui concerne leurs protections. Dans le rapport déposé à la Table portant le titre «Rôle et importance des petits cours d'eau pour les alevins d'omble de fontaine (AOF) dans les Hautes-Laurentides» par Miguel Hatin, ing. f. DESS en gestion de la faune et Yanick Charette, biol. M.Sc., mars 2014, on peut y lire : «Afin d'assurer une protection adéquate de la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine et d'individus à un stade critique de leur cycle vital, il s'avère donc essentiel de revoir l'efficacité des modalités d'interventions d'exploitation forestière à proximité des cours d'eau et ce, peu importe le classement de l'écoulement (permanent vs intermittent) et de revoir les objectifs à l'origine de ces modalités afin de s'assurer d'une protection adéquate de cette espèce. Si l'objectif des modalités d'exploitation a pour objet de protéger la qualité de l'eau et la qualité de l'habitat du poisson, nous n'avons aucune raison, d'accorder une importance moins grande aux ruisseaux intermittents et ce peu importe que ce classement soit effectué sur le terrain ou à partir de la cartographie. À ce propos, Bertrand (2007) mentionne que : « Le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) assure la protection des milieux aquatiques permanents, lors de la récolte, par le maintien en place d'une bande boisée de 20 m de largeur située au-delà de l'écotone riverain ». Ainsi la bande de 20 m aurait pour objectif d'assurer la protection du milieu aquatique. De plus dans ses recommandations Bertrand mentionne aussi que : « l'importance et la fragilité des milieux associés aux cours d'eau intermittents méritent qu'on s'interroge sur nos façons d'opérer à proximité de ceux-ci et également qu'on explore des pistes d'amélioration quant à leur localisation et à leur classement cartographique. Les récents développements de la géomatique et de l'imagerie satellitaire ainsi que la disponibilité de la cartographie écoforestière pour l'ensemble du territoire sous aménagement constituent des atouts importants qu'il faut absolument exploiter rapidement pour améliorer la situation sur cet aspect. »

Un peu plus loin, on peut y lire : «1- Les habitats des ruisseaux non cartographiés sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau sur les cartes; 2- Les habitats des ruisseaux classés intermittents (peu importe la méthode) sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau permanents.» et «De ce fait, et dans une perspective où nous voulons préserver adéquatement la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine, le principe de précaution devrait s'appliquer et devrait porter les intervenants et décideurs à appliquer les mêmes modalités de protection des bandes riveraines, et ce, peu importe le classement du ruisseau.» Une liste de 12 recommandations est dressée et complète le rapport.

Est-ce que les ruisseaux intermittents reçoivent toute l'attention et la protection qu'ils méritent dans le cadre de la planification forestière pour les aménagements forestiers réalisés en Outaouais ? Ici, le rapport examine le rôle des ruisseaux intermittents joués comme frayère pour les Ombles de fontaine. Qu'en est-il des espèces non-sportives telles que les cyprins? Les lois fédérales et provinciales, si nous ne faisons pas erreur,

protègent tout habitat essentiel pour les espèces ichthyologiques, composantes importantes pour le maintien d'une riche biodiversité en Outaouais. Est-ce que le Guide d'interprétation des sites fauniques d'intérêts produits par les autorités du MFFP est bien mis en application dans le cadre de la protection de toutes frayères? Qui a la responsabilité d'assurer cette protection?

- Dans le cadre de la stratégie nationale du bois, de l'intensification de la production ligneuse et des modifications réglementaires touchant les opérations forestières, jusqu'à quel point tient-on compte de la préservation de la biodiversité ? Quels sont éléments, décisions, facteurs qui garantissent le maintien et la conservation des habitats essentiels à la biodiversité?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Il serait intéressant de déterminer les superficies touchées par les perturbations naturelles (feux, chablis, épidémies, etc.) sur une échelle spatio-temporelle en Outaouais et l'ampleur des travaux de récupération du bois, car certaines espèces dépendent des perturbations naturelles, et peu de données sont disponibles à cet égard.» Quels sont les efforts déployés par les autorités pour répondre à cette suggestion ? Effectivement, plusieurs espèces (à statut précaire ou pas) d'oiseaux dépendent des perturbations naturelles.
- Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «On a vu que plusieurs espèces d'oiseaux classées de priorité très élevée ou élevée sont largement réparties, et qu'on peut donc considérer qu'elles sont présentes lorsque leur habitat est disponible, sans qu'un inventaire préalable aux travaux forestiers ne soit nécessaire pour le prouver (ex : Grive des bois, Paruline du Canada, Pioui de l'Est); cette hypothèse pourrait être validée par des inventaires ciblés dans un échantillon de secteurs de coupe situés dans leur habitat potentiel». À ce titre, un ou plusieurs projets pourraient mis de l'avant par les autorités de la Table pour vérifier cet état de fait.
- Concernant les espèces focales (surtout les oiseaux), combien de modèle de qualité d'habitat est ou sont utilisé lors de la planification forestière afin d'identifier les secteurs qui méritent une attention particulière? Quelles sont ces espèces focales qui méritent une attention particulière lors de la planification forestière? Est-ce l'ensemble des espèces focales servant couvrent l'ensemble de tous les habitats que l'on peut retrouver dans le domaine de la forêt public en Outaouais?

Éducation/sensibilisation

- Il faut plus d'éducation et de sensibilisation au milieu naturel.
- À quand la création d'une association forestière pour la région de l'Outaouais ?
- Il faut éduquer et sensibiliser les travailleurs, les citoyens, les ministères.

- Il faut une meilleure circulation d'information entre les groupes concernés.

Chemins forestiers

- Les chemins forestiers ont un impact majeur : ils sont beaucoup trop larges, leur planification ne tient pas toujours compte de contraintes écologiques, etc.
- La multiplication des chemins favorise l'entrée d'espèces envahissantes et d'agents pathogènes en plus de provoquer potentiellement l'ensablement de frayères d'espèces sportives et non-sportives.
- Le transport de bois a aussi un impact sur les chemins municipaux.

Suivi/surveillance

- Le suivi, la surveillance et la validation des données sont essentiels, il en faudrait davantage sur le terrain.
- Les cibles, les indicateurs, les mesures d'harmonisation et les suivis fixés pour les enjeux actuels atteignent-ils leurs buts? Les territoires à statut particulier, comme par exemple les refuges biologiques, jouent-ils leur rôle?
- Plusieurs constatent un écart entre la théorie et la pratique.
- On souhaite une meilleure reddition de comptes (conformité/suivis/transparence).
- On déplore le fait que le MFFP ne donne pas accès aux données d'inventaire.

Autres préoccupations

- Tous les enjeux reliés à l'aménagement écosystémique sont importants, mais les milieux humides, la structure d'âge des forêts, les espèces menacées, assurer la qualité des habitats fauniques et les changements climatiques sont des enjeux existants de la TRGIRTO à prioriser.
- Il faut prendre en compte l'impact des changements climatiques. Par exemple, préconiser l'utilisation de machinerie à plus faible empreinte carbone, assurer la connectivité pour la migration des espèces.
- Il faudrait tenir compte de l'historique des coupes et des impacts cumulatifs des travaux forestiers sur l'environnement. Par exemple, reste-il suffisamment de vieilles forêts et/ou de forêts anciennes?
- Il faudrait préconiser l'utilisation de machinerie ayant moins d'impact sur les sols. L'ébranchage en bordure des chemins contribue à l'appauvrissement des sols.
- On ne protège pas suffisamment la régénération établie.

- La réglementation sur les diamètres limites pour la récolte n'est pas respectée.
- Pourquoi le Ministère n'impose pas les mêmes règles pour la planification et l'exécution des travaux qui sont faits sur les terres publiques intramunicipales (TPI)? La gestion des TPI a été confiée aux MRC, mais là aussi on constate un écart entre la planification et la pratique.
- L'harmonisation des usages tient compte uniquement des activités humaines. Qu'en est-il pour les périodes de reproduction des différentes espèces? Sont-elles protégées et/ou respectées dans le cadre de la planification forestière? Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO «On devrait quand même viser, dans la mesure du possible, à ne pas intervenir durant la période la plus critique, spécialement dans l'habitat d'espèces en péril ou dont la priorité de conservation est élevée».
- Outre le calcul des valeurs marchandes, celui des valeurs non marchandes (ou services écosystémiques) est-il pris en compte dans la planification? Quels en sont les coûts pour la société?
- Les discussions autour de la TRGIRTO traitent presque exclusivement des projets reliés aux industriels forestiers. Qu'en est-il des discussions concernant les projets des autres acteurs de la forêt publique porteurs d'impacts sociaux et économiques? Peut-il y avoir d'autres façons d'assurer la mise en valeur des ressources forestières de la forêt publique que celle préconisée par les industriels forestiers et qui semble être favorisée par les autorités du MFFP?
- Il faut intégrer les solutions préconisées le plus rapidement possible (l'immédiateté des solutions).
- On déplore l'absence de représentants des communautés autochtones et des forêts privées à la TRGIRTO.
- A-t-on comparé et va-t-on comparer dans quelle mesure les pratiques forestières mises de l'avant en Outaouais respectent les lignes directrices sur les habitats forestiers proposées par Environnement Canada? Nous suggérons fortement d'examiner de près cette situation et d'effectivement comparer afin de voir dans quelle mesure les opérations forestières en Outaouais respectent toutes les lois et tous les règlements.
- Lors de la mise en place de la nouvelle procédure des compartiments opérationnels spatiale (COS) une des résolutions prises par la Table et appuyé par le groupe Nature de la Table va comme suit : «Au moins 80 % de la superficie totale du COS doit se trouver à moins de 600 m et au moins 98 % à moins de 900 m d'un bloc de forêt résiduelle dont la superficie **est d'au moins 5 ha d'un seul tenant** d'une largeur minimale de 200 m». Par contre, dans une étude produite par Nova Sylva et déposée à la Table, on peut y lire le texte suivant (à peu de chose près) : «La forme d'un bloc de forêt résiduelle a une incidence sur la quantité de forêts d'intérieur ... À 7 ha et moins, on considère qu'il n'y a pas vraiment de forêt d'intérieur». Un peu plus loin dans un tableau traitant des

superficies minimales à respecter en regard de la faune aviaire, il est indiqué que **tout bloc de forêt résiduelle devrait avoir au minimum 10 ha**. Comment, de quelle façon les autorités du MFFP dans le cadre de leurs opérations de planifications forestières vont consolider ces deux données. Nous considérons que la superficie minimale à respecter est de 10 ha. Si nous ne faisons pas erreur, nous vous soulignons que le représentant des industriels forestiers a voté contre la résolution déposée même s'il en est l'un des deux principaux rédacteurs.

- Dans les rapports annuels du MFFP concernant les opérations forestières, nous semblons tenir compte du nombre de mètres cubes récoltés. On nous indique que la capacité annuelle de production naturelle de matières ligneuses n'est pas dépassée par les opérations forestières. Dans le total de m³ récolté est-ce que l'on tient compte du nombre de mètres cubes coupés et laissés sur place? Si nous additionnons les m³ récoltés aux m³ coupés et laissés sur place, est-ce que la capacité de support de la nature est dépassée? Quelle proportion du territoire forestier productif est touché par les aménagements forestiers en une période de rotation donc dans quelle mesure les contraintes d'accès à la ressource et celles liées aux marchés font en sorte qu'une partie de la possibilité forestière est laissée sur place? Quels en sont les impacts pour les forestiers et pour la biodiversité?

Annexe 2 Commentaires et cartes de la Municipalité de Cayamant

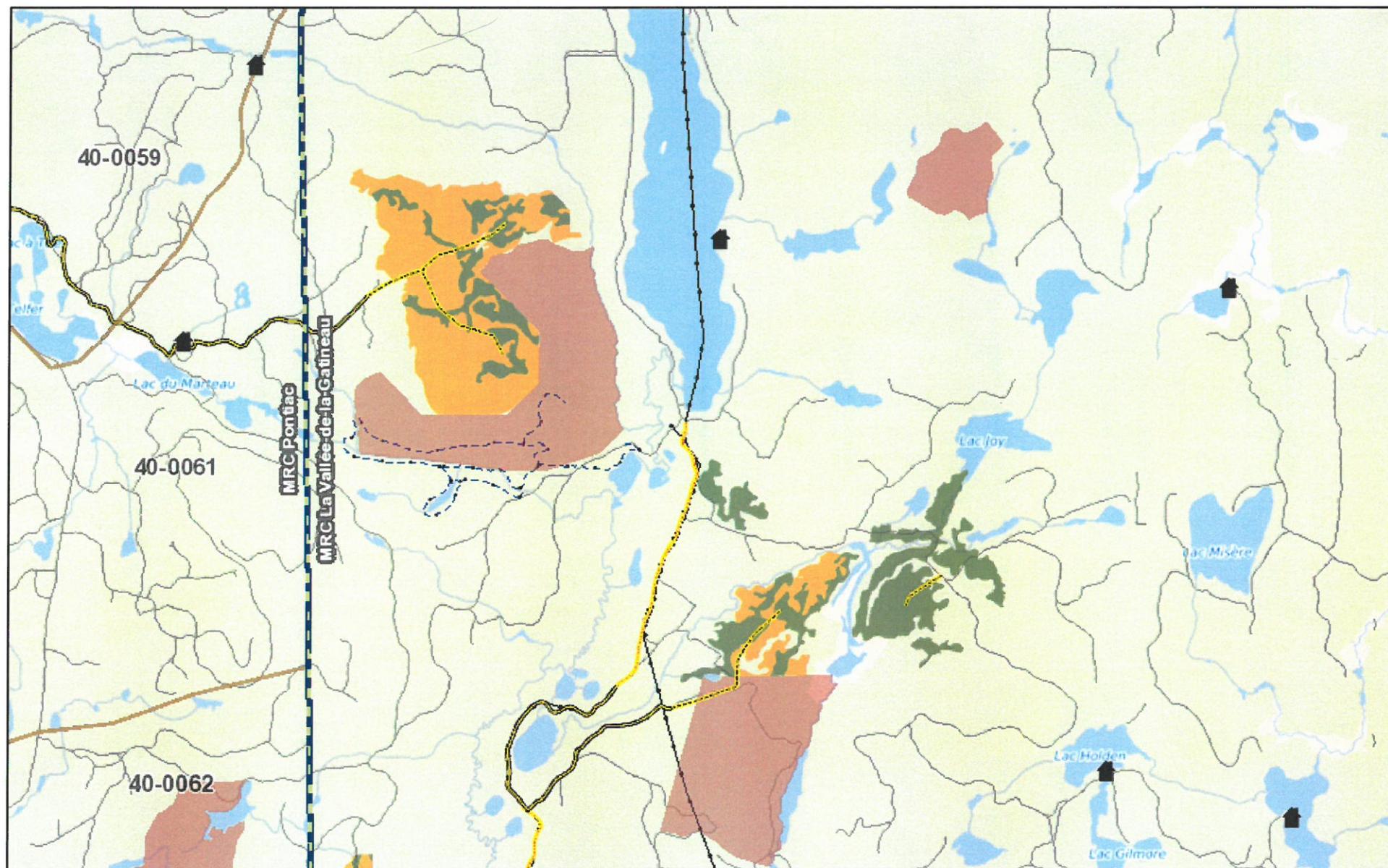


Municipalité de Cayamant

Suite à la rencontre tenue le 13 mars au bureau du ministère (Unité de gestion de la Haute-Gatineau -et- du Cabonga) à Maniwaki, la Municipalité maintient les préoccupations suivantes concernant le SIP (site d'intervention potentiel) présenté dans le PAFIO 2018-2023 qui aura lieu dans le secteur du Mont-Cayamant dont les cartes sont annexées :

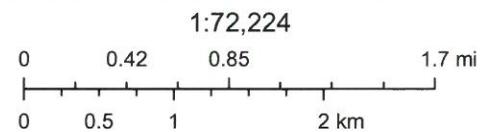
- * Le champ visuel à partir de la tour d'observation;
- * Harmonisation de notre sentier VTT (sentier multi-usage/corridor touristique);
- * Si l'entrepreneur utilise ce sentier pour le transport du bois : que le sentier devienne un chemin de classe 4 (dont 20 mètres de déboisement et une surface de roulement de 5 mètres avec fossé);
- * 30 mètres de part et d'autre du chemin (30-33% prélèvement (RADF) 0 machinerie dans cette bande;
- * Qu'il y ait que de la coupe partielle au lieu de la régénération;
- * Que cet emplacement devienne un site protégé et que la coupe soit interdite maintenant et à l'avenir;

Consultation publique 2018 - 2019



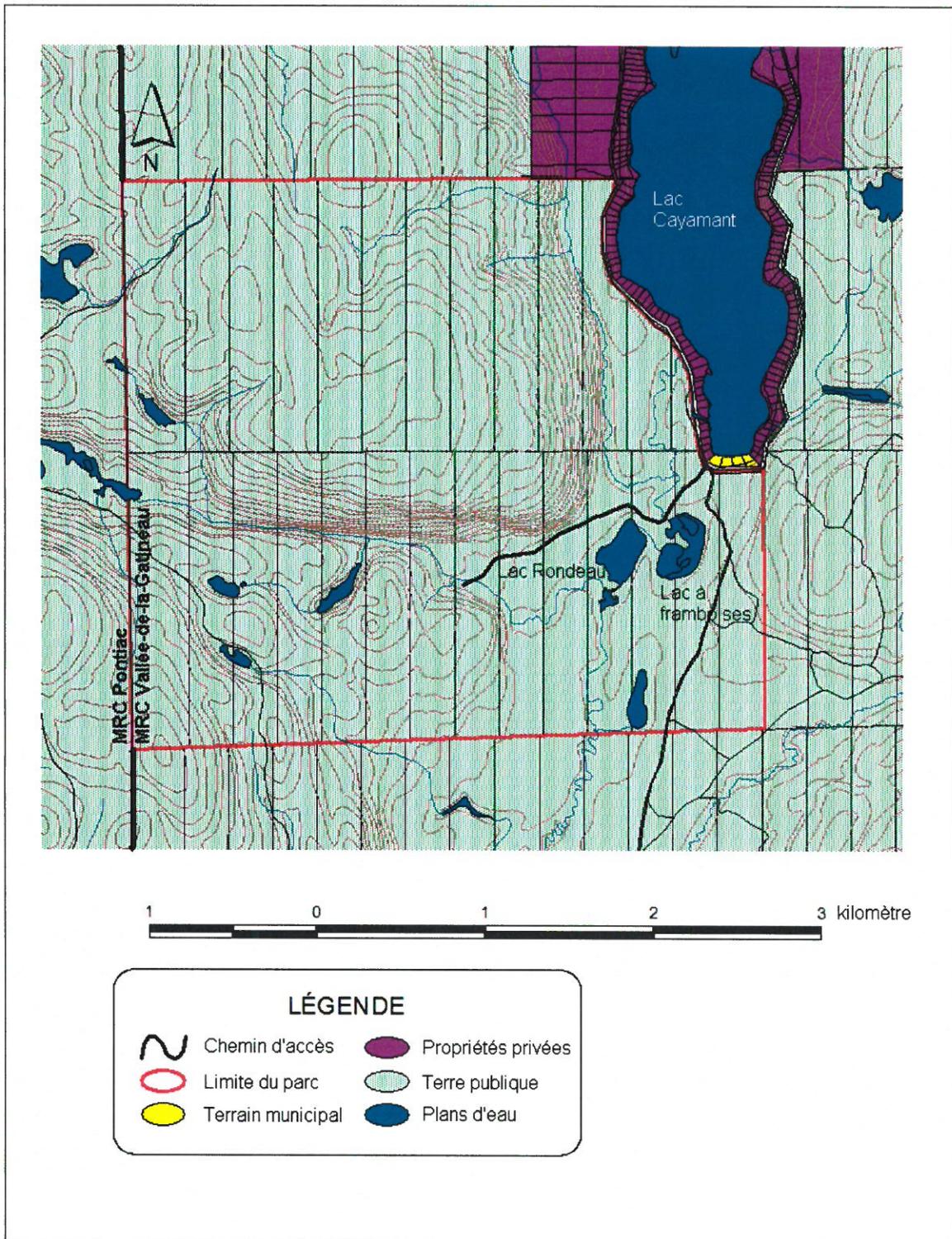
March 13, 2019

- | | | | |
|-----------------------|---|--|------------------------------|
| Type d'infrastructure | Bail de villégiature
Camp de piégeage
Camping | MRC
Terrain
Territoire d'intérêt | Type d'intervention |
| Ponceau
Pont | | | Amélioration
Implantation |

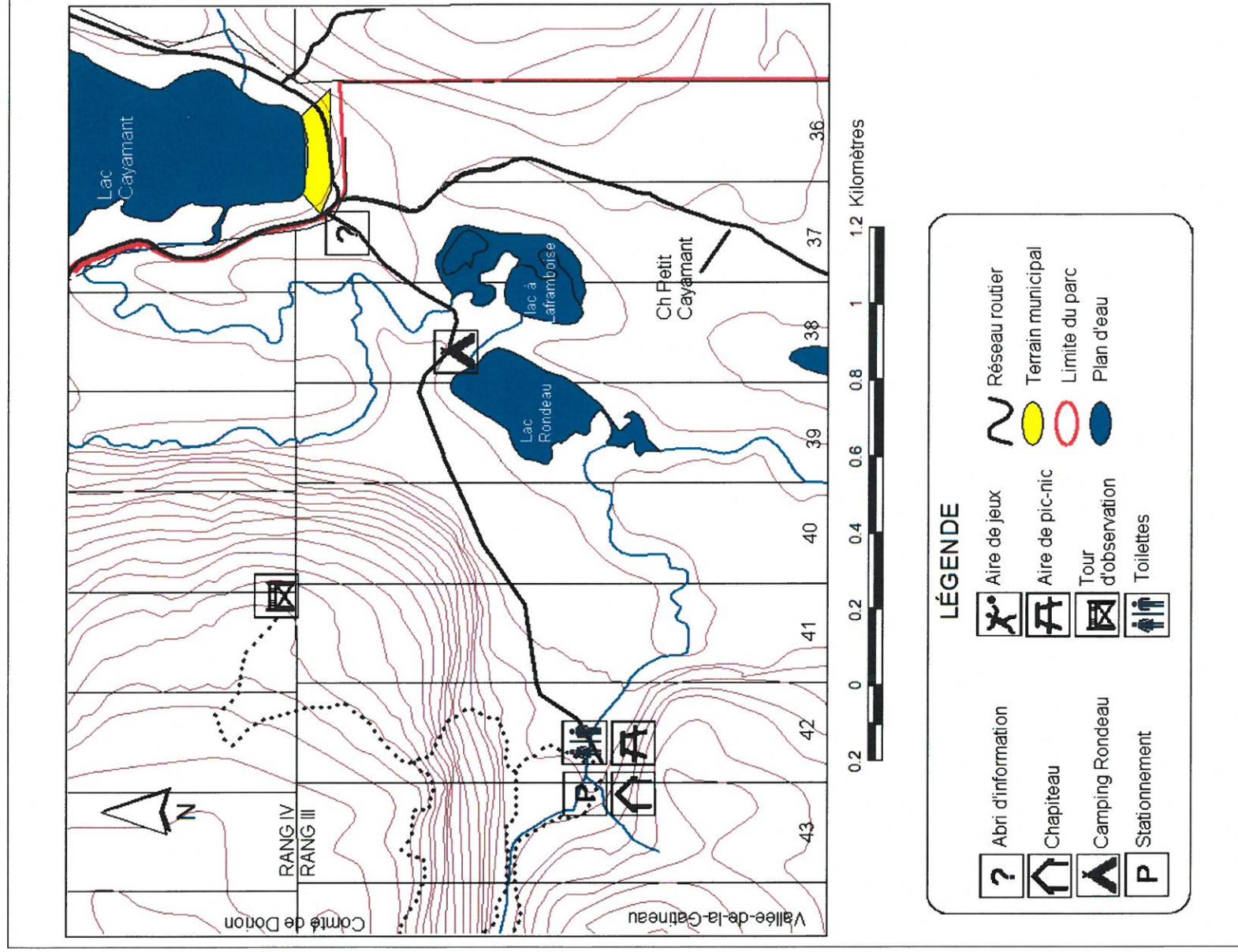


2018-12-02

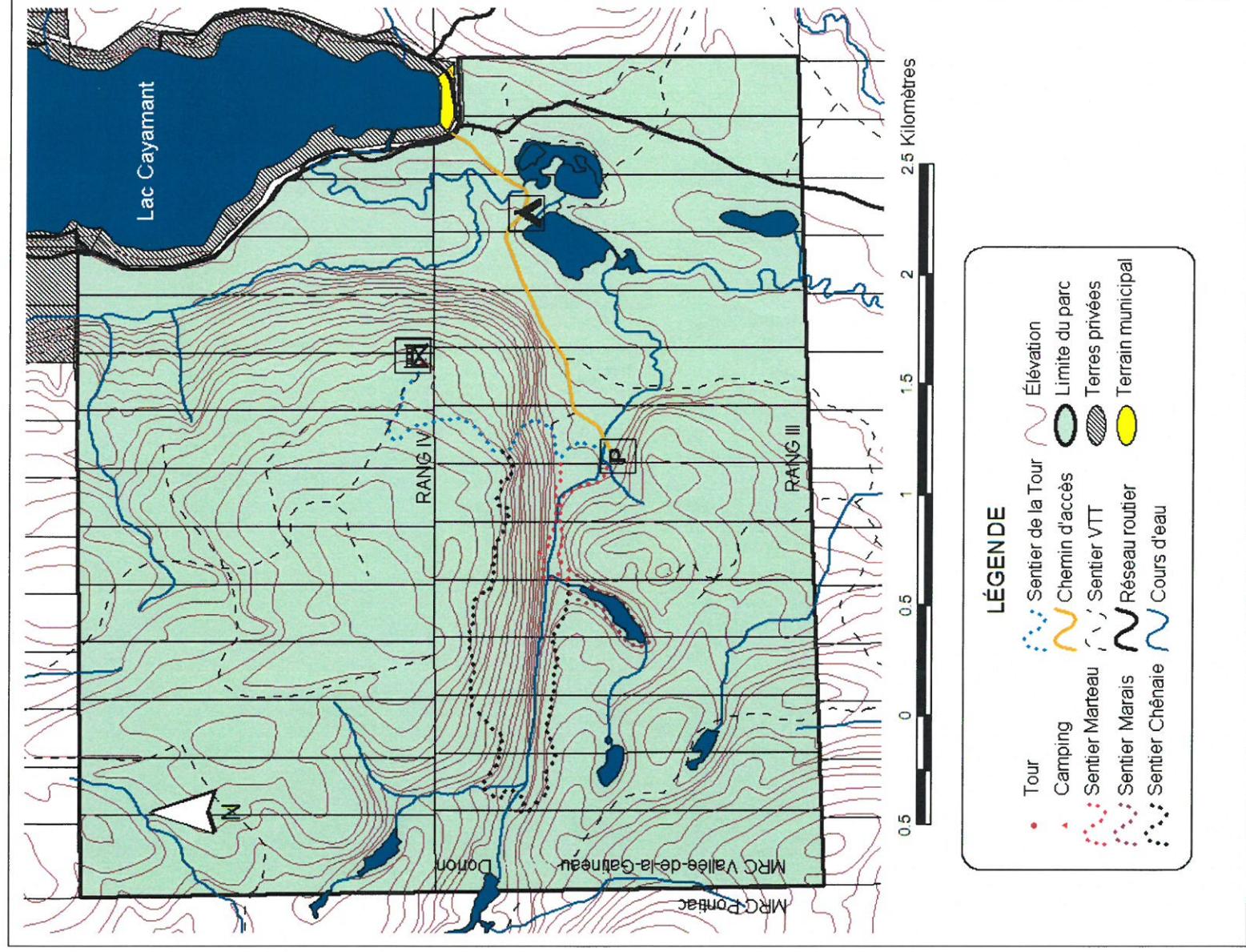
Carte 2. Localisation du parc



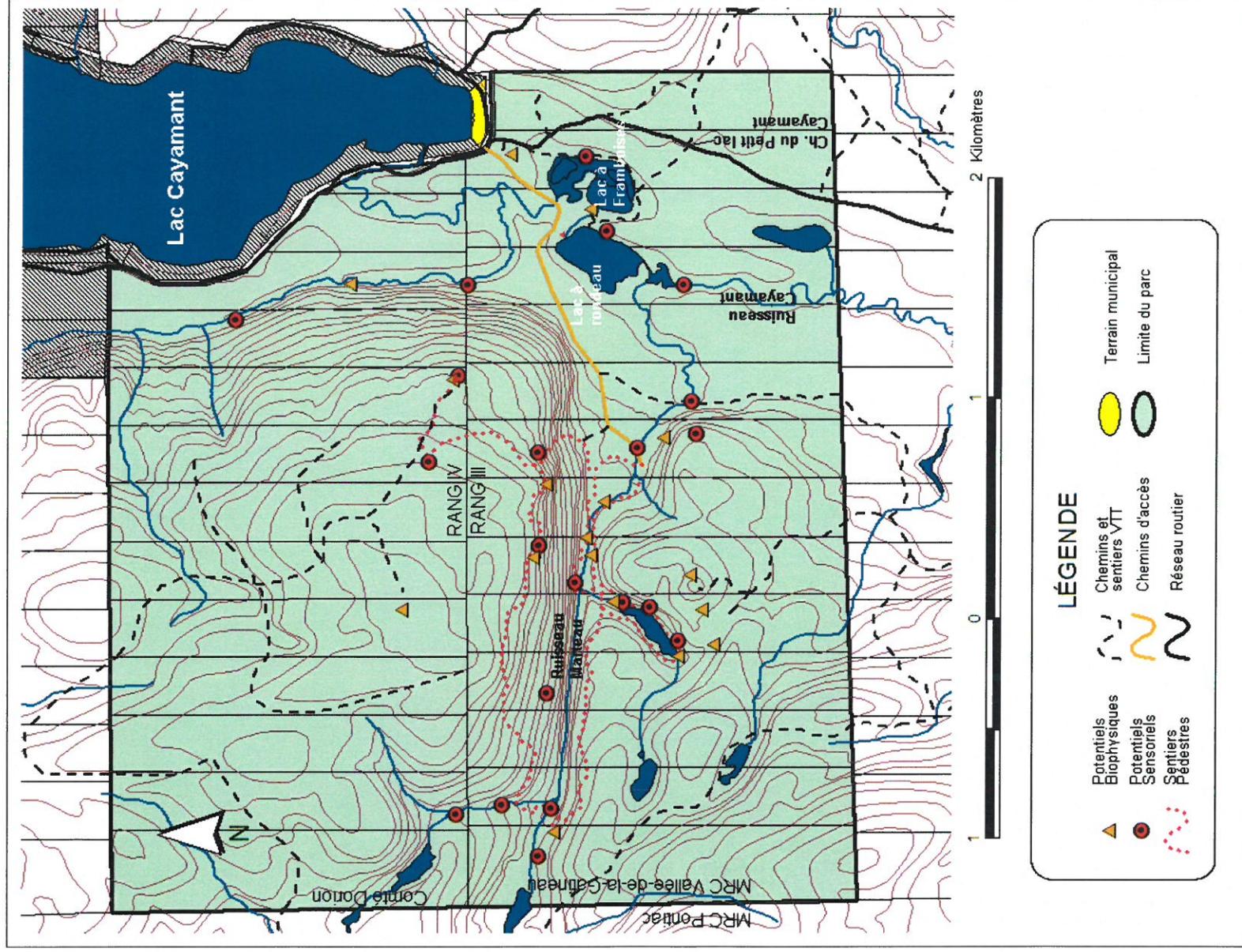
Carte 7. Propositions des infrastructures d'accueil



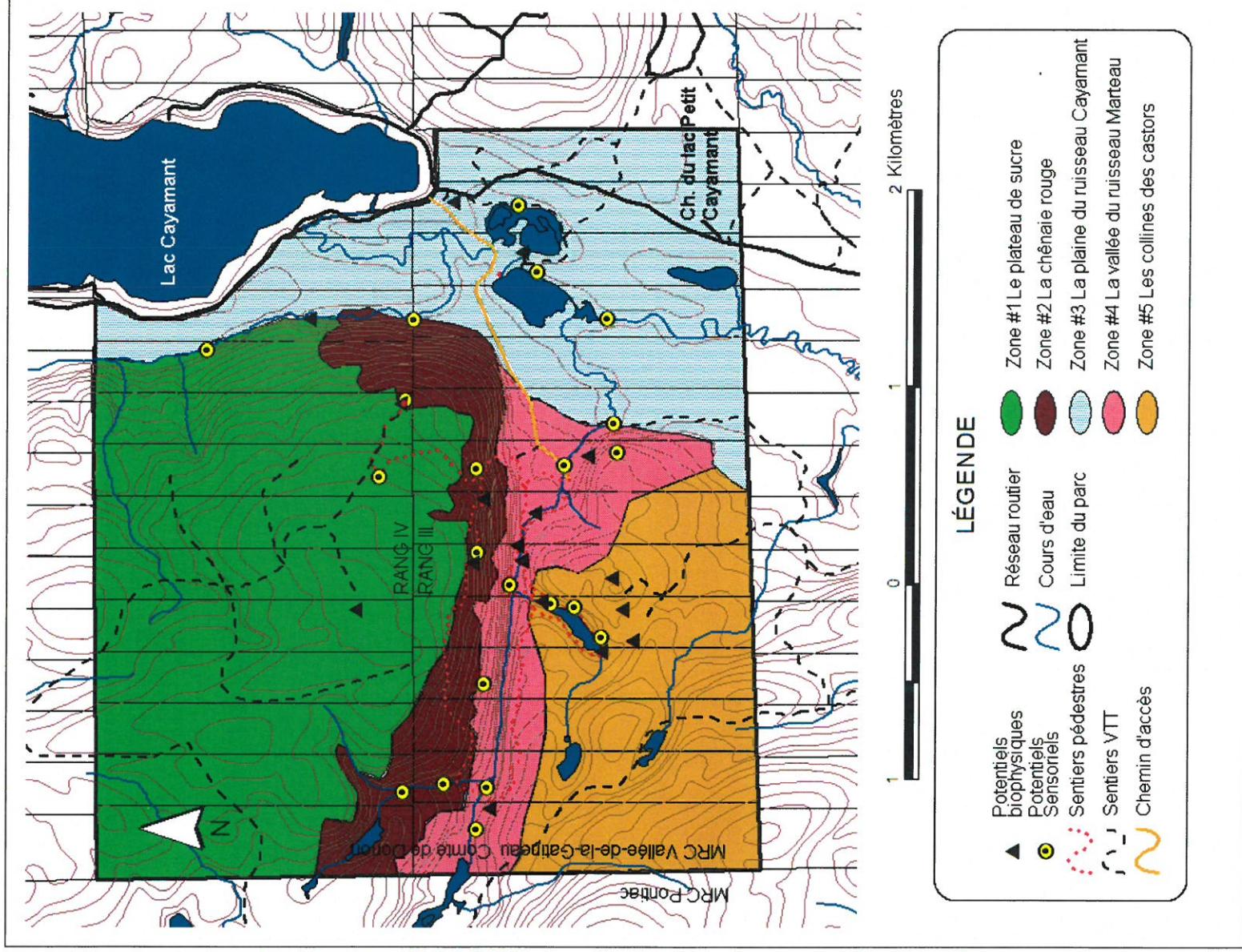
CARTE 4. ÉTAT DES RÉALISATIONS



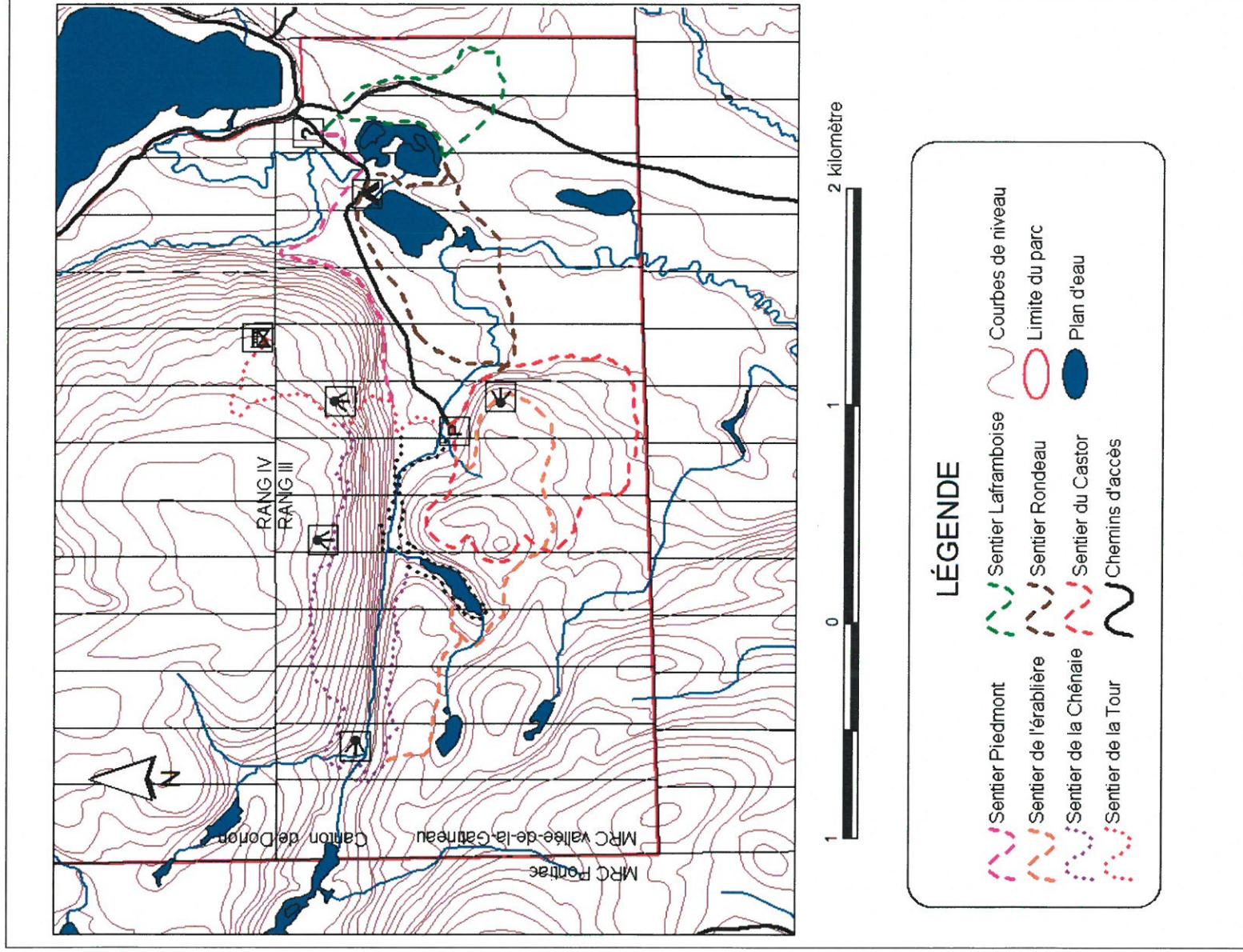
Carte 5. Potentiel de mise en valeur



Carte 6. Potentiels de mise en valeur



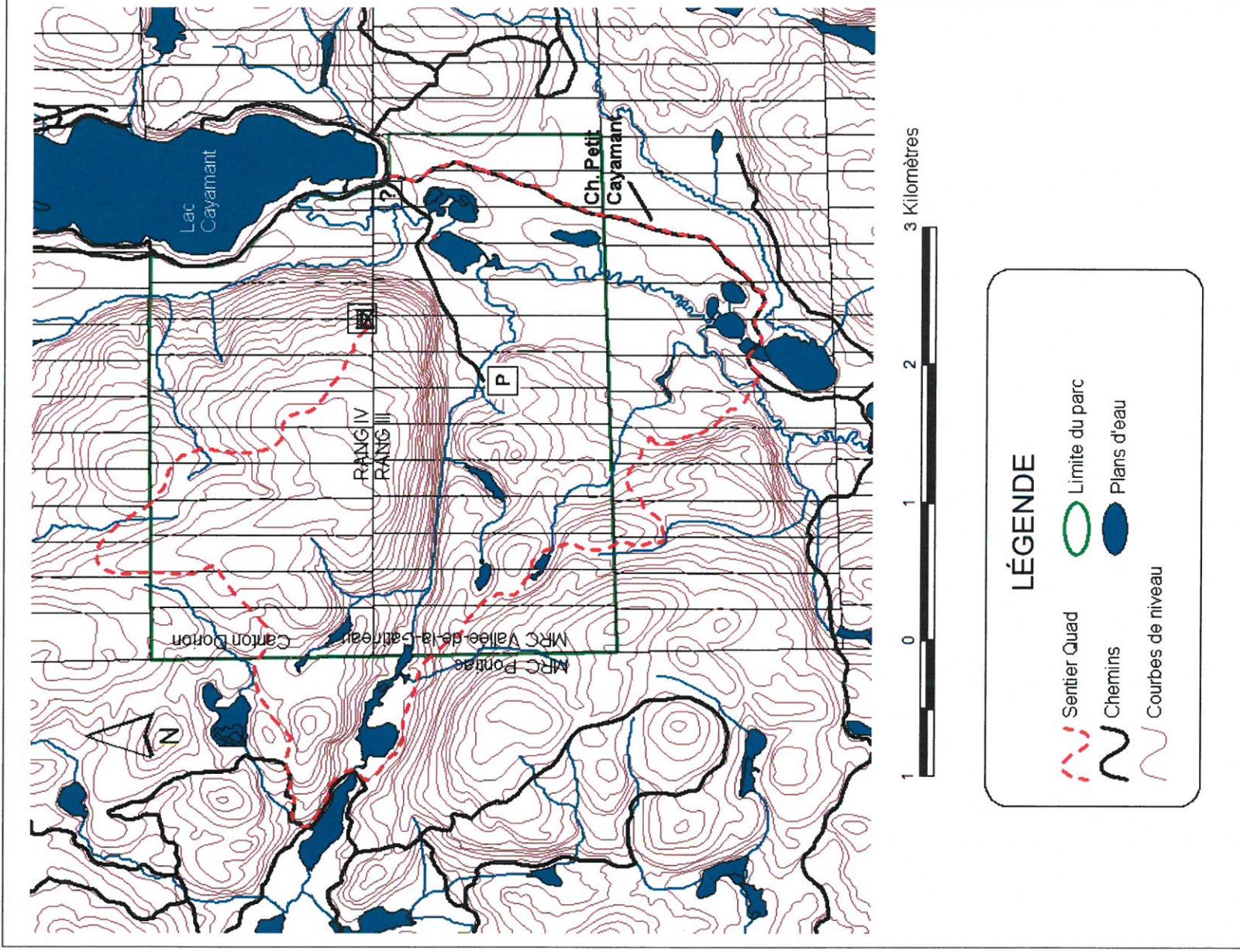
Carte 8. Propositions des infrastructures récréatives



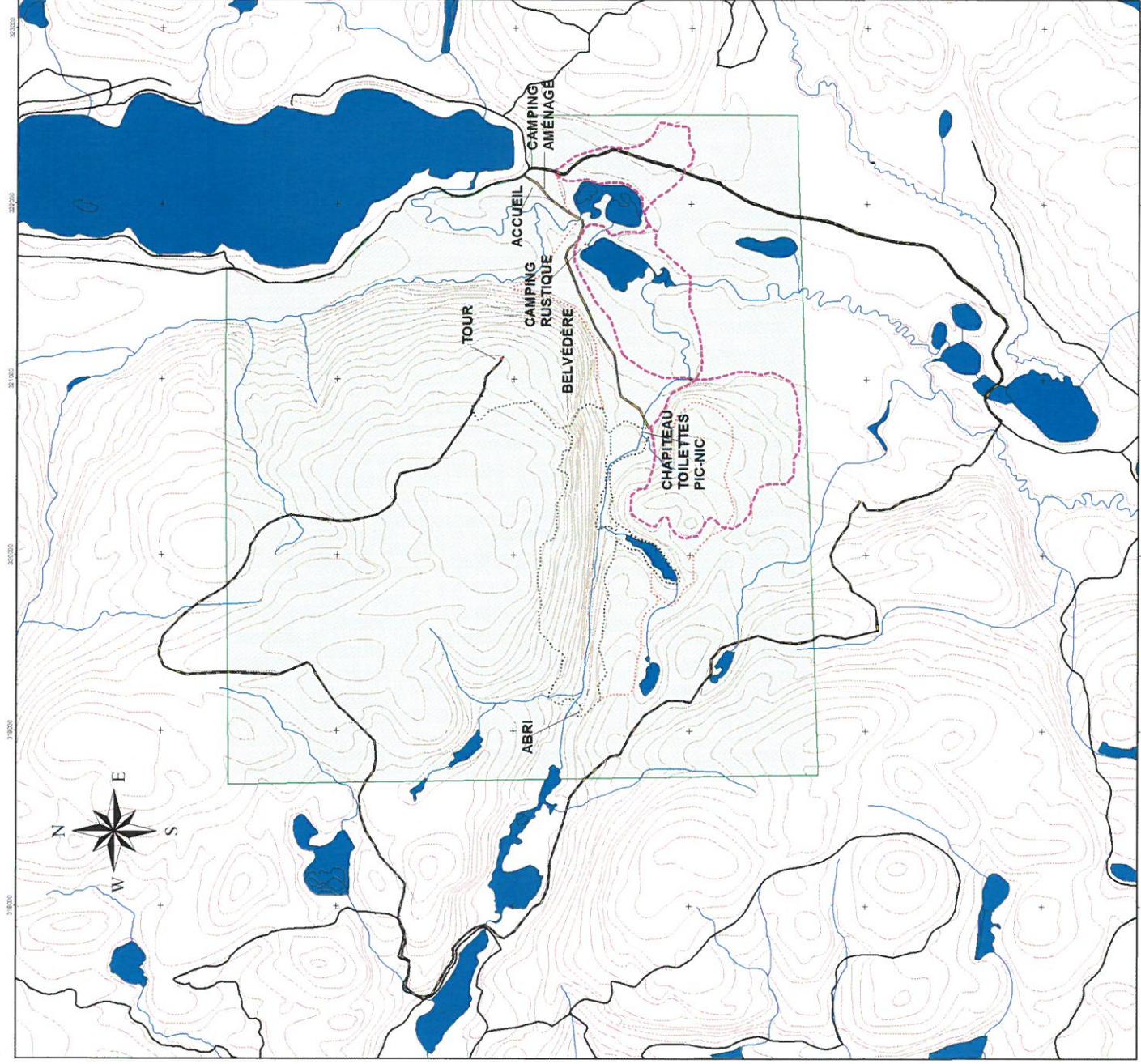
LÉGENDE

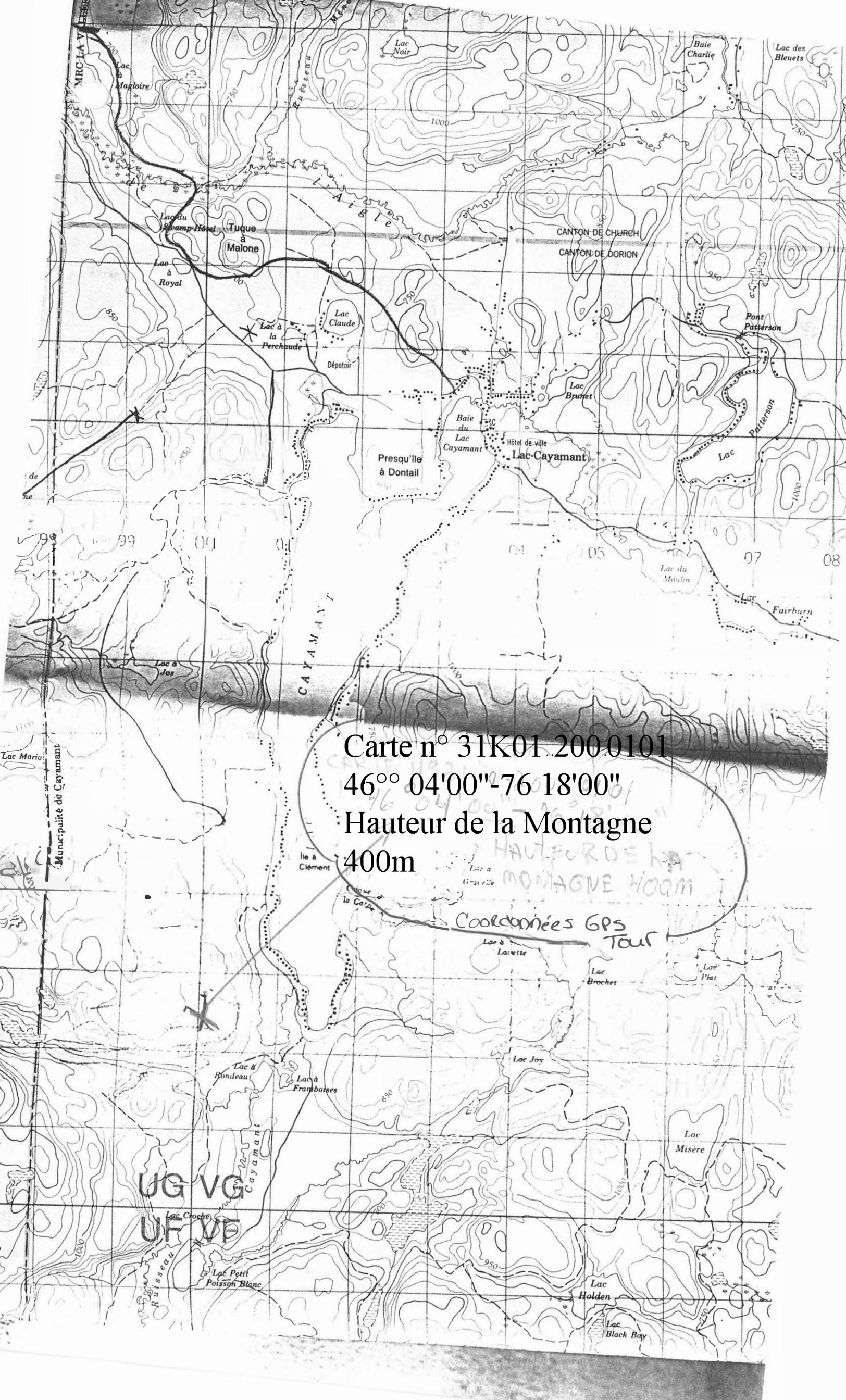
- Sentier Piedmont
- Sentier Laframboise
- Sentier de l'érable
- Sentier Rondeau
- Sentier de la Chénaie
- Sentier du Castor
- Sentier de la Tour
- Chemins d'accès
- Courbes de niveau
- Limite du parc
- Plan d'eau

Carte 9. Sentier de Quad



Parc régional du Mont Cayamant





Carte n° 31K01 200 0101

46° 04'00"-76 18'00"

Hauteur de la Montagne

400m

Coordonnées GPS
Tour

HAUTEUR DE LA
MONTAGNE 400m

UG VG
UF VP

Lac Petit
Poisson Blanc

Lac Holden

Lac Black Bay

Annexe 3 Lettre et cartes du 12 mars 2019 adressées à Mme Cathy Labrie, ing.f. - Planification forestière proposée sur le territoire de la Municipalité de Montpellier



Municipalité de Montpellier

Montpellier, le 12 mars 2019

Madame Cathy Labrie, ing. F.
Responsable de la gestion intégrée et
des consultations publiques
Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais
Ministères des Forêts, de la Fauve et des Parcs
16 impasse de la Gare-Talon, RC 100
Gatineau (Québec) J8T 0B1

Objet : Planification forestière proposée sur le territoire de la Municipalité de Montpellier

Madame,

La présente est pour vous faire part de nos préoccupations identifiées sur le territoire de la Municipalité suite à la consultation publique portant sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023.

La municipalité de Montpellier tient à vous informer qu'elle possède des droits à proximité du lac Croche, le premier pour opérer un bâtiment d'accueil, aux fins d'activités récréatives et à but non lucrative, le second pour entretenir des sentiers pédestres. Ce chalet est également un important relais de motoneigistes et de quadistes. Bref, il s'agit d'une zone récréative importante pour les citoyens de la Municipalité. Le secteur du chantier Blais de la planification forestier 2018-2023 est situé dans son environnement immédiat. Voir la carte jointe à la présente correspondance à ce sujet.

Vous devez considérer qu'un important développement économique dans ce secteur sera réalisé par la Municipalité, et plus particulièrement, l'aménagement d'un site de camping sauvage et de sentiers de randonnées sur plusieurs kilomètres autour du lac Croche. La Municipalité a déjà investi des sommes d'argent considérables, dans ses infrastructures telles que la réfection du chemin d'accès menant au chalet d'accueil, ceci afin de rendre le chemin accessible à toutes les voitures. Nous avons aussi beaucoup investi dans des rénovations du bâtiment, et dans l'aménagement des sentiers quatre (4) saisons. Nous demandons à ce que soit réparé, remis dans son état initial après la fin des opérations forestières. Nous vous demandons également de considérer la présence des nombreux sentiers du site et de les protéger en conséquence durant la planification et l'exécution des opérations forestières.

À défaut d'interdire la coupe de régénération autour du lac Croche, nous vous demandons de maintenir une bande de protection riveraine de soixante mètres (60 m) autour du lac Croche, ceci afin de maintenir la qualité de l'encadrement visuel du paysage visible depuis le lac et le chalet d'accueil.



Municipalité de Montpellier

Après avoir consulté toute l'information cartographique à notre disposition, nous constatons la superposition de milieux humides potentiels avec les secteurs d'intervention projetés. Or, ceux-ci se déversent dans le lac Croche. Afin de préserver la qualité de l'eau du lac, nous vous demandons d'éviter d'intervenir dans tous les milieux humides sensibles à l'orniérage, d'effectuer les opérations forestières durant l'hiver au besoin, ceci afin de ne pas dégrader les sols et de prévenir tout apport de sédiments dans le lac Croche.

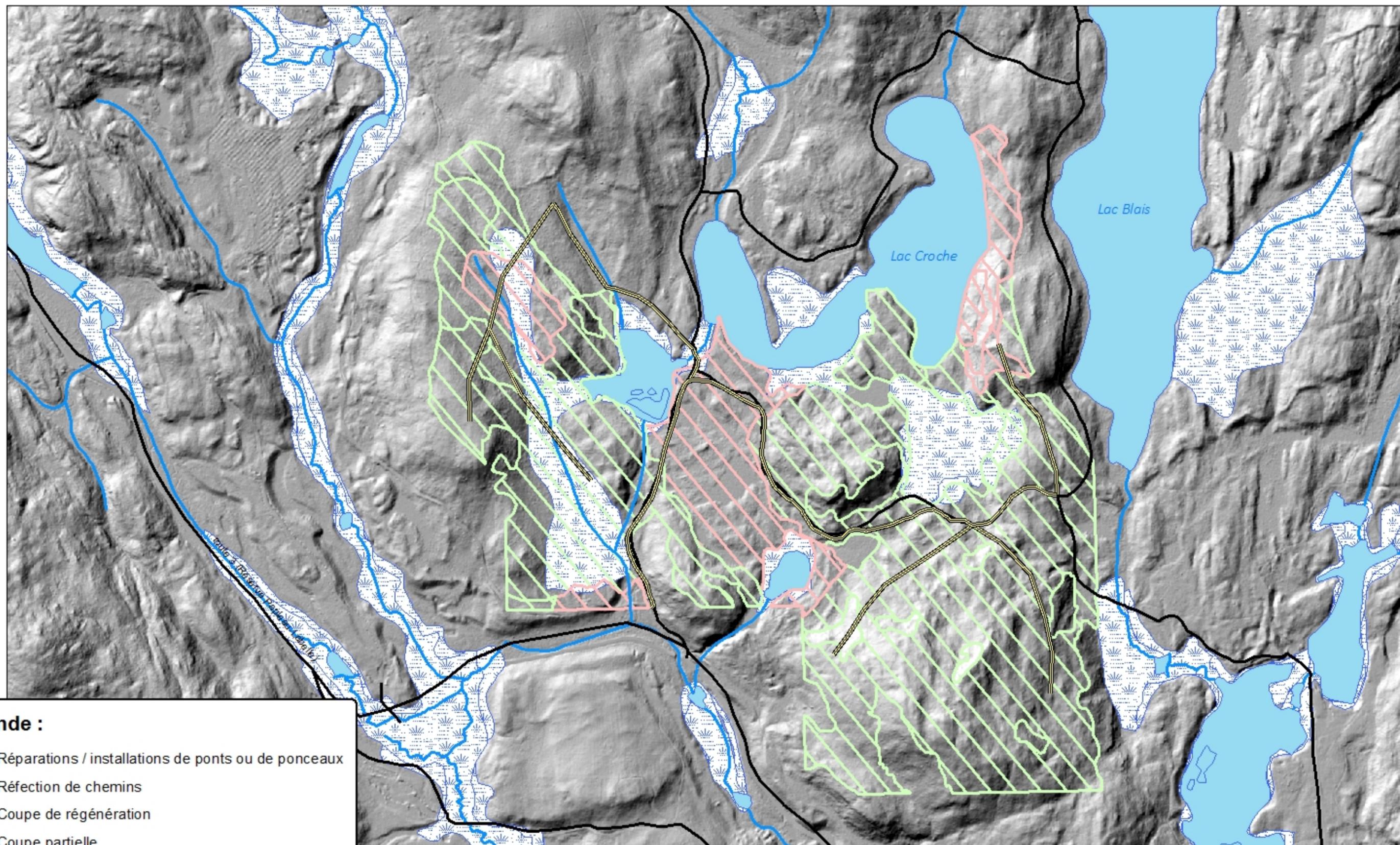
Vous comprendrez bien, madame Labrie, que nous sommes inquiets et soucieux de l'impact négatif que les interventions forestières auront sur ce superbe emplacement du lac Croche et nous souhaitons une collaboration de votre part afin de protéger ce site exceptionnel.

Je vous prie d'agréer, madame Labrie, l'assurance de ma considération respectueuse.

Stéphane Séguin
Maire

C.c. : Jean-François Larrivée ing. f. de la MRC de Papineau
P.j. : Cartes

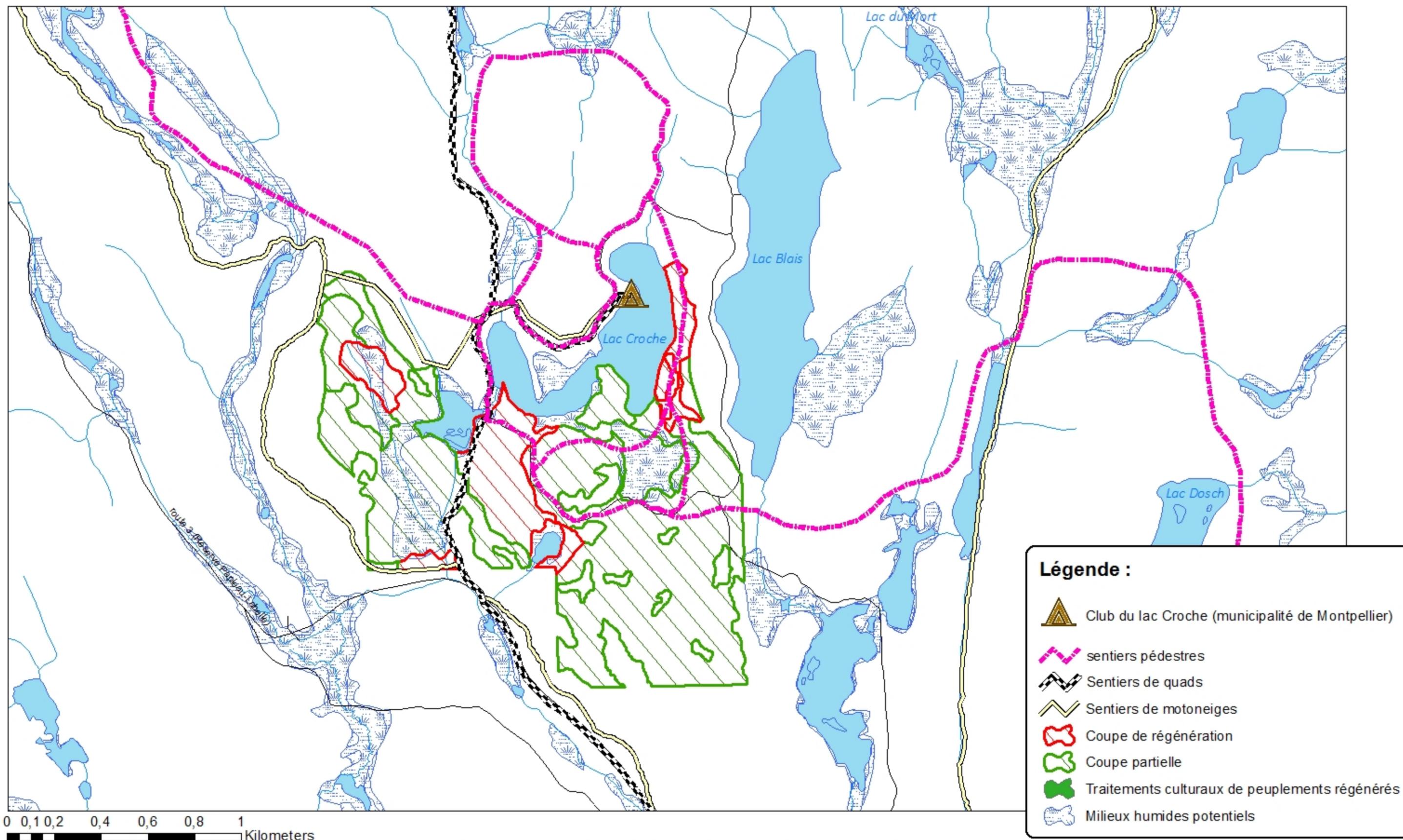
Plan d'aménagement forestier opérationnel 2018-2023, Municipalité de Montpellier



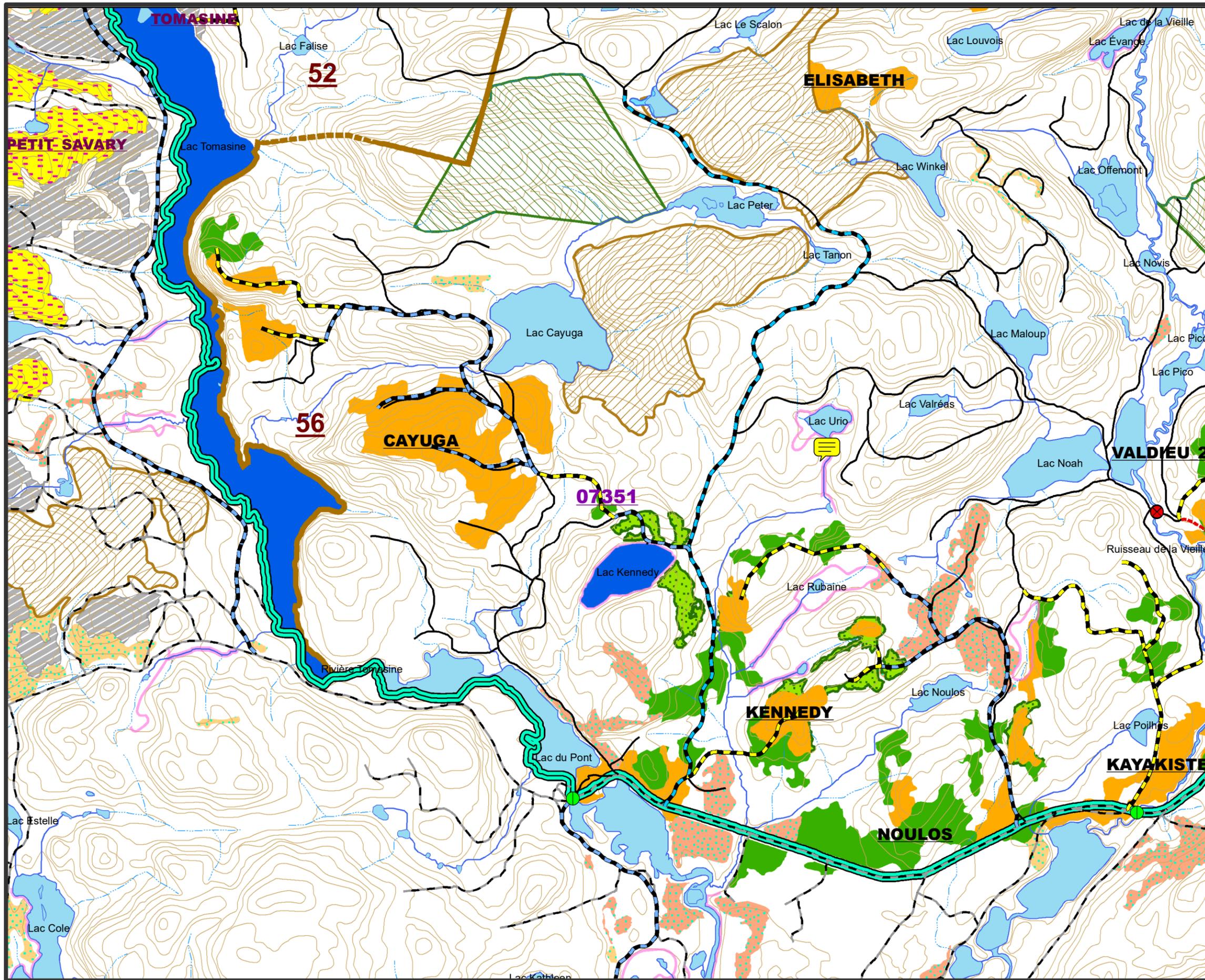
Légende :

- ★ Réparations / installations de ponts ou de ponceaux
- ↯ Réfection de chemins
- 🔴 Coupe de régénération
- 🟢 Coupe partielle
- 🟢 Traitement culturels de peuplements régénérés
- 🟦 milieux_humides_potentiels_s

Plan d'aménagement forestier opérationnel 2018-2023, Municipalité de Montpellier



Annexe 4 Cartes et commentaires de la SEPAQ concernant plusieurs chantiers dans les Unités d'aménagement 073-51, 073-52 et 074-51



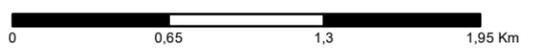
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	Accès pêche
Camping rustique	Camping_villégiature
Batiment_p	Chemin forestier
Descr	Nationale
<all other values>	Principale
Accueil	Secondaire
Accueil de secteur	Tertiaire
Chalet	Infras_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Chalet Modik	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet canot-camping	INTERV_PLA
Chalet du gardien	Amélioration
A	Entretien
?	Implantation
I	Réfection
C	PRAN_07351_MFFP_20181217
Poste d'essence	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Restaurant	FA_TRAIT
Secteur_chasse_Original_s	CP
UAF_s	CR
limite_sepaq_s	TCPR (debroussaillage)
	PAFIO_V7_07351_20170213
	PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	Group_ess_2019
	Coupe récente
	Régénération

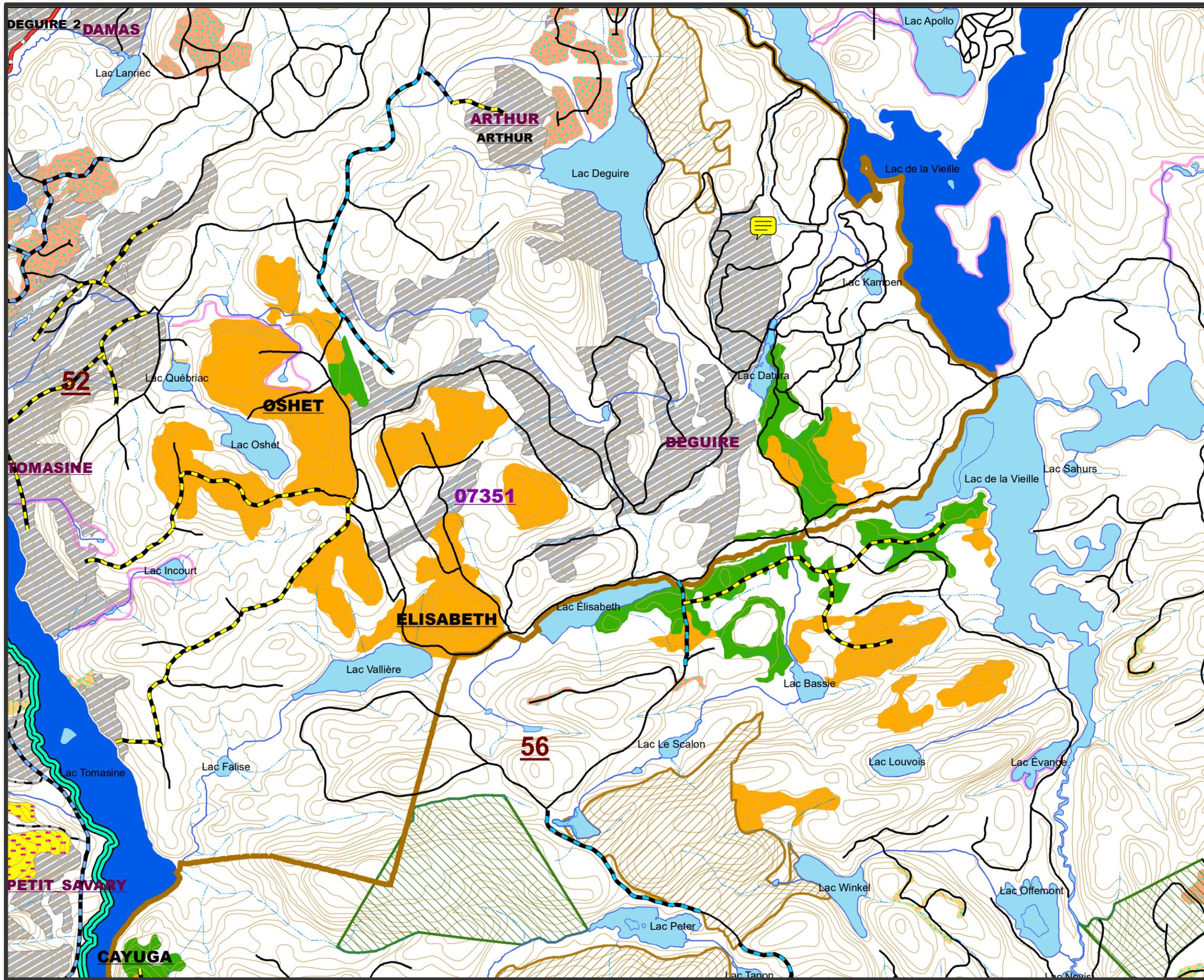
1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

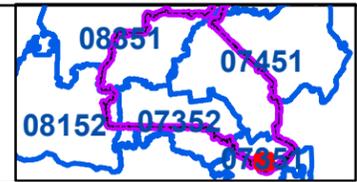
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





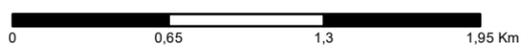
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | Nationale |
| <all other values> | Principale |
| Accueil | Secondaire |
| Accueil de secteur | Tertiaire |
| Chalet | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet Modik | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | Amélioration |
| Dépanneur | Entretien |
| Entrepôt | Implantation |
| Garage | Réfection |
| Poste d'essence | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Restaurant | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | CP |
| limite_sepaq_s | CR |
| | TCPR (debroussaillage) |
| | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

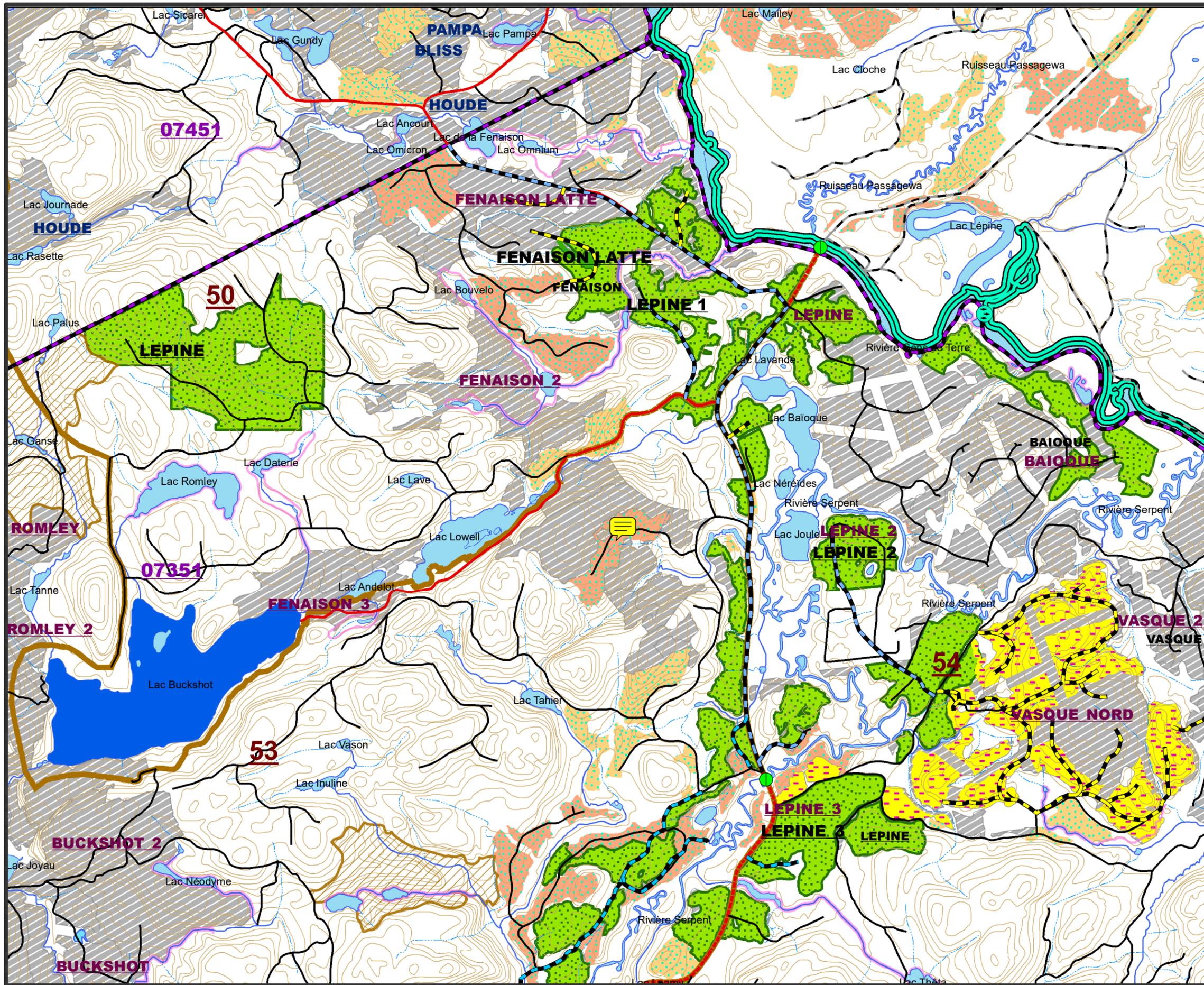
1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

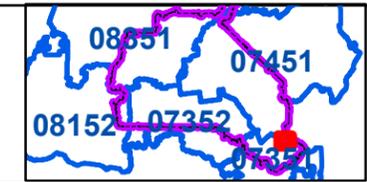
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





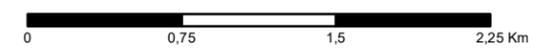
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| | — Chemin forestier |
| Batiment_p | Nationale |
| Descr | Principale |
| <all other values> | Secondaire |
| Accueil | Tertiaire |
| | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Accueil de secteur | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| | INTERV_PLA |
| Chalet | Amélioration |
| Chalet Modik | Entretien |
| Chalet canot-camping | Implantation |
| Chalet du gardien | Réfection |
| | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| A | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| ? | FA_TRAIT |
| I | CP |
| C | CR |
| O | TCPR (debroussaillage) |
| Secteur_chasse_Original_s | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| UAF_s | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| limite_sépaq_s | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

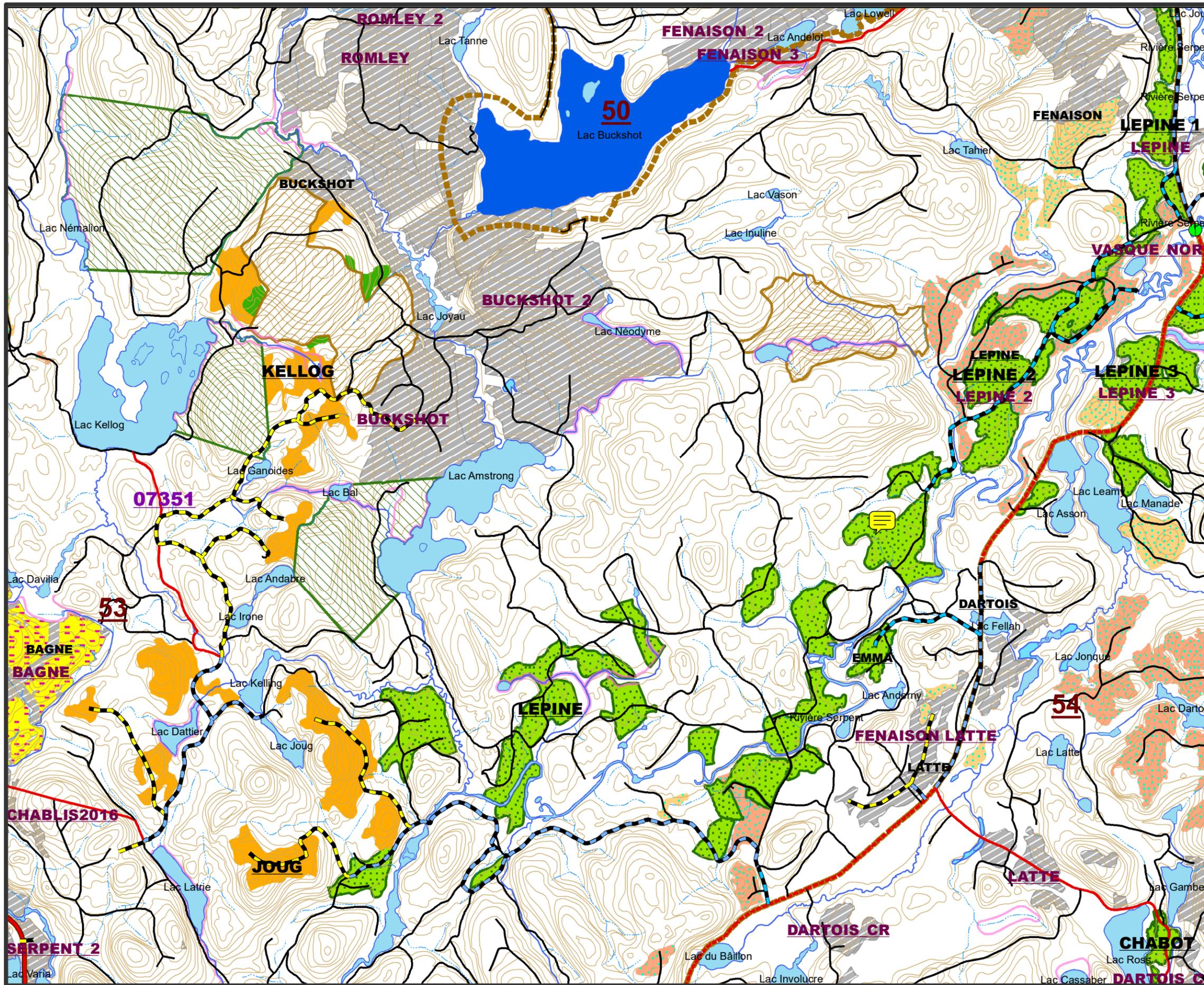
1:35 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

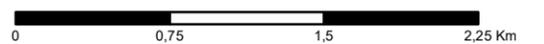
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





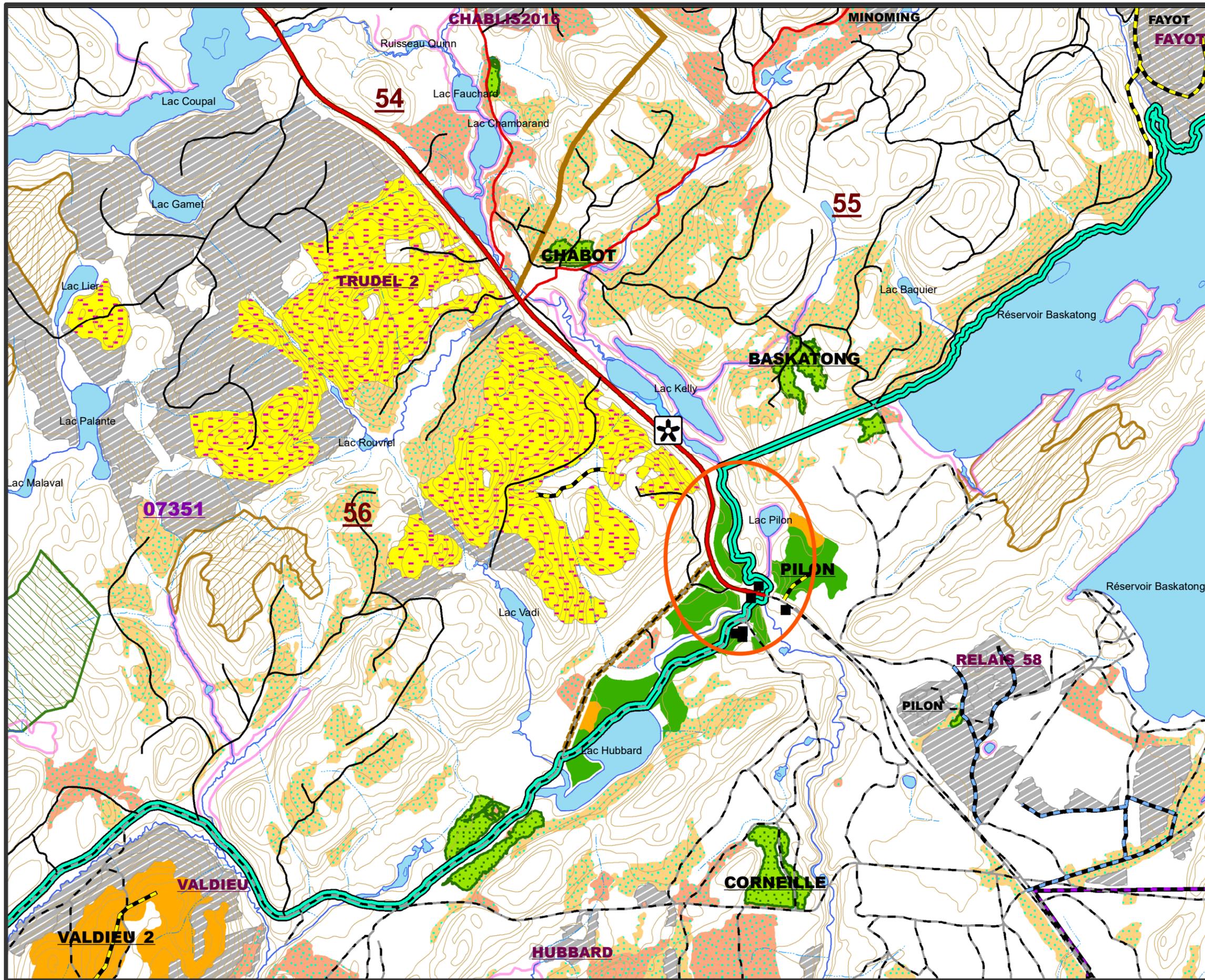
Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
Batiment_p	— Chemin forestier
Descr	— Nationale
<all other values>	— Principale
Accueil	— Secondaire
Accueil de secteur	— Tertiaire
Chalet	Infras_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Chalet Modik	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet canot-camping	INTERV_PLA
Chalet du gardien	— Amélioration
Dépanneur	— Entretien
Entrepôt	— Implantation
Garage	— Réfection
Poste d'essence	PRAN_07351_MFFP_20181217
Restaurant	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Secteur_chasse_Original_s	FA_TRAIT
UAF_s	— CP
Imite_sepaa_s	— CR
	TCPR (debroussaillage)
	PAFIO_V7_07351_20170213
	PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	Group_ess_2019
	— Coupe récente
	— Régénération

1:35 000 * pour format de papier 11 x 17



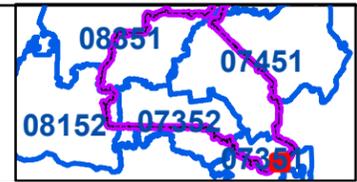
Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05



Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



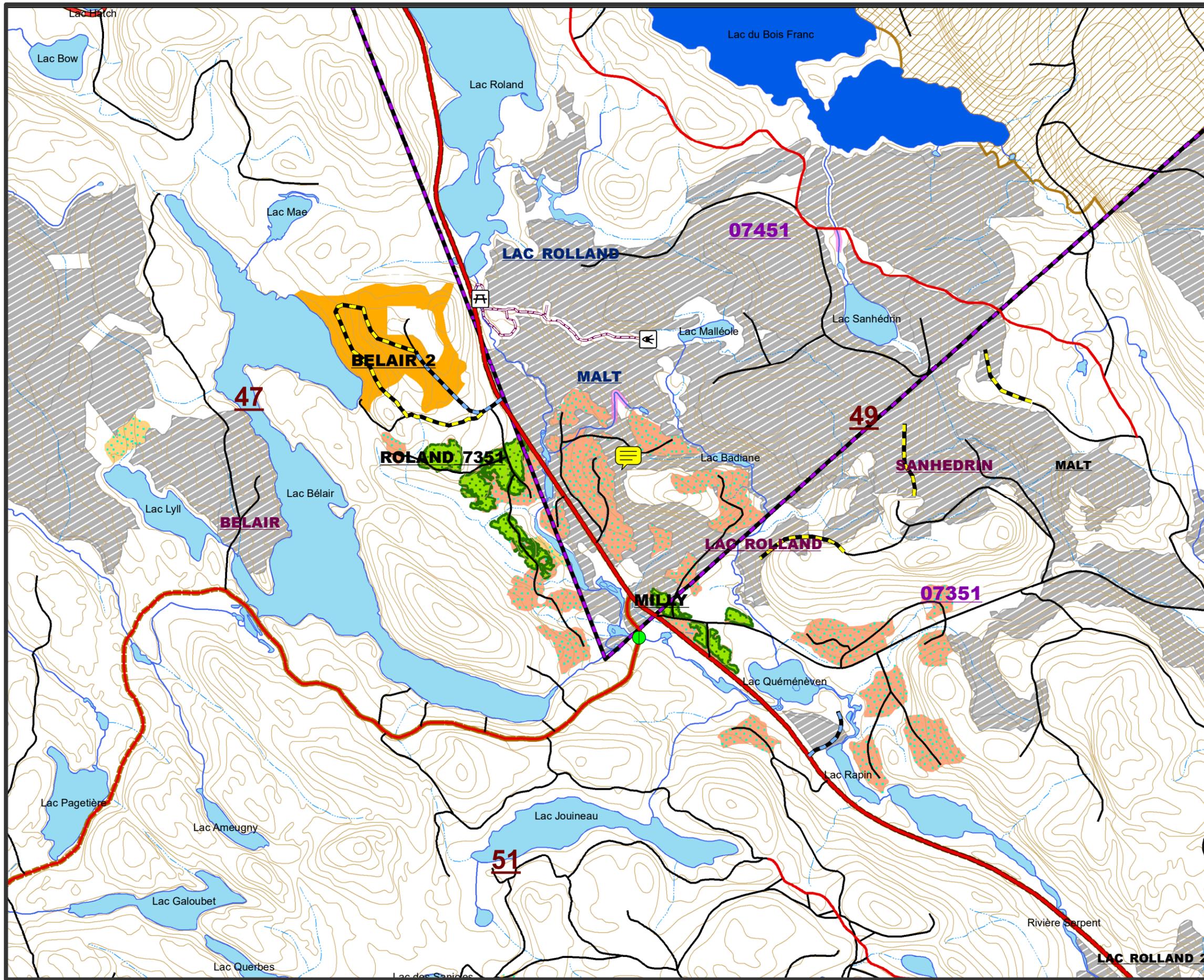
- | | |
|----------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| | — Chemin forestier |
| Batiment_p | Nationale |
| Descr | Principale |
| * | Secondaire |
| | Tertiaire |
| * | Infrap_PAFIO_V8_consul_Publ_Outouais_20190218 |
| | Ch_PAFIO_V8_onsul_Publ_Outouais_20190218 |
| * | Accueil de secteur |
| | Amélioration |
| Chalet | Entretien |
| Chalet Modik | Implantation |
| Chalet canot-camping | Réfection |
| Chalet du gardien | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| A | PAFIO_V8_consul_Publ_Outouais_20190218 |
| ? | FA_TRAIT |
| I | CP |
| C | CR |
| O | TCPR (debroussaillage) |
| * | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| * | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| * | PEUPL_ECOFOR |
| * | Group_ess_2019 |
| * | Coupe récente |
| * | Régénération |
| * | Secteur_chasse_Original_s |
| * | UAF_s |
| * | limite_sepaq_s |

1:30 000 * pour format de papier 11 x 17

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

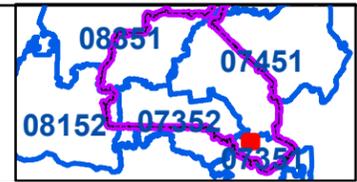
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





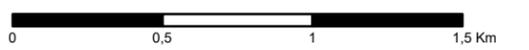
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	Accès pêche
Camping rustique	Camping_villégiature
Batiment_p	Chemin forestier
Descr	Nationale
<all other values>	Principale
*	Secondaire
*	Tertiaire
*	Accueil
*	Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
*	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
*	INTERV_PLA
*	Amélioration
*	Entretien
*	Implantation
*	Réfection
*	PRAN_07351_MFFP_20181217
*	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
*	FA_TRAIT
*	CP
*	CR
*	TCPR (debroussaillage)
*	PAFIO_V7_07351_20170213
*	PAFIO_V6_07251_Fev2016
*	PEUPL_ECOFOR
*	Groupe_ess_2019
*	Coupe récente
*	Régénération
*	A Dépanneur
*	? Entrepôt
*	I Garage
*	C Poste d'essence
*	O Restaurant
*	+ Secteur_chasse_Original_s
*	UAF_s
*	limite_sepaa_s

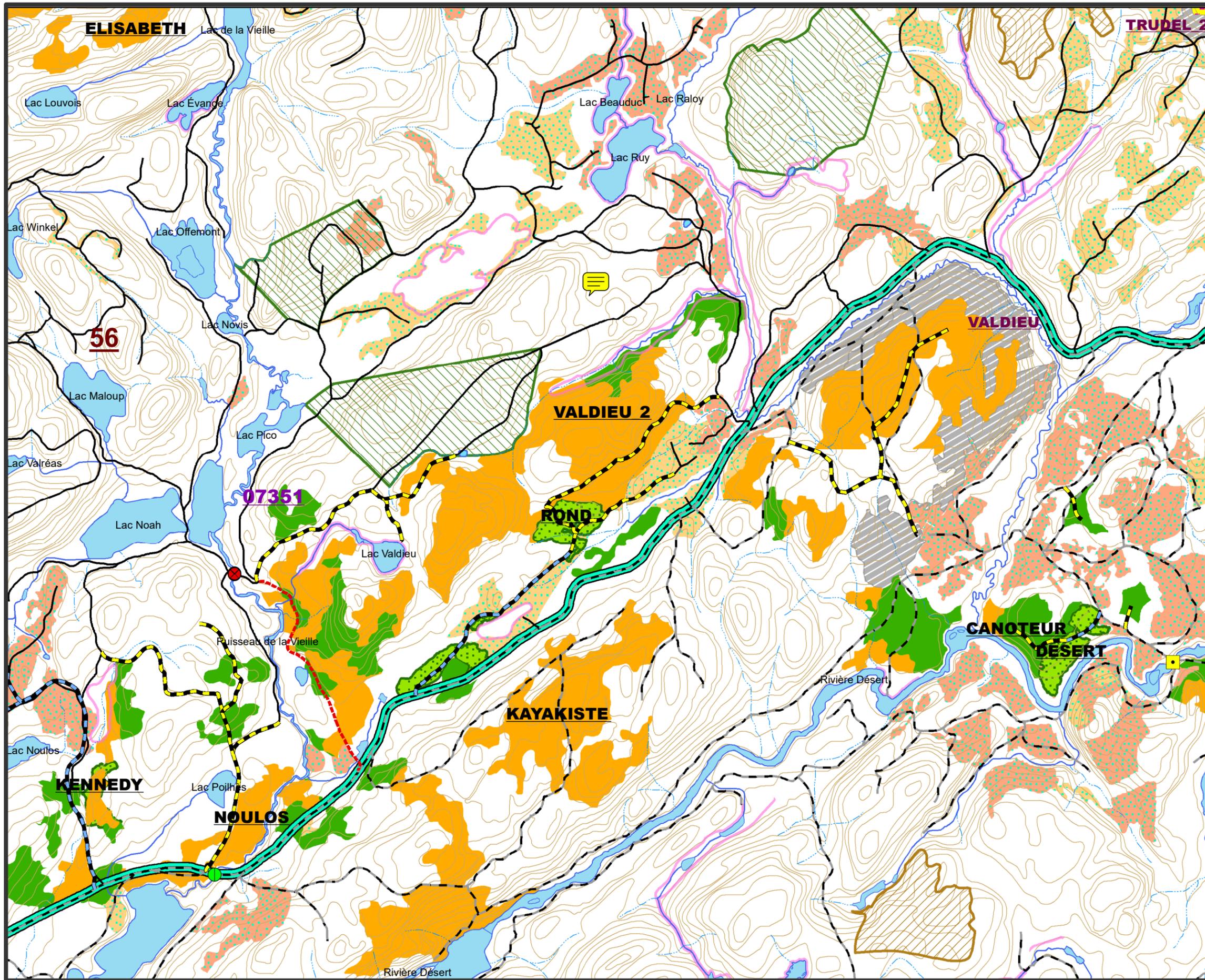
1:24 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

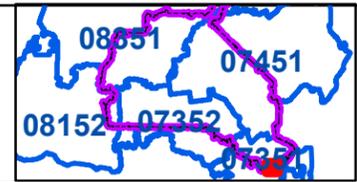
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | Accès pêche |
| Camping rustique | Camping villégiature |
| Batiment_p | Chemin forestier |
| Descr | Nationale |
| <all other values> | Principale |
| Accueil | Secondaire |
| Accueil de secteur | Tertiaire |
| Chalet | Infrs_PAFIO_V8_consul_Outouais_20190218 |
| Chalet Modik | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | Amélioration |
| Dépanneur | Entretien |
| Entrepôt | Implantation |
| Garage | Réfection |
| Poste d'essence | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Restaurant | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | CP |
| limite_sepaa_s | CR |
| | TCPR (debroussaillage) |
| | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

1:30 000 * pour format de papier 11 x 17

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

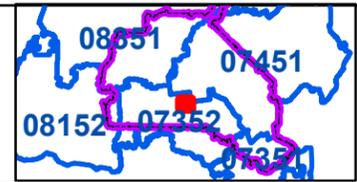
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





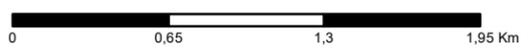
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | — Nationale |
| <all other values> | — Principale |
| Accueil | — Secondaire |
| Accueil de secteur | — Tertiaire |
| Chalet | Infras_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet Modik | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | — Amélioration |
| Dépanneur | — Entretien |
| Entrepôt | — Implantation |
| Garage | — Réfection |
| Poste d'essence | — PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Restaurant | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | — CP |
| limite_sépaq_s | — CR |
| | — TCPR (debroussaillage) |
| | — PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | — PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | — Group_ess_2019 |
| | — Coupe récente |
| | — Régénération |

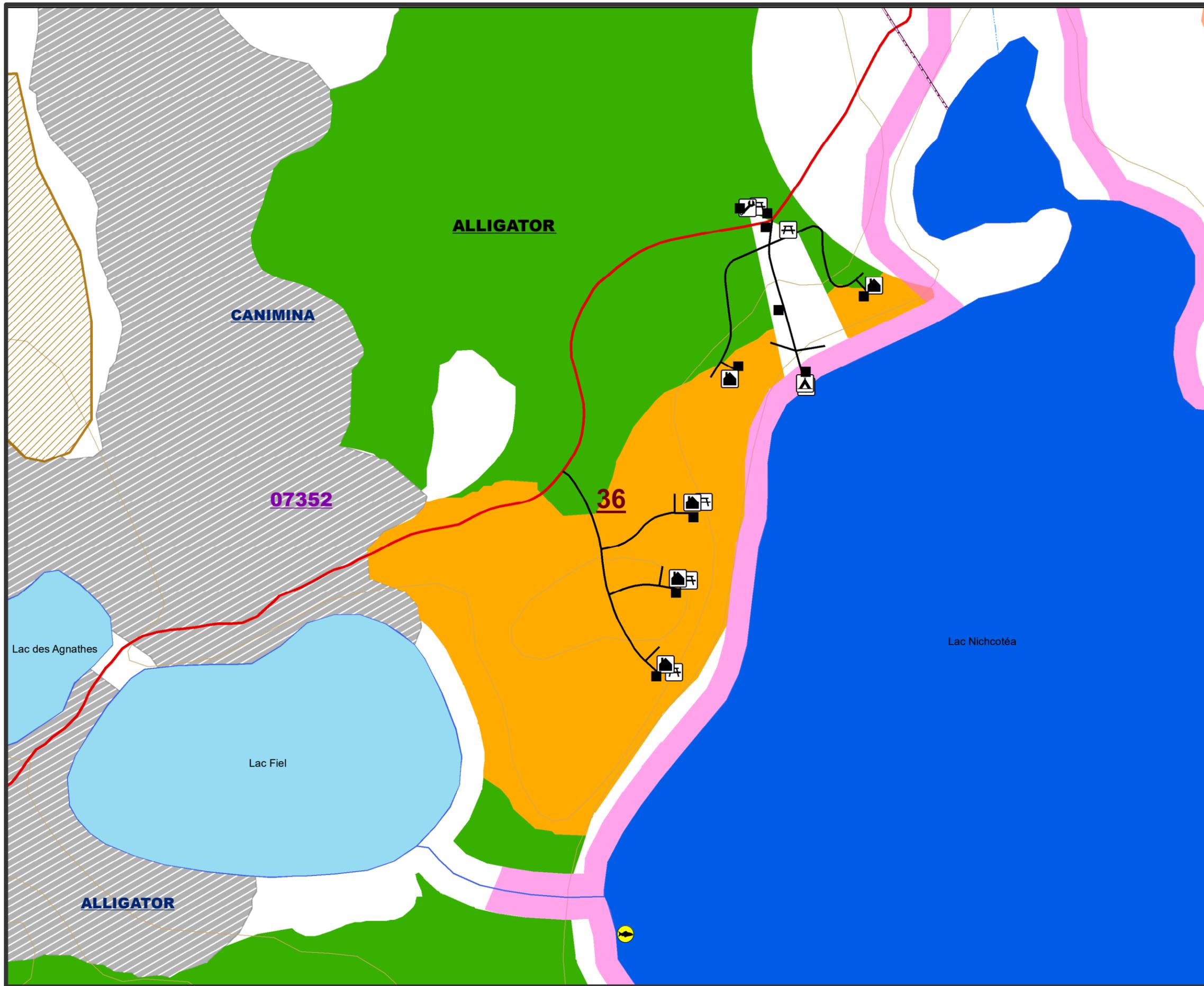
1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

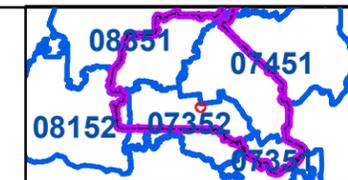
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





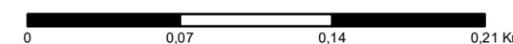
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_I
Camping aménagé	Accès pêche
Camping rustique	Camping_villégiature
Batiment_p	Chemin forestier
Descr	Nationale
<all other values>	Principale
Accueil	Secondaire
Accueil de secteur	Tertiaire
Chalet	Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Chalet Modk	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet canot-camping	INTERV_PLA
Chalet du gardien	Amélioration
Dépanneur	Entretien
Entrepôt	Implantation
Garage	Réfection
Poste d'essence	PRAN_07351_MFFP_20181217
Restaurant	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Secteur_chasse_Original_s	FA_TRAIT
UAF_s	CP
limite_sepqa_s	CR
	TCPR (debroussaillage)
	PAFIO_V7_07351_20170213
	PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	Group_ess_2019
	Coupe récente
	Régénération

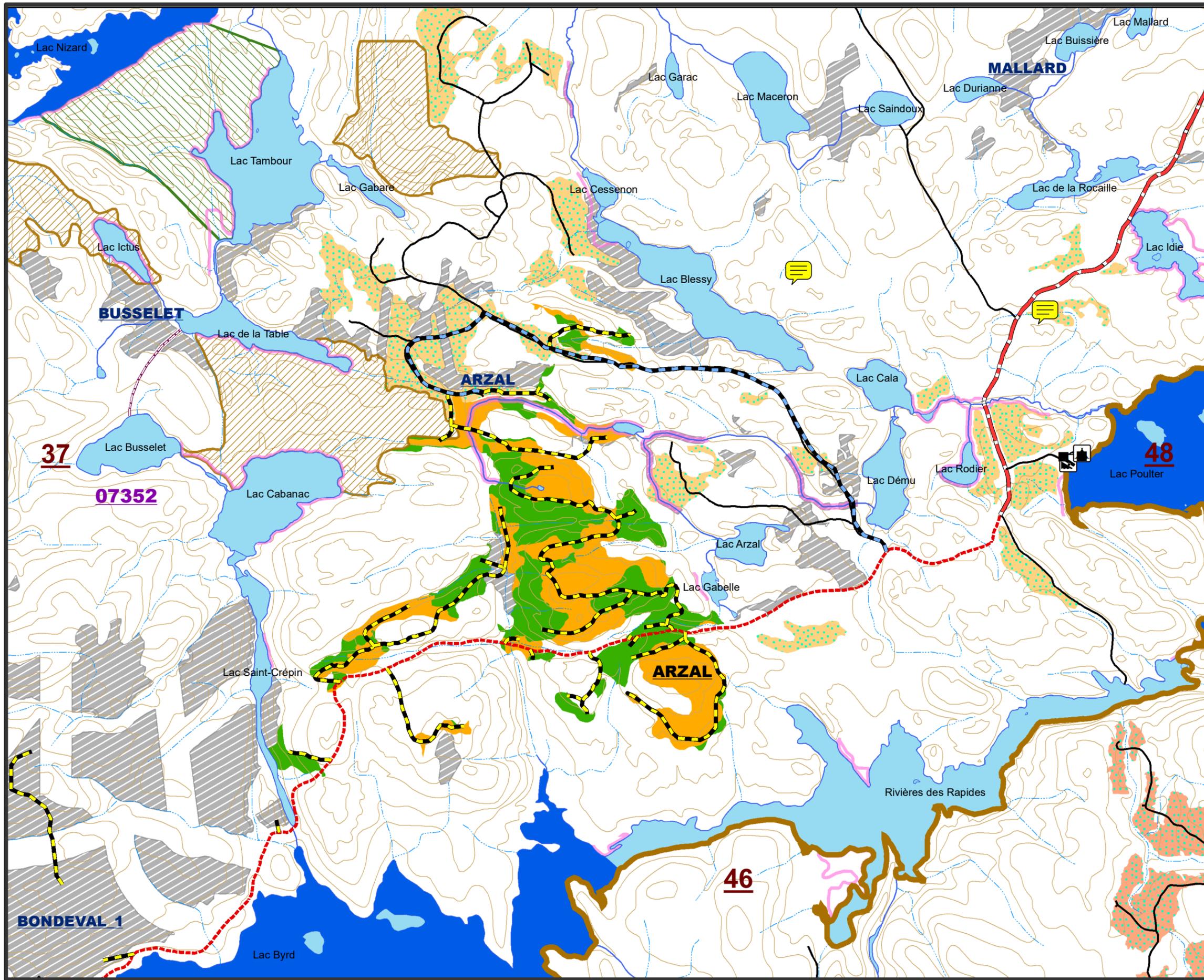
1:3 308 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

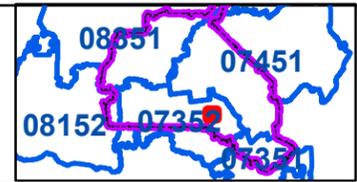
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





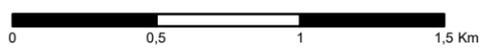
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | Accès pêche |
| Camping rustique | Camping villégiature |
| Batiment_p | Chemin forestier |
| Descr | Nationale |
| <all other values> | Principale |
| Accueil | Secondaire |
| Accueil de secteur | Tertiaire |
| Chalet | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet Modk | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | Amélioration |
| Dépanneur | Entretien |
| Entrepôt | Implantation |
| Garage | Réfection |
| Poste d'essence | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Restaurant | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | CP |
| limite_sepaq_s | CR |
| | TCPR (debroussaillage) |
| | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

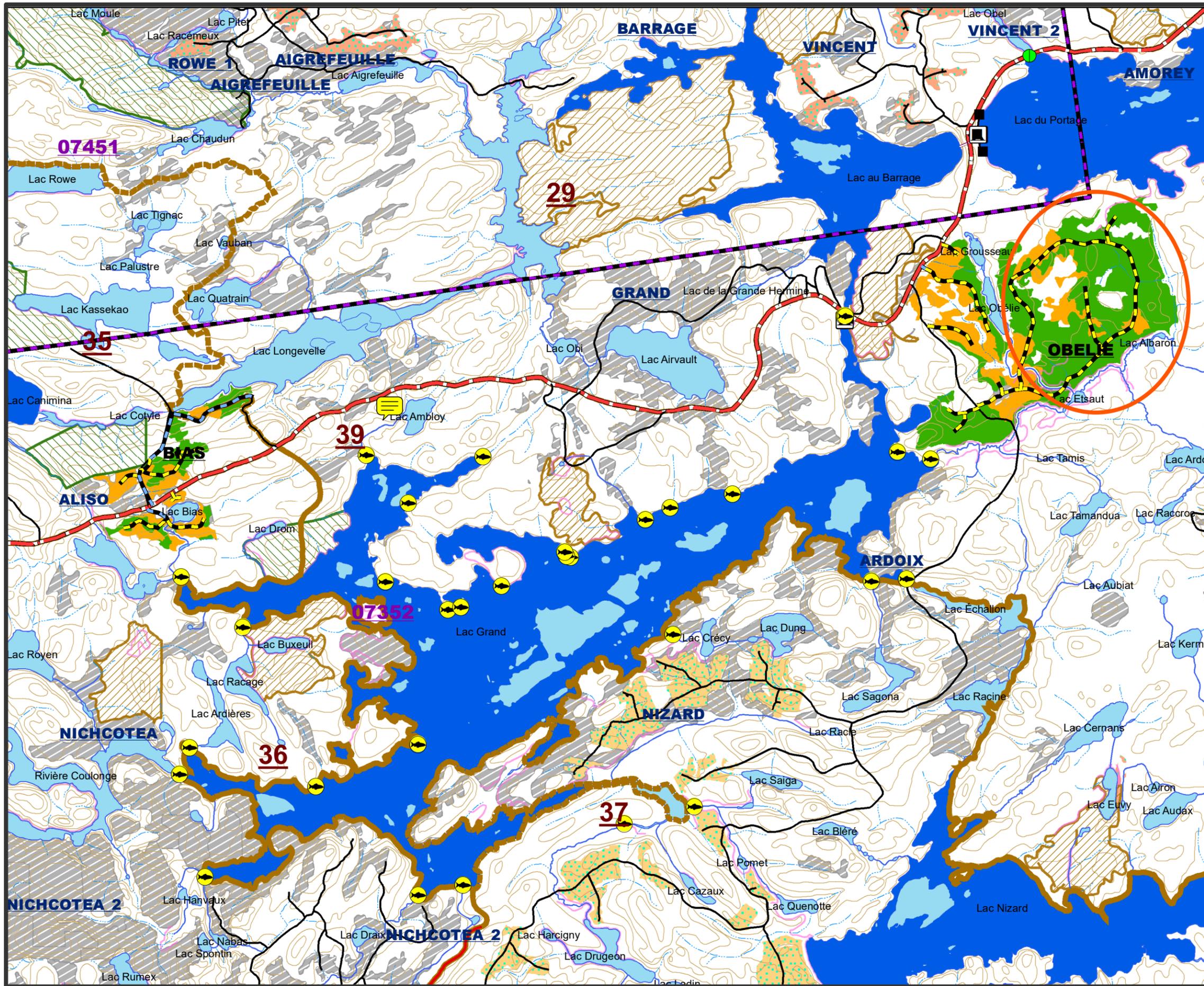
1:25 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

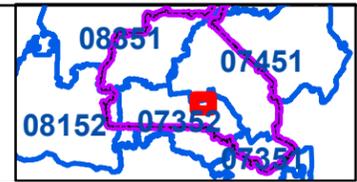
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





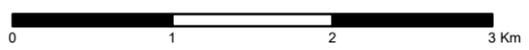
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_I |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | — Nationale |
| <all other values> | — Principale |
| Accueil | — Secondaire |
| Accueil de secteur | — Tertiaire |
| Chalet | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet Modik | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | Amélioration |
| Dépanneur | Entretien |
| Entrepôt | Implantation |
| Garage | Réfection |
| Poste d'essence | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Restaurant | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | CP |
| limite_sepaa_s | CR |
| | TCPR (debroussaillage) |
| | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

1:45 000 * pour format de papier 11 x 17



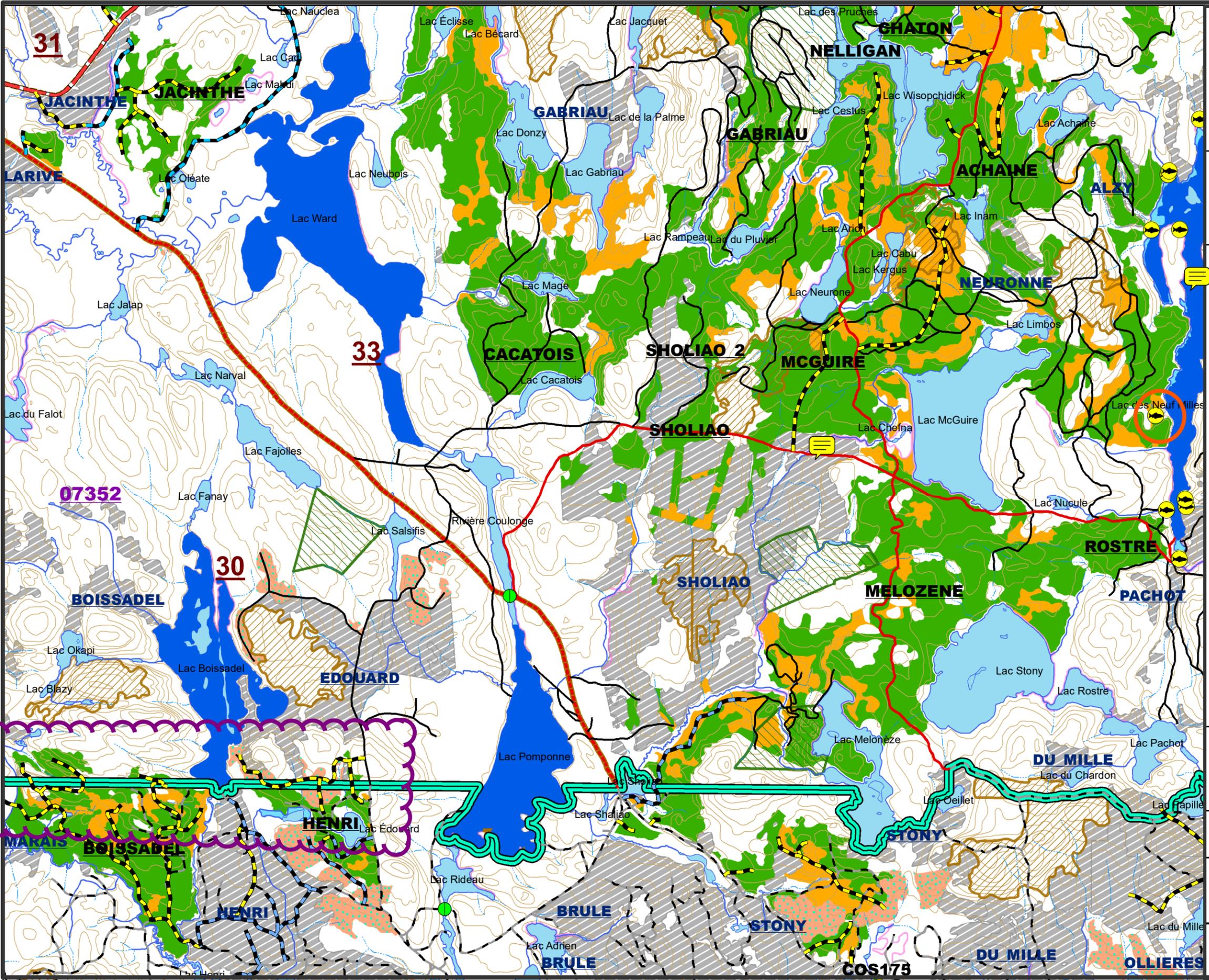
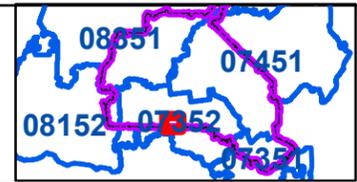
Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05



Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



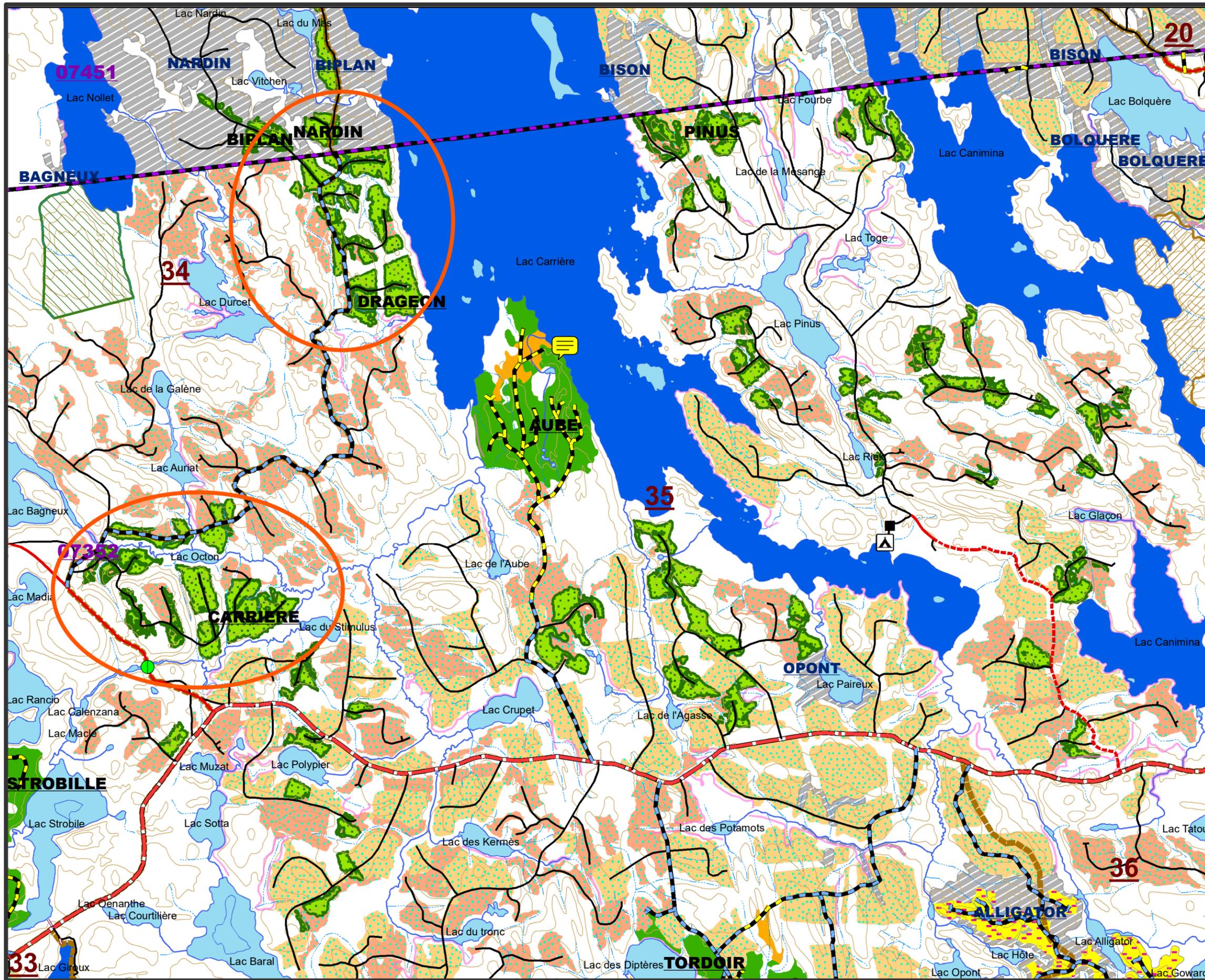
Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
	— Chemin forestier
Batiment_p	Nationale
Descr	Principale
<all other values>	Secondaire
Accueil	Tertiaire
	Infras_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Accueil de secteur	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
	INTERV_PLA
Chalet	Amélioration
Chalet Modik	Entretien
	Implantation
	Réfection
	PRAN_07351_MFFP_20181217
Chalet canot-camping	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
	FA_TRAIT
Chalet du gardien	CP
	CR
Dépanneur	TCPR (debroussaillage)
Entrepôt	PAFIO_V7_07351_20170213
Garage	PAFIO_V6_07251_Fev2016
Poste d'essence	PEUPL_ECOFOR
Restaurant	Group_ess_2019
	Coupe récente
	Régénération
Secteur_chasse_Original_s	
UAF_s	
limite_sepaa_s	

1:45 000 * pour format de papier 11 x 17

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

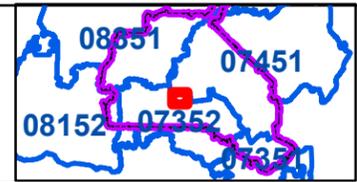
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





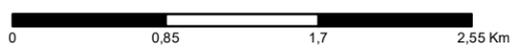
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | — Nationale |
| <all other values> | — Principale |
| Accueil | — Secondaire |
| Accueil de secteur | — Tertiaire |
| Chalet | Infrs_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet Modik | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | — Amélioration |
| Dépanneur | — Entretien |
| Entrepôt | — Implantation |
| Garage | — Réfection |
| Poste d'essence | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Restaurant | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | — CP |
| Imite_sépaq_s | — CR |
| | — TCPR (debroussaillage) |
| | — PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | — PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | — Group_ess_2019 |
| | — Coupe récente |
| | — Régénération |

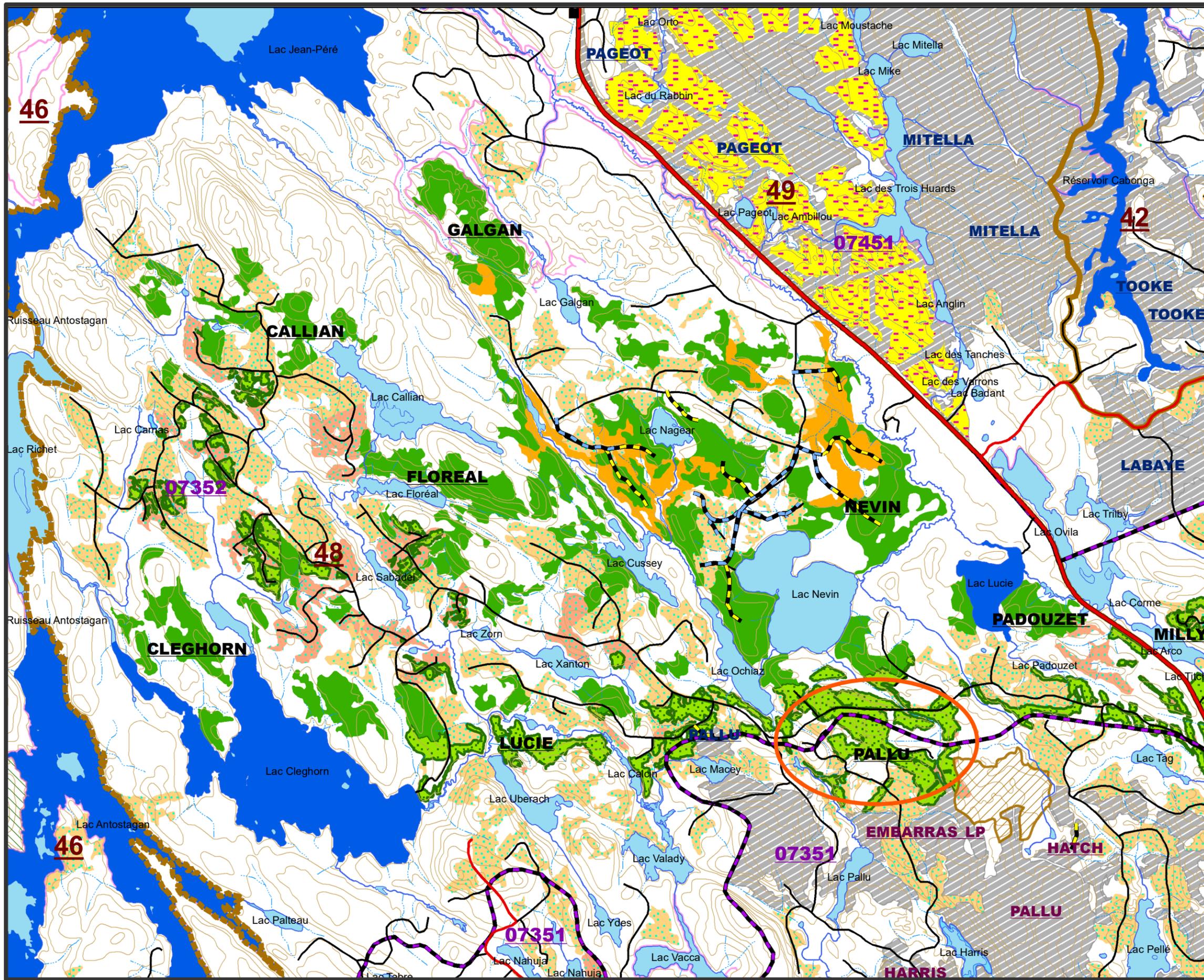
1:40 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

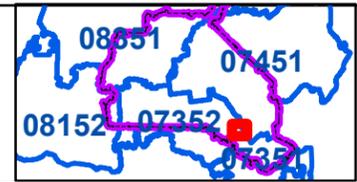
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



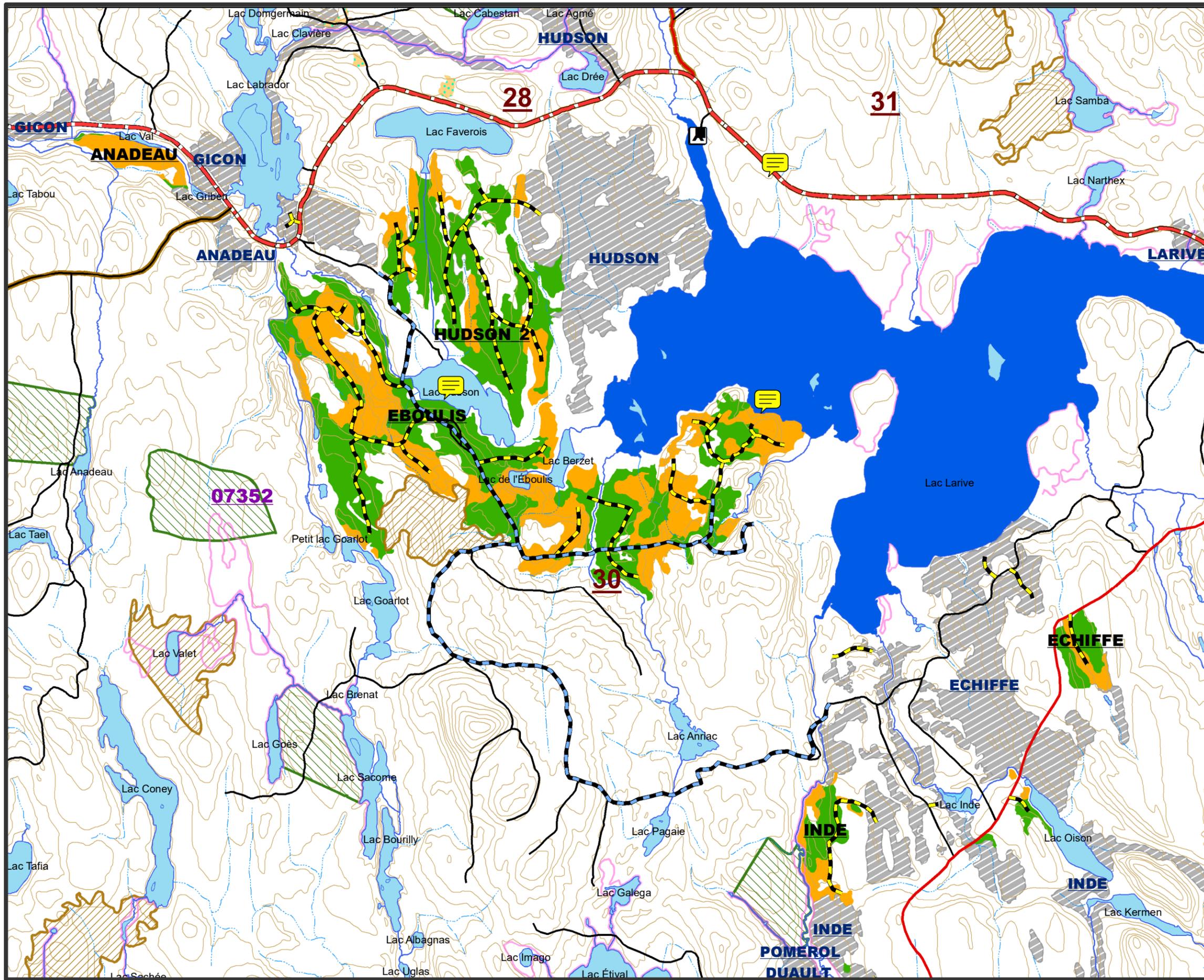
Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
	— Chemin forestier
Batiment_p	Nationale
Descr	Principale
<all other values>	Secondaire
	Tertiaire
Accueil	Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Accueil de secteur	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet	INTERV_PLA
Chalet Modik	Amélioration
Chalet canot-camping	Entretien
Chalet du gardien	Implantation
	Réfection
Dépanneur	PRAN_07351_MFFP_20181217
Entrepôt	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Garage	FA_TRAIT
Poste d'essence	CP
Restaurant	CR
Secteur_chasse_Original_s	TCPR (debroussaillage)
UAF_s	PAFIO_V7_07351_20170213
Imite_sépaq_s	PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	Group_ess_2019
	Coupe récente
	Régénération

1:40 000 * pour format de papier 11 x 17

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

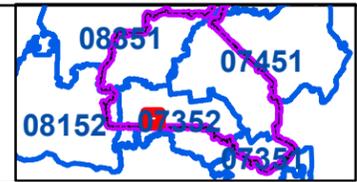
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





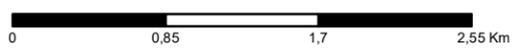
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
Batiment_p	— Chemin forestier
Descr	Nationale
<all other values>	Principale
Accueil	Secondaire
Accueil de secteur	Tertiaire
Chalet	Infrap_PAFIO_V8_consul_Outouais_20190218
Chalet Modik	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet canot-camping	INTERV_PLA
Chalet du gardien	Amélioration
Dépanneur	Entretien
Entrepôt	Implantation
Garage	Réfection
Poste d'essence	PRAN_07351_MFFP_20181217
Restaurant	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Secteur_chasse_Original_s	FA_TRAIT
UAF_s	CP
limite_sepaa_s	CR
	TCPR (debroussaillage)
	PAFIO_V7_07351_20170213
	PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	Group_ess_2019
	Coupe récente
	Régénération

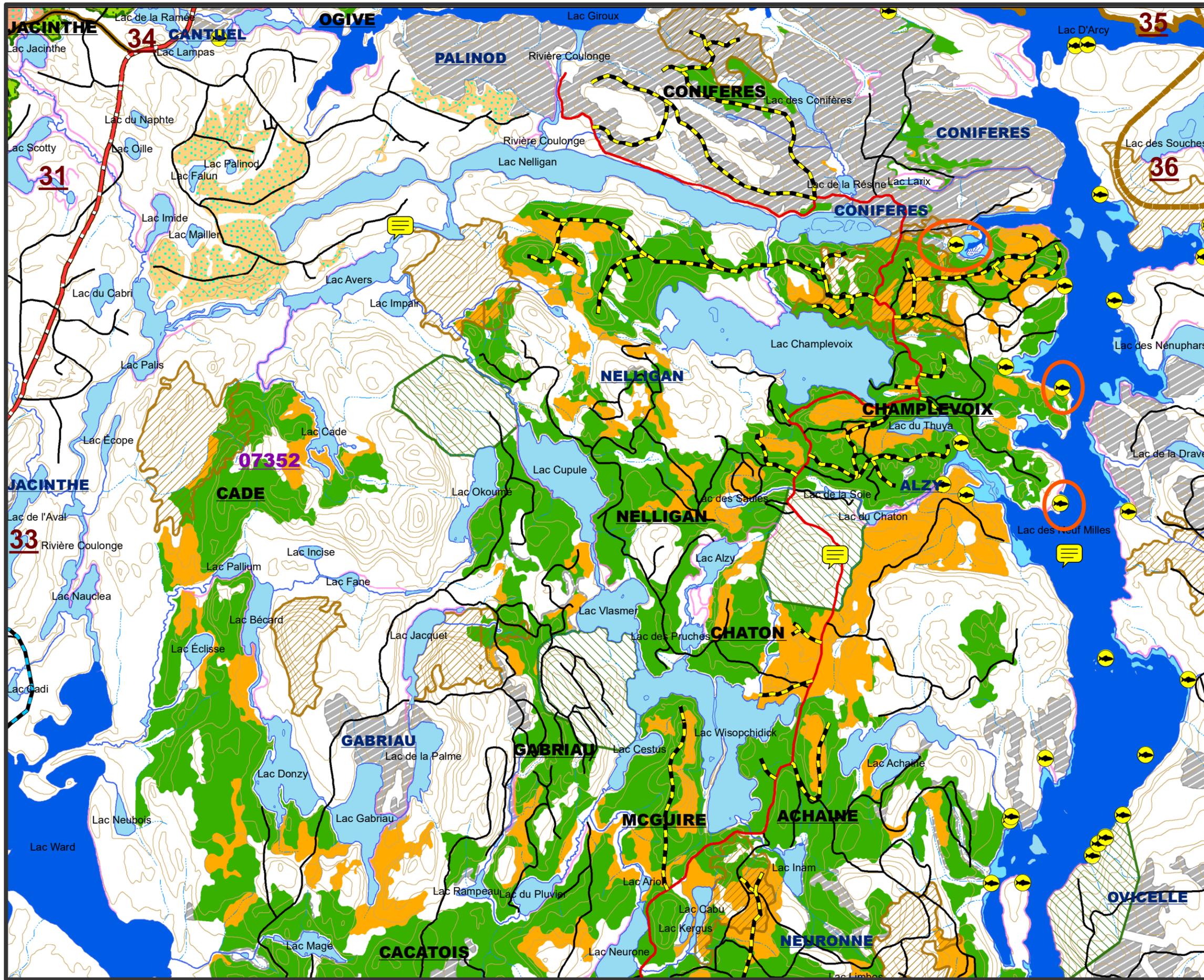
1:40 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

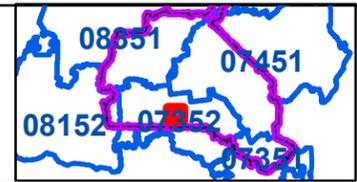
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



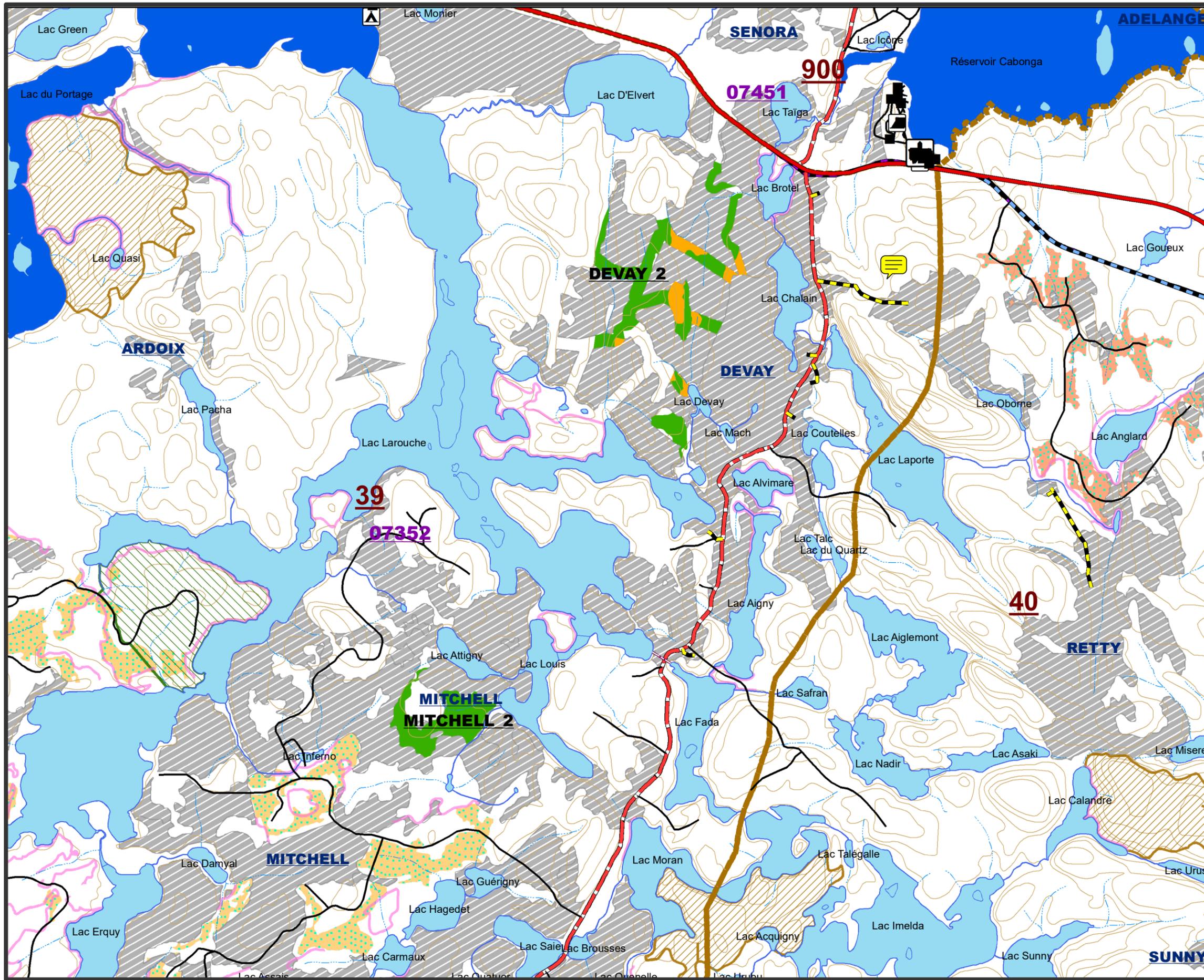
Camping_p	Refuges_biolologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	Desc_sépaq
Camping rustique	Accès pêche
Batiment_p	Camping_villégiature
Descr	Chemin forestier
<all other values>	Nationale
Accueil	Principale
Accueil de secteur	Secondaire
Chalet	Tertiaire
Chalet Modik	Infrs_PAFIO_V8_consul_Outouais_20190218
Chalet canot-camping	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet du gardien	INTERV_PLA
A Dépanneur	Amélioration
? Entrepôt	Entretien
I Garage	Implantation
C Poste d'essence	Réfection
Restaurant	PRAN_07351_MFFP_20181217
Secteur_chasse_Original_s	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
UAF_s	FA_TRAIT
Imite_sépaq_s	CP
	CR
	TCFR (debrousailage)
	PAFIO_V7_07351_20170213
	PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	Group_ess_2019
	Coupe récente
	Régénération

1:40 000 * pour format de papier 11 x 17

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

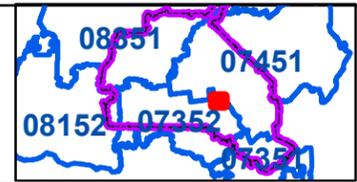
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





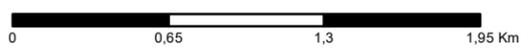
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



- | | |
|--|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | Accès pêche |
| Camping rustique | Camping_villageature |
| Batiment_p | Chemin forestier |
| Descr | Nationale |
| <all other values> | Principale |
| Accueil | Secondaire |
| Accueil de secteur | Tertiaire |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Infras_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | INTERV_PLA |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Amélioration |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Entretien |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Implantation |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Réfection |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | FA_TRAIT |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | CP |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | CR |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | TCPR (debroussaillage) |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | PEUPL_ECOFOR |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Group_ess_2019 |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Coupe récente |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Régénération |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Dépanneur |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Entrepôt |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Garage |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Poste d'essence |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Restaurant |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | Secteur_chasse_Original_s |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | UAF_s |
| Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 | limite_sepqa_s |

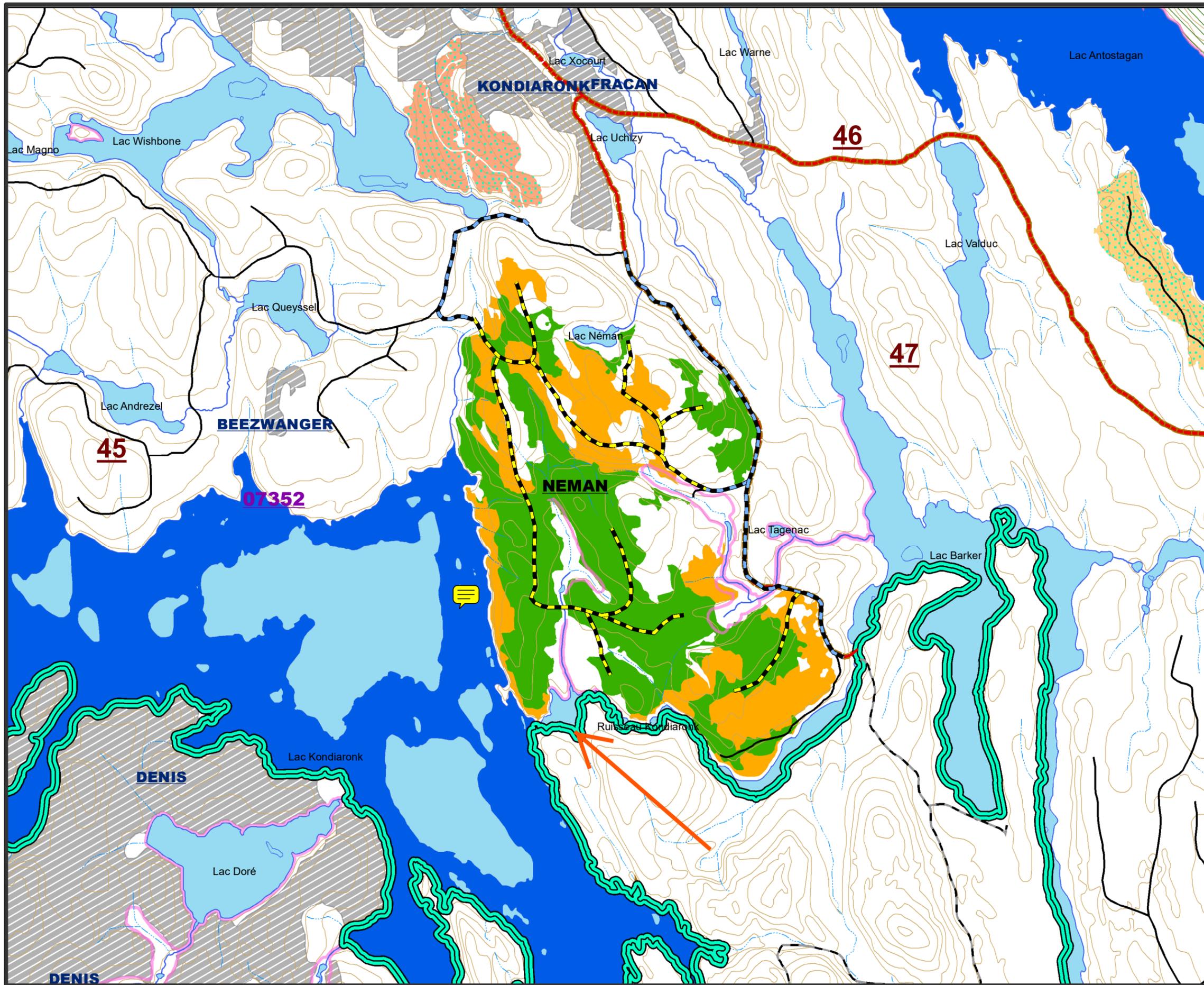
1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

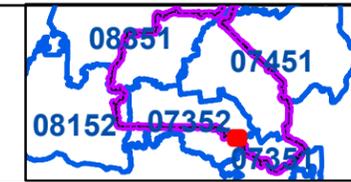
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





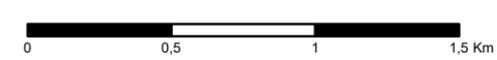
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | Desc_sepaa |
| Camping rustique | Accès pêche |
| Batiment_p | Camping_villégiature |
| Descr | Chemin forestier |
| <all other values> | Nationale |
| Accueil | Principale |
| Accueil de secteur | Secondaire |
| Chalet | Tertiaire |
| Chalet Modik | Infrap_PAFIO_V8_consul_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet du gardien | INTERV_PLA |
| Dépanneur | Amélioration |
| Entrepôt | Entretien |
| Garage | Implantation |
| Poste d'essence | Réfection |
| Restaurant | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Secteur_chasse_Original_s | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| UAf_s | FA_TRAIT |
| limite_sepaa_s | CP |
| | CR |
| | TCPR (debroussaillage) |
| | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

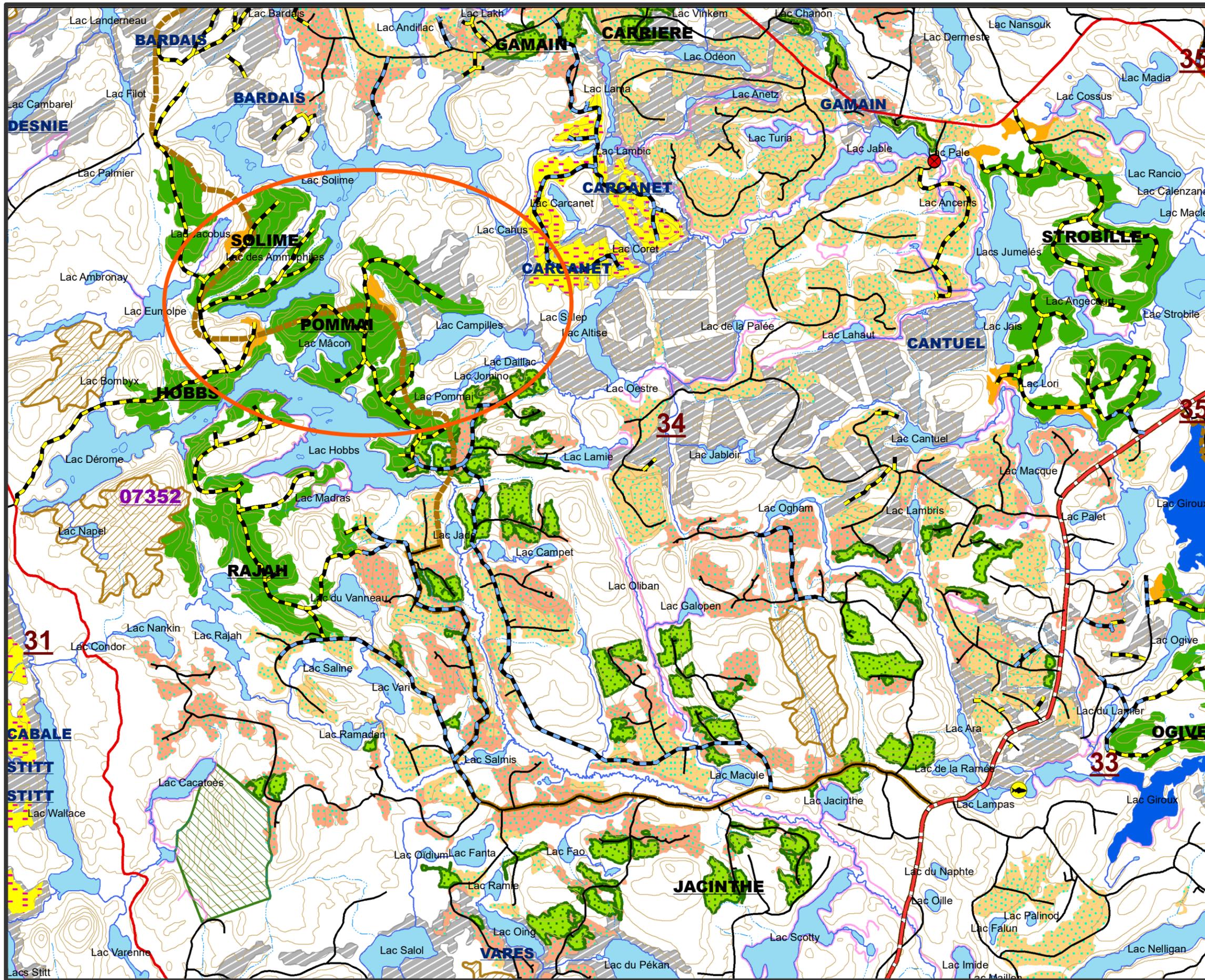
1:25 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

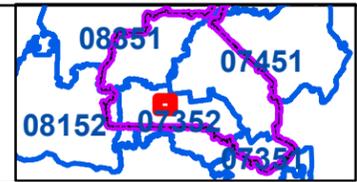
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





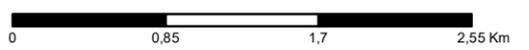
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_I
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
Batiment_p	— Chemin forestier
Descr	— Nationale
<all other values>	— Principale
Accueil	— Secondaire
Accueil de secteur	— Tertiaire
Chalet	Infrap_PAFIO_V8_consul_Outouais_20190218
Chalet Modik	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet canot-camping	INTERV_PLA
Chalet du gardien	— Amélioration
A	— Entretien
?	— Implantation
I	— Réfection
C	PRAN_07351_MFFP_20181217
Poste d'essence	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Restaurant	FA_TRAIT
Secteur_chasse_Original_s	— CP
UAF_s	— CR
Imite_sépaq_s	— TCPR (debroussaillage)
	— PAFIO_V7_07351_20170213
	— PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	— Group_ess_2019
	— Coupe récente
	— Régénération

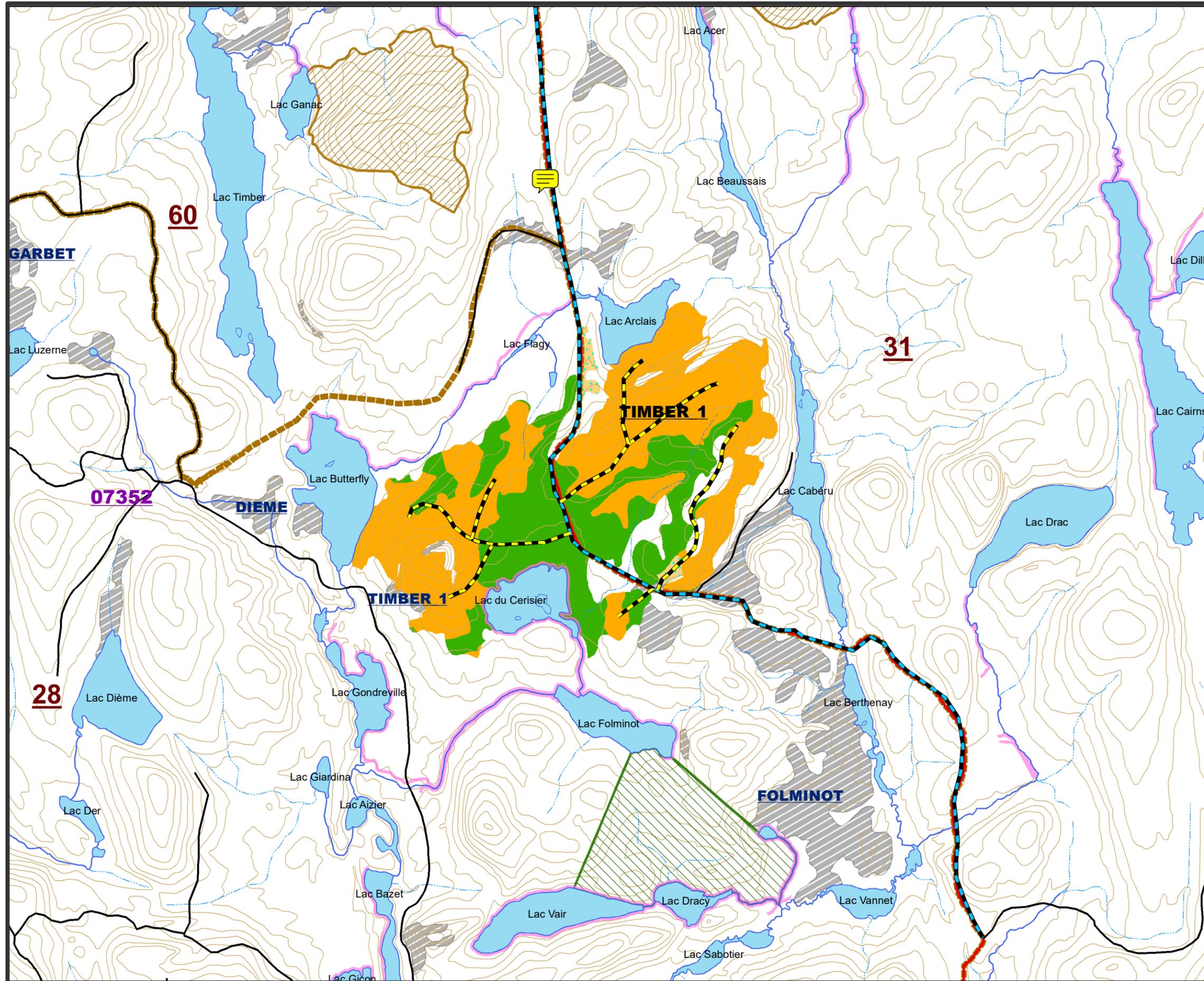
1:40 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

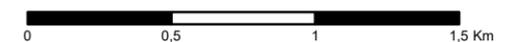
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05





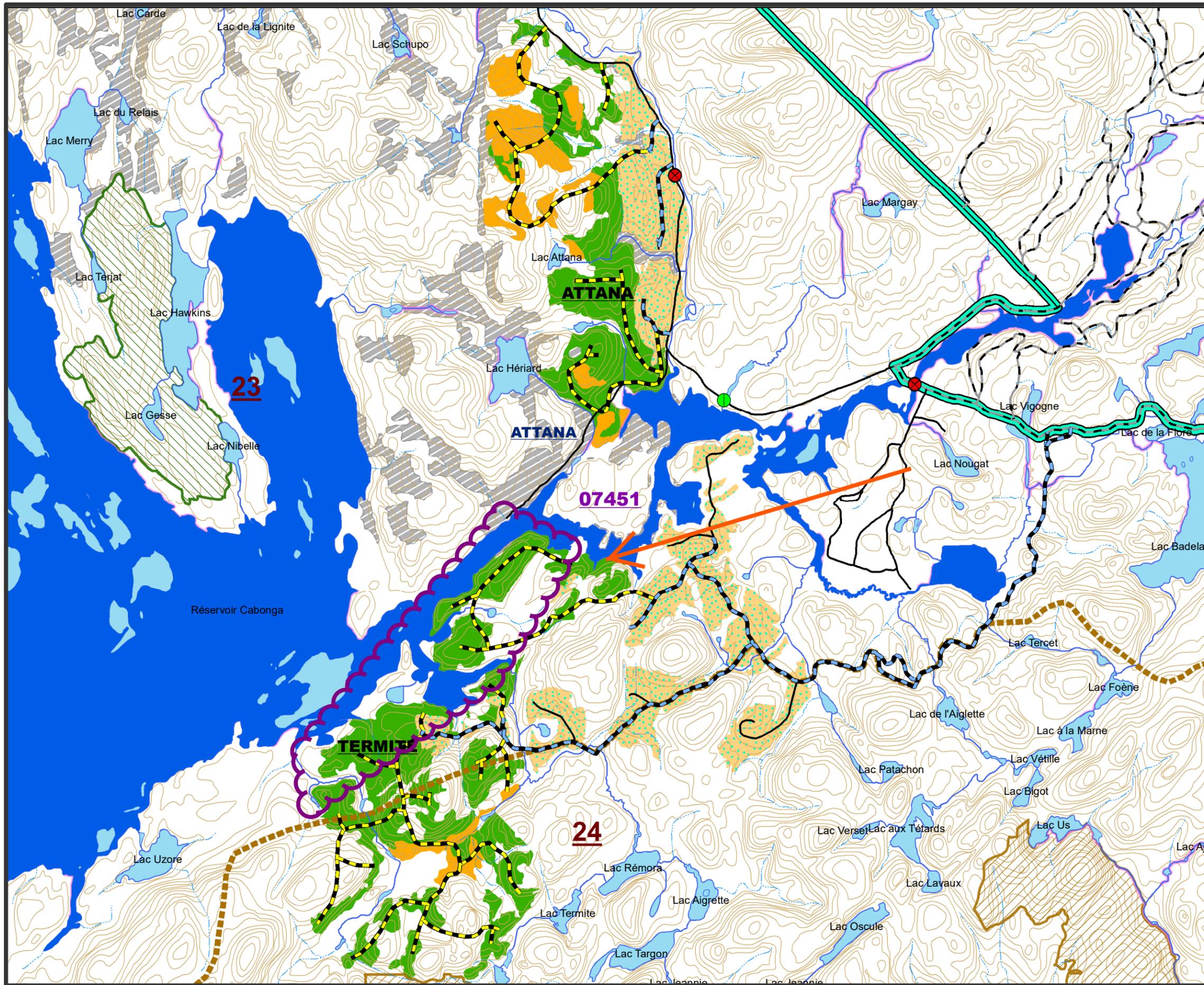
Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
Batiment_p	— Chemin forestier
Descr	Nationale
<all other values>	Principale
*	Secondaire
*	Tertiaire
Accueil	Infrap_PAFIO_V8_consul_Publ_Outouais_20190218
*	Ch_PAFIO_V8_onsul_Publ_Outouais_20190218
Accueil de secteur	INTERV_PLA
Chalet	Amélioration
Chalet Modk	Entretien
Chalet canot-camping	Implantation
Chalet du gardien	Réfection
A	PRAN_07351_MFFP_20181217
?	PAFIO_V8_consul_Publ_Outouais_20190218
I	FA_TRAIT
C	CP
O	CR
Dépanneur	TCPR (debroussaillage)
Entrepôt	PAFIO_V7_07351_20170213
Garage	PAFIO_V6_07251_Fev2016
Poste d'essence	PEUPL_ECOFOR
Restaurant	Group_ess_2019
Secteur_chasse_Original_s	Coupe récente
UAF_s	Régénération
limite_sepaa_s	

1:25 000 * pour format de papier 11 x 17



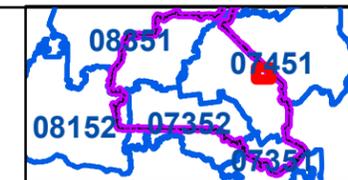
Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-05



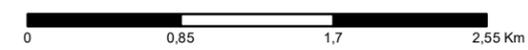
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges_biolologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | Accès pêche |
| Camping rustique | Camping_villégiature |
| Batiment_p | Chemin forestier |
| Descr | Nationale |
| <all other values> | Principale |
| * | Secondaire |
| * | Tertiaire |
| Accueil | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| * | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Accueil de secteur | INTERV_PLA |
| Chalet | Amélioration |
| Chalet Modik | Entretien |
| Chalet canot-camping | Implantation |
| Chalet du gardien | Réfection |
| A | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| ? | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| I | FA_TRAIT |
| C | CP |
| O | CR |
| Secteur_chasse_Original_s | TCPR (debroussaillage) |
| UAF_s | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| Imite_sepaq_s | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

1:40 000 * pour format de papier 11 x 17

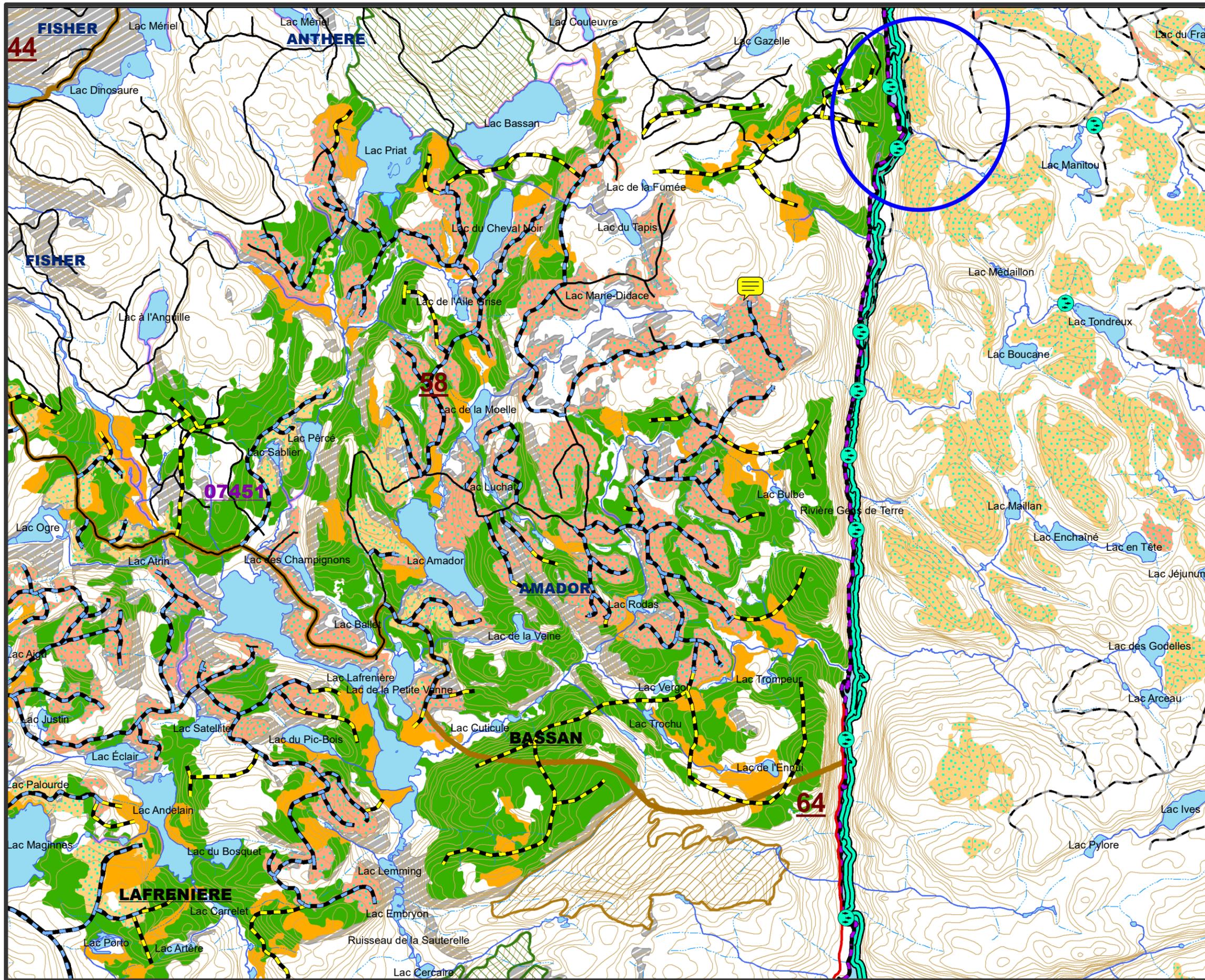


Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





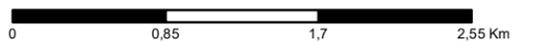
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges_biolologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | — Nationale |
| <all other values> | — Principale |
| Accueil | — Secondaire |
| Accueil de secteur | — Tertiaire |
| Chalet | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet Modik | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | — Amélioration |
| A | — Entretien |
| ? | — Implantation |
| I | — Réfection |
| C | — PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| O | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | — CP |
| limite_sépaq_s | — CR |
| | — TCPR (debrousillage) |
| | — PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | — PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | — Coupe récente |
| | — Régénération |

1:40 000 * pour format de papier 11 x 17



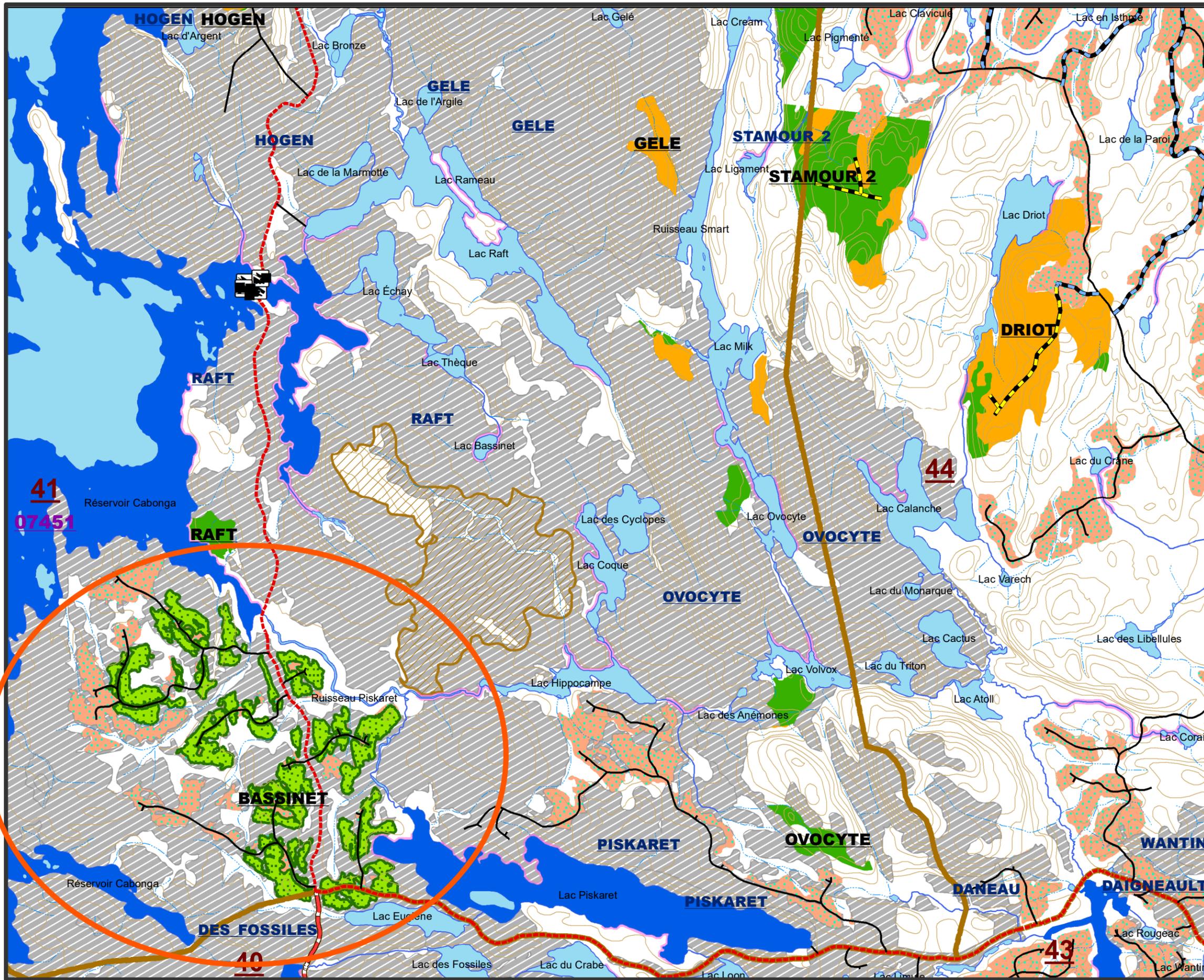
Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec

Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

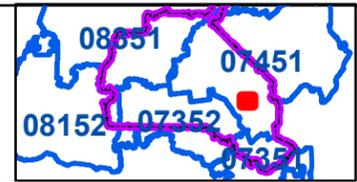
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





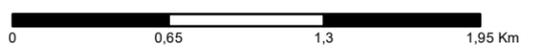
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | — Nationale |
| <all other values> | — Principale |
| Accueil | — Secondaire |
| | — Tertiaire |
| | Infras_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Accueil de secteur | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| | INTERV_PLA |
| Chalet | — Amélioration |
| Chalet Modk | — Entretien |
| Chalet canot-camping | — Implantation |
| Chalet du gardien | — Réfection |
| Dépanneur | — PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Entrepôt | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Garage | FA_TRAIT |
| Poste d'essence | — CP |
| Restaurant | — CR |
| Secteur_chasse_Original_s | — TCPR (debroussaillage) |
| UAF_s | — PAFIO_V7_07351_20170213 |
| Imite_sépaq_s | — PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | — Group_ess_2019 |
| | — Coupe récente |
| | — Régénération |

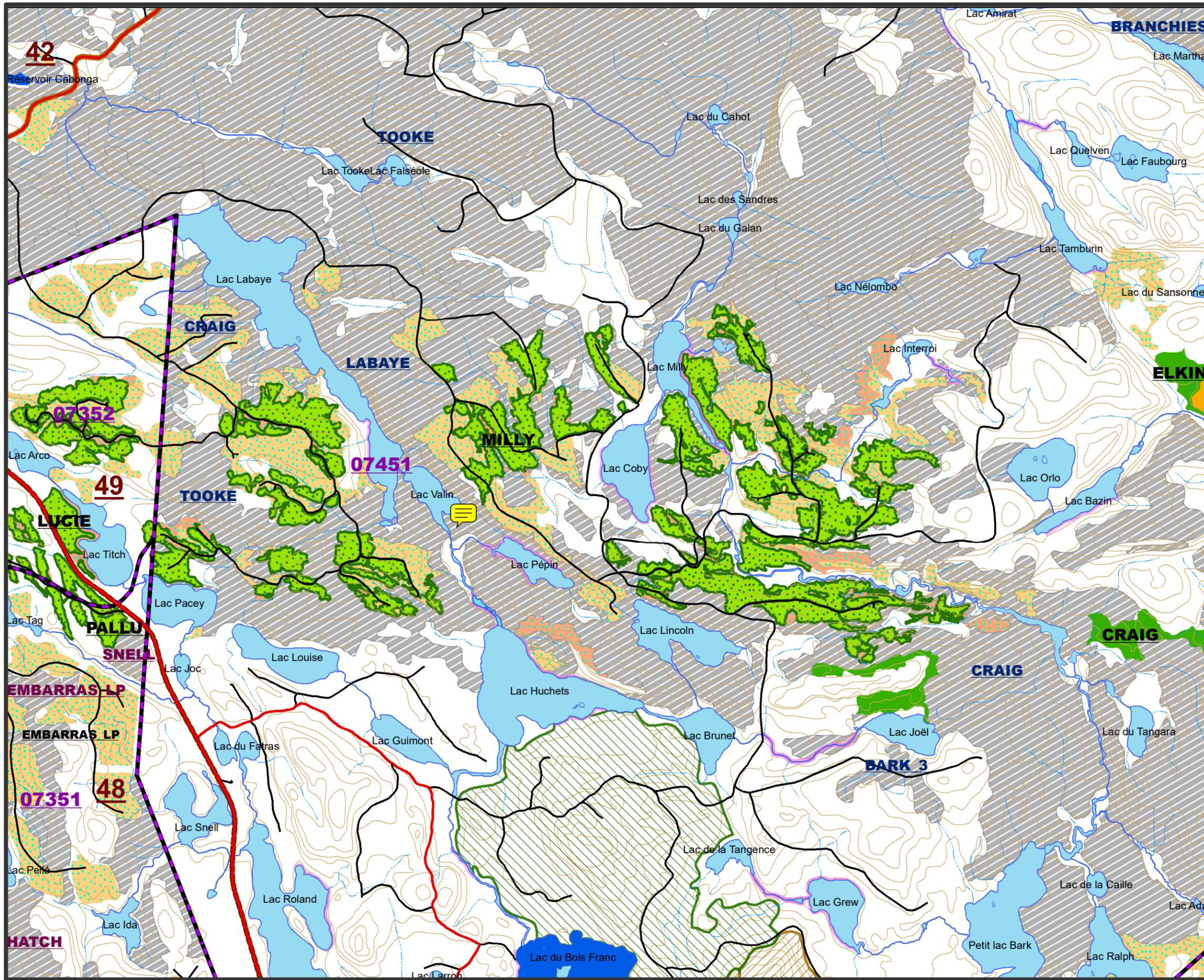
1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

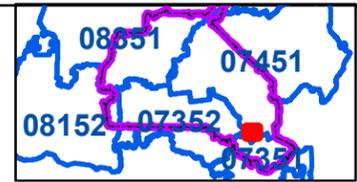
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





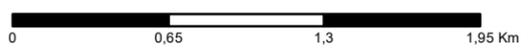
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_I |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| | — Chemin forestier |
| Batiment_p | Nationale |
| Descr | Principale |
| <all other values> | Secondaire |
| Accueil | Tertiaire |
| | Infras_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Accueil de secteur | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| | INTERV_PLA |
| Chalet | Amélioration |
| Chalet Modik | Entretien |
| | Implantation |
| | Réfection |
| | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Chalet canot-camping | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| | FA_TRAIT |
| Chalet du gardien | CP |
| | CR |
| | T CPR (debroussaillage) |
| Dépanneur | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| Entrepôt | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| Garage | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| Poste d'essence | Coupe récente |
| Restaurant | Régénération |
| Secteur_chasse_Original_s | |
| UAF_s | |
| limite_sepaa_s | |

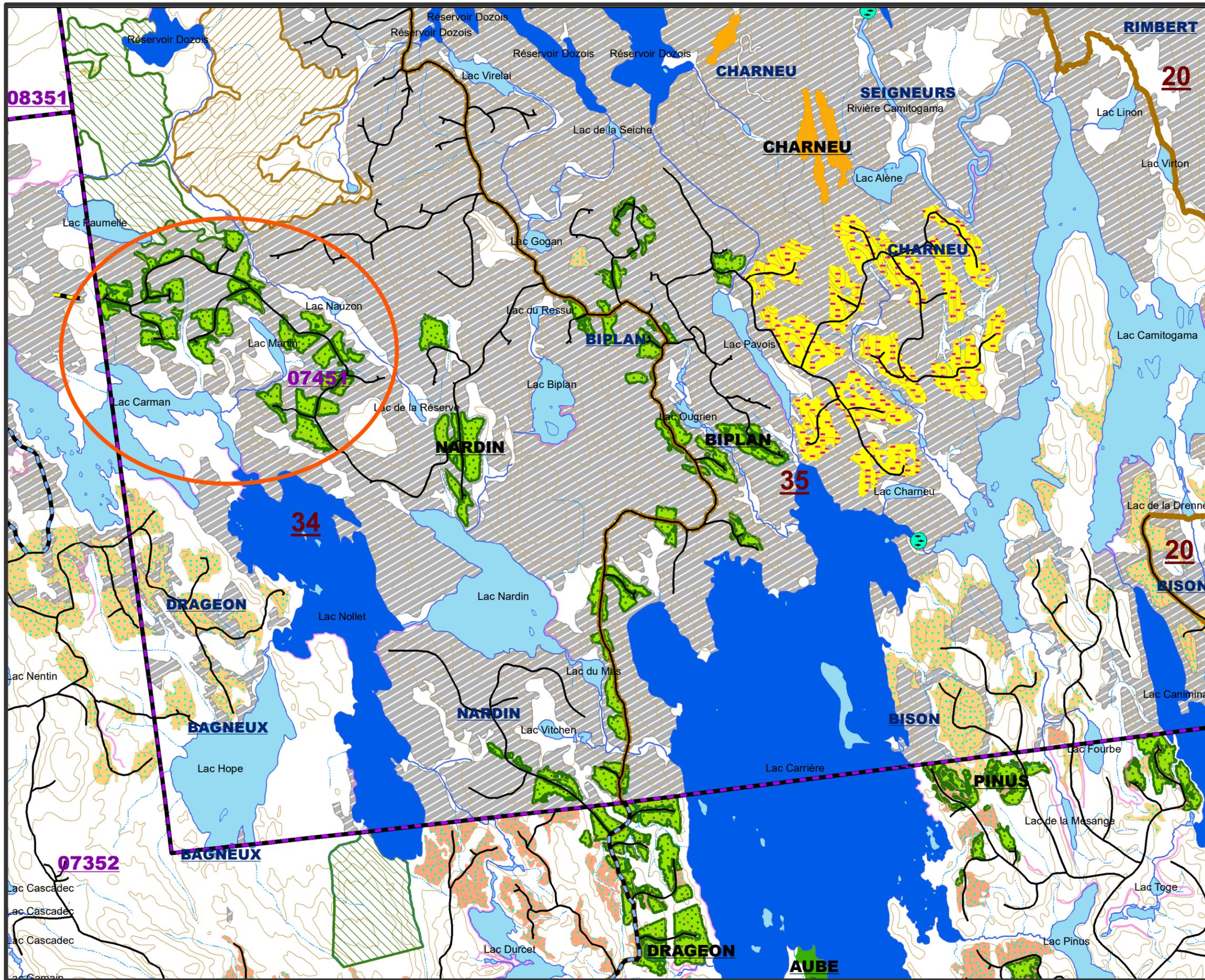
1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

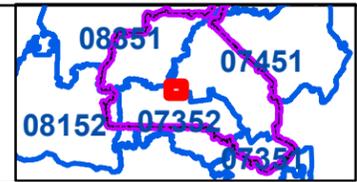
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019



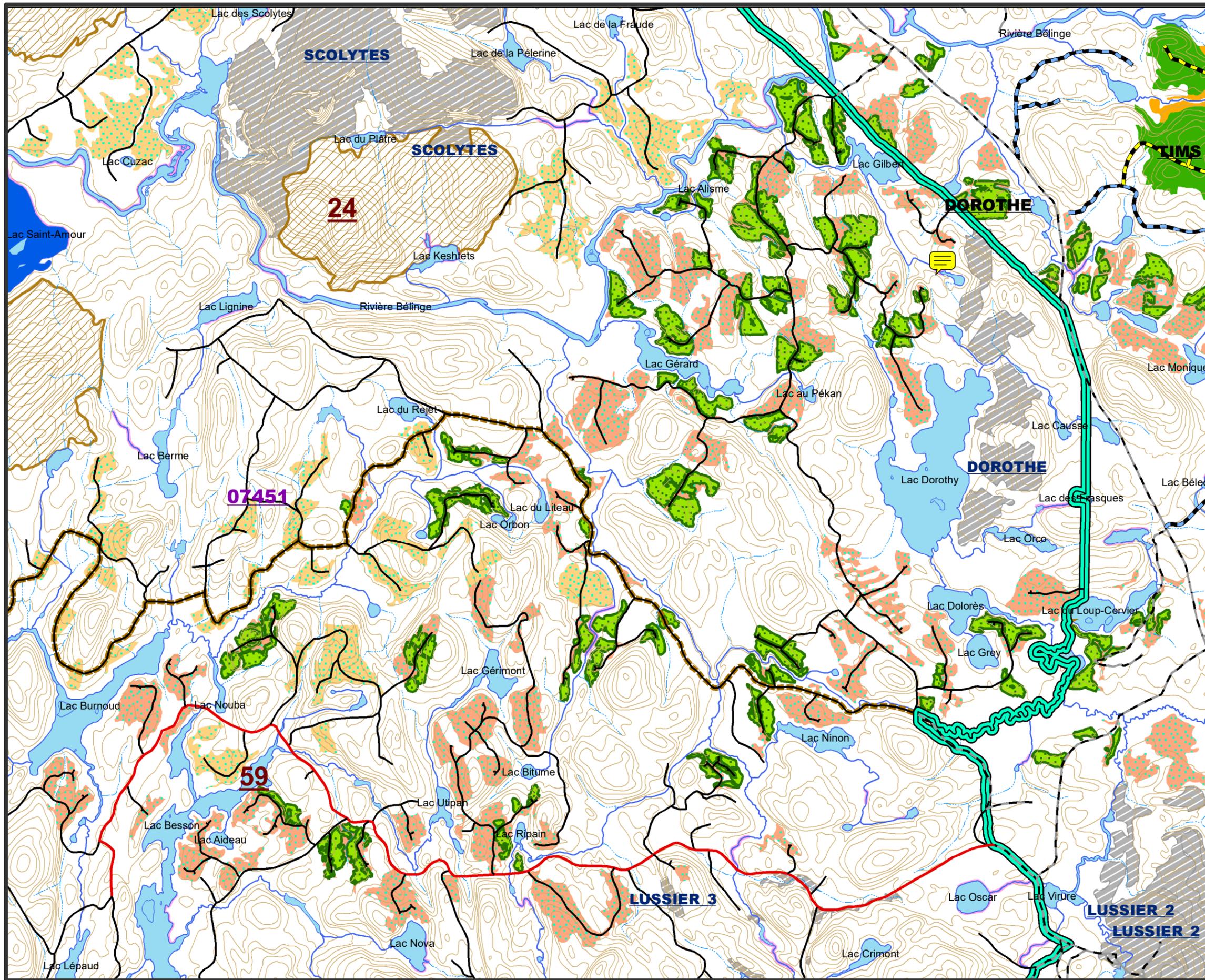
Camping_p	Refuges_biologicaliques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
Batiment_p	— Chemin forestier
Descr	— Nationale
<all other values>	— Principale
Accueil	— Secondaire
Accueil de secteur	— Tertiaire
Chalet	Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Chalet Modk	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Chalet canot-camping	INTERV_PLA
Chalet du gardien	— Amélioration
Dépanneur	— Entretien
Entrepôt	— Implantation
Garage	— Réfection
Poste d'essence	— PRAN_07351_MFFP_20181217
Restaurant	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
Secteur_chasse_Original_s	FA_TRAIT
UAF_s	— CP
Limite_sépaq_s	— CR
	— TCPR (debroussaillage)
	— PAFIO_V7_07351_20170213
	— PAFIO_V6_07251_Fev2016
	PEUPL_ECOFOR
	— Group_ess_2019
	— Coupe récente
	— Régénération

1:40 000 * pour format de papier 11 x 17

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

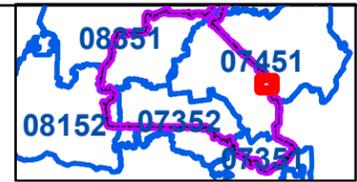
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





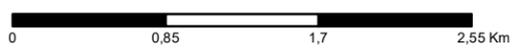
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | Nationale |
| <all other values> | Principale |
| Accueil | Secondaire |
| Accueil de secteur | Tertiaire |
| Chalet | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet Modk | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | INTERV_PLA |
| Chalet du gardien | Amélioration |
| A Dépanneur | Entretien |
| ? Entrepôt | Implantation |
| I Garage | Réfection |
| C Poste d'essence | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Restaurant | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Secteur_chasse_Original_s | FA_TRAIT |
| UAF_s | CP |
| limite_sépaq_s | CR |
| | TCPR (debroussaillage) |
| | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

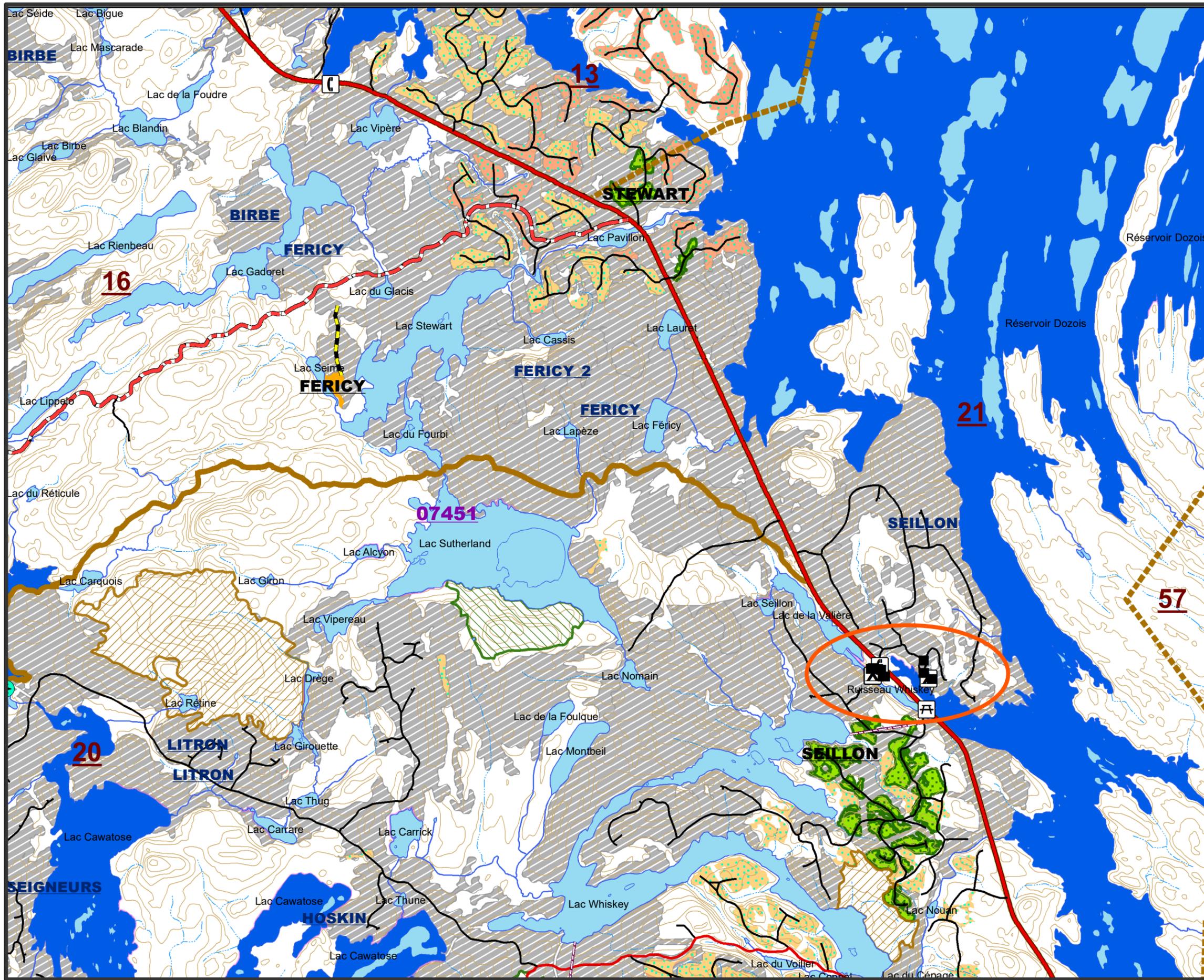
1:40 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

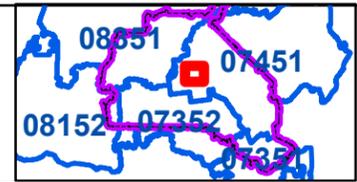
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|----------------------|---|
| Camping_p | Refuges_biologicaliques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| | — Chemin forestier |
| Batiment_p | Nationale |
| Descr | Principale |
| <all other values> | Tertiaire |
| * | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| * | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| | INTERV_PLA |
| Chalet | — Amélioration |
| Chalet Modik | — Entretien |
| Chalet canot-camping | — Implantation |
| Chalet du gardien | — Réfection |
| A | PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| ? | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| I | FA_TRAIT |
| C | CP |
| O | CR |
| + | TCPR (debroussaillage) |
| UAF_s | PAFIO_V7_07351_20170213 |
| imite_sepaq_s | PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| | PEUPL_ECOFOR |
| | Group_ess_2019 |
| | Coupe récente |
| | Régénération |

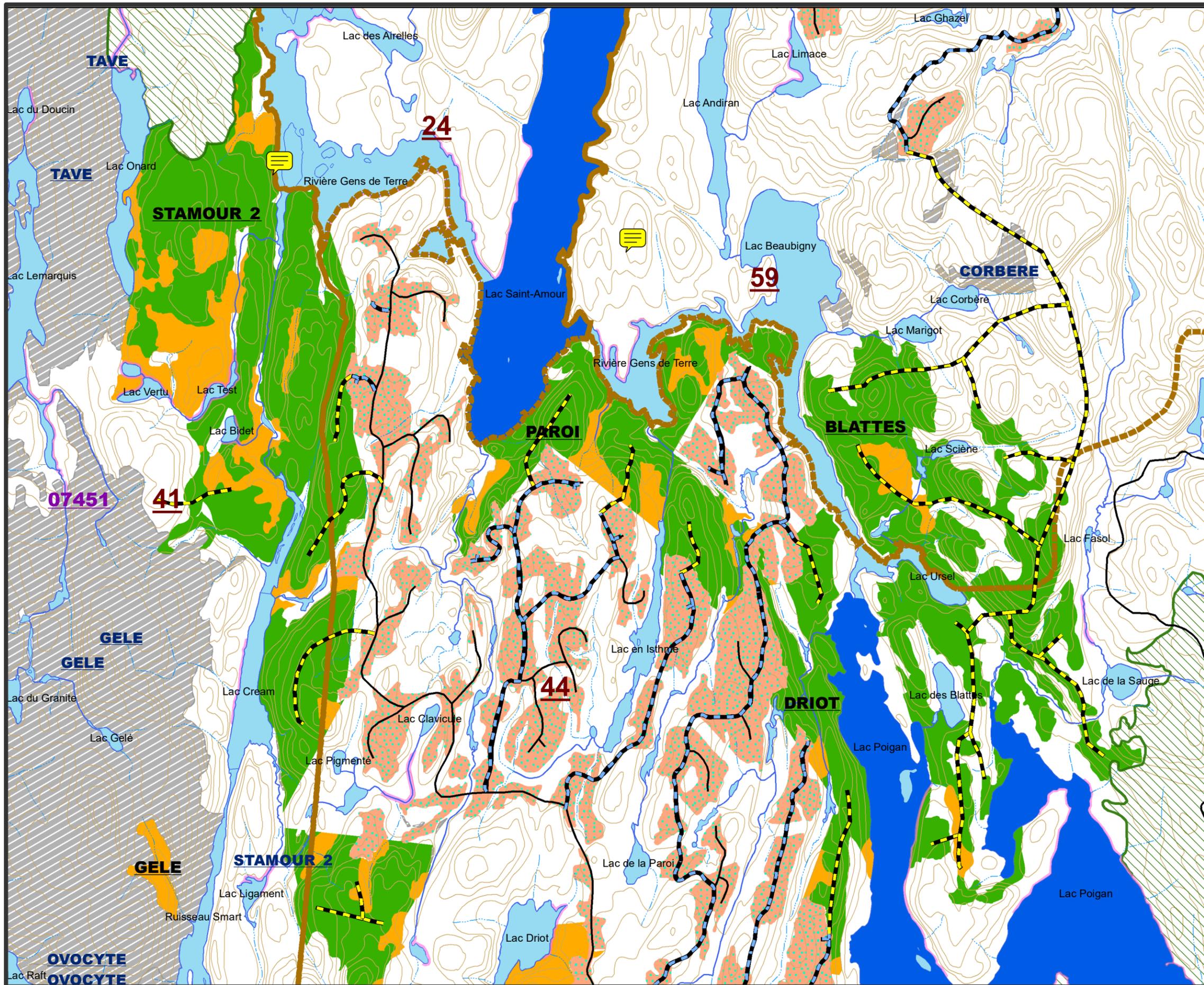
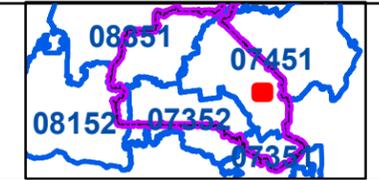
1:50 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

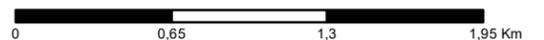
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





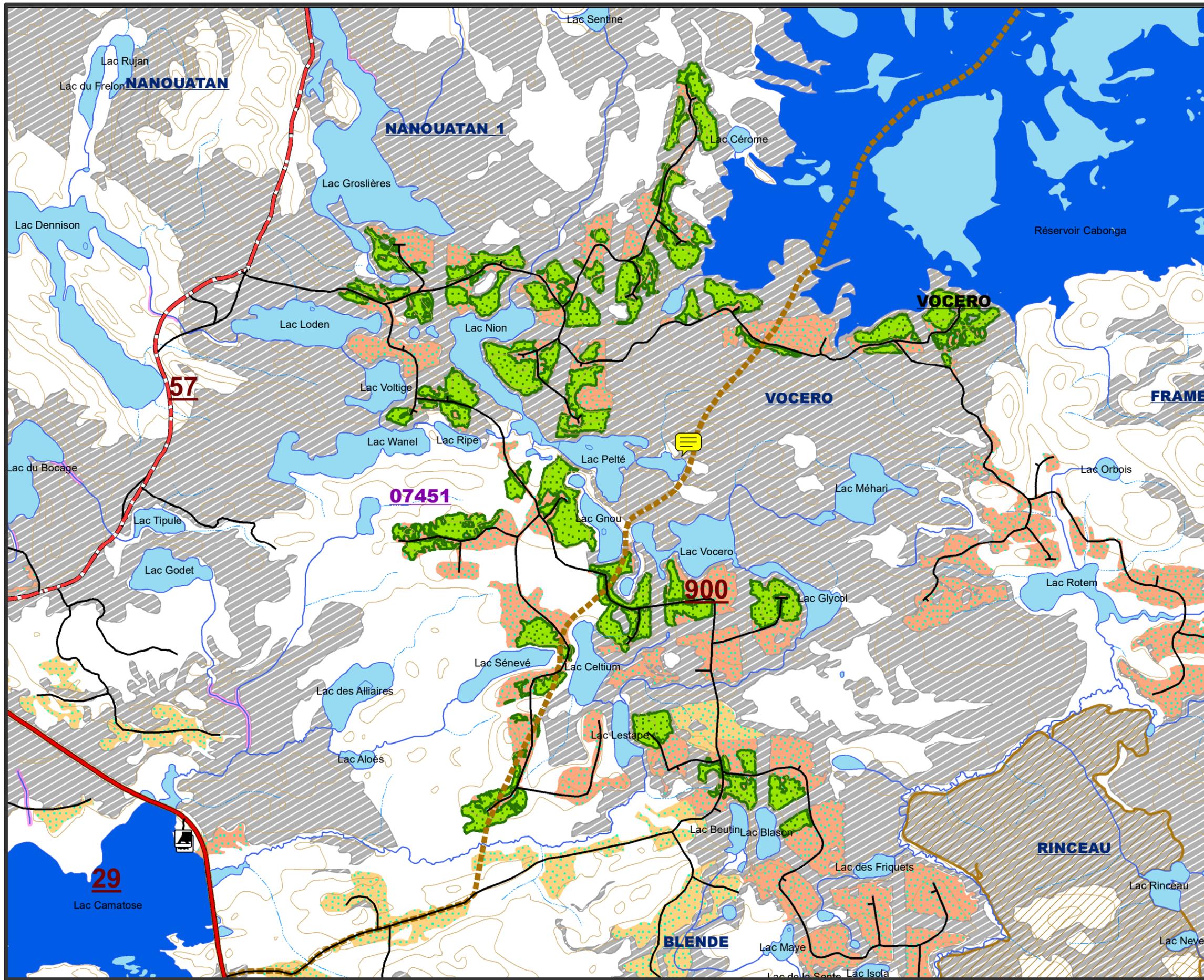
Camping_p	Refuges biologiques_07352
Descr	Voie_comm_etab_l
Camping aménagé	— Accès pêche
Camping rustique	— Camping_villégiature
Batiment_p	— Chemin forestier
Descr	— Nationale
<all other values>	— Principale
*	— Secondaire
*	— Tertiaire
Accueil	Infrs_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
*	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218
Accueil de secteur	INTERV_PLA
Chalet	— Amélioration
Chalet Modik	— Entretien
Chalet canot-camping	— Implantation
Chalet du gardien	— Réfection
A	— PRAN_07351_MFFP_20181217
?	PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218
I	FA_TRAIT
C	— CP
Poste d'essence	— CR
Restaurant	— TCPR (debroussaillage)
Secteur_chasse_Original_s	— PAFIO_V7_07351_20170213
UAF_s	— PAFIO_V6_07251_Fev2016
Imite_sepaa_s	PEUPL_ECOFOR
	Group_ess_2019
	— Coupe récente
	— Régénération

1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



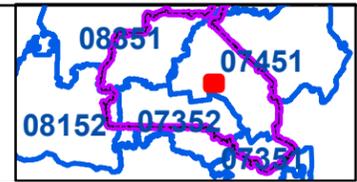
Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04



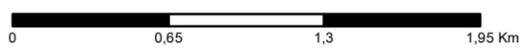
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges biologiques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | — Accès pêche |
| Camping rustique | — Camping_villégiature |
| Batiment_p | — Chemin forestier |
| Descr | — Nationale |
| <all other values> | — Principale |
| * | — Secondaire |
| Descr | — Tertiaire |
| Accueil | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| * | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Descr | INTERV_PLA |
| Chalet | — Amélioration |
| Chalet Modik | — Entretien |
| Chalet canot-camping | — Implantation |
| Chalet du gardien | — Réfection |
| A | — PRAN_07351_MFFP_20181217 |
| Descr | PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Dépanneur | FA_TRAIT |
| Entrepôt | — CP |
| Garage | — CR |
| Poste d'essence | — TCPR (debroussaillage) |
| Restaurant | — PAFIO_V7_07351_20170213 |
| Secteur_chasse_Original_s | — PAFIO_V6_07251_Fev2016 |
| UAF_s | PEUPL_ECOFOR |
| Imite_sepqa_s | — Group_ess_2019 |
| | — Coupe récente |
| | — Régénération |

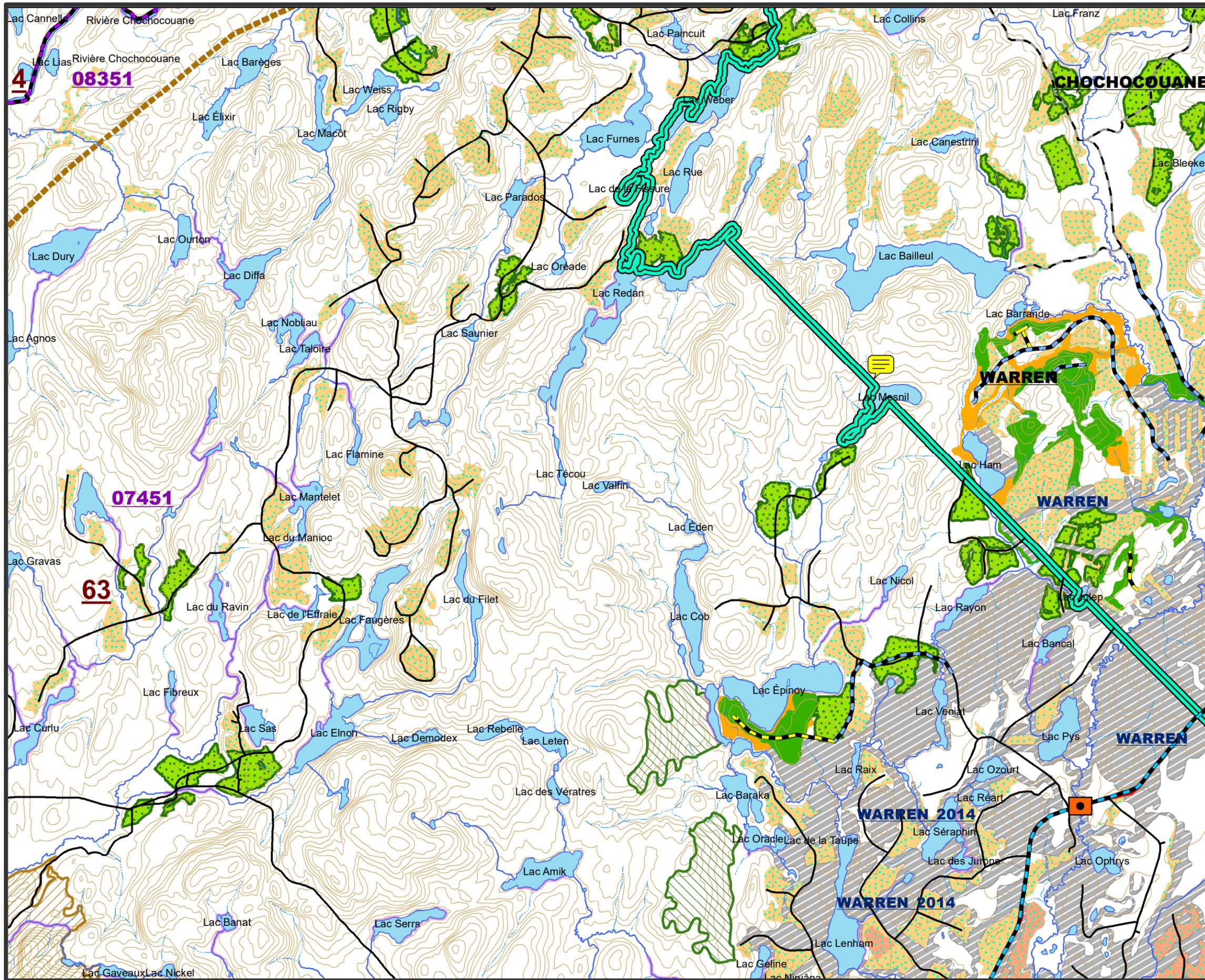
1:30 000 * pour format de papier 11 x 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

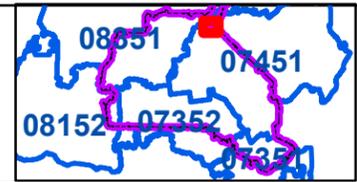
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04





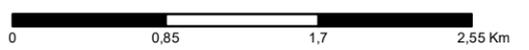
Sépaq
Réserve faunique
La Vérendrye

**Consultation publique Outaouais
Commerciaux et non-commerciaux
PAFIO, février 2019**



- | | |
|---------------------------|---|
| Camping_p | Refuges_bibliques_07352 |
| Descr | Voie_comm_etab_l |
| Camping aménagé | Desc_sepq |
| Camping rustique | Accès pêche |
| Batiment_p | Camping_villégiature |
| Descr | Chemin forestier |
| <all other values> | Nationale |
| Accueil | Principale |
| Accueil de secteur | Secondaire |
| Chalet | Tertiaire |
| Chalet Modik | Infrap_PAFIO_V8_consul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet canot-camping | Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_Outouais_20190218 |
| Chalet du gardien | INTERV_PLA |
| Dépanneur | Amélioration |
| Entrepôt | Entretien |
| Garage | Implantation |
| Poste d'essence | Réfection |
| Restaurant | |
| Secteur_chasse_Original_s | |
| UAF_s | |
| limite_sepq_s | |

1:40 000 * pour format de papier 11 x 17

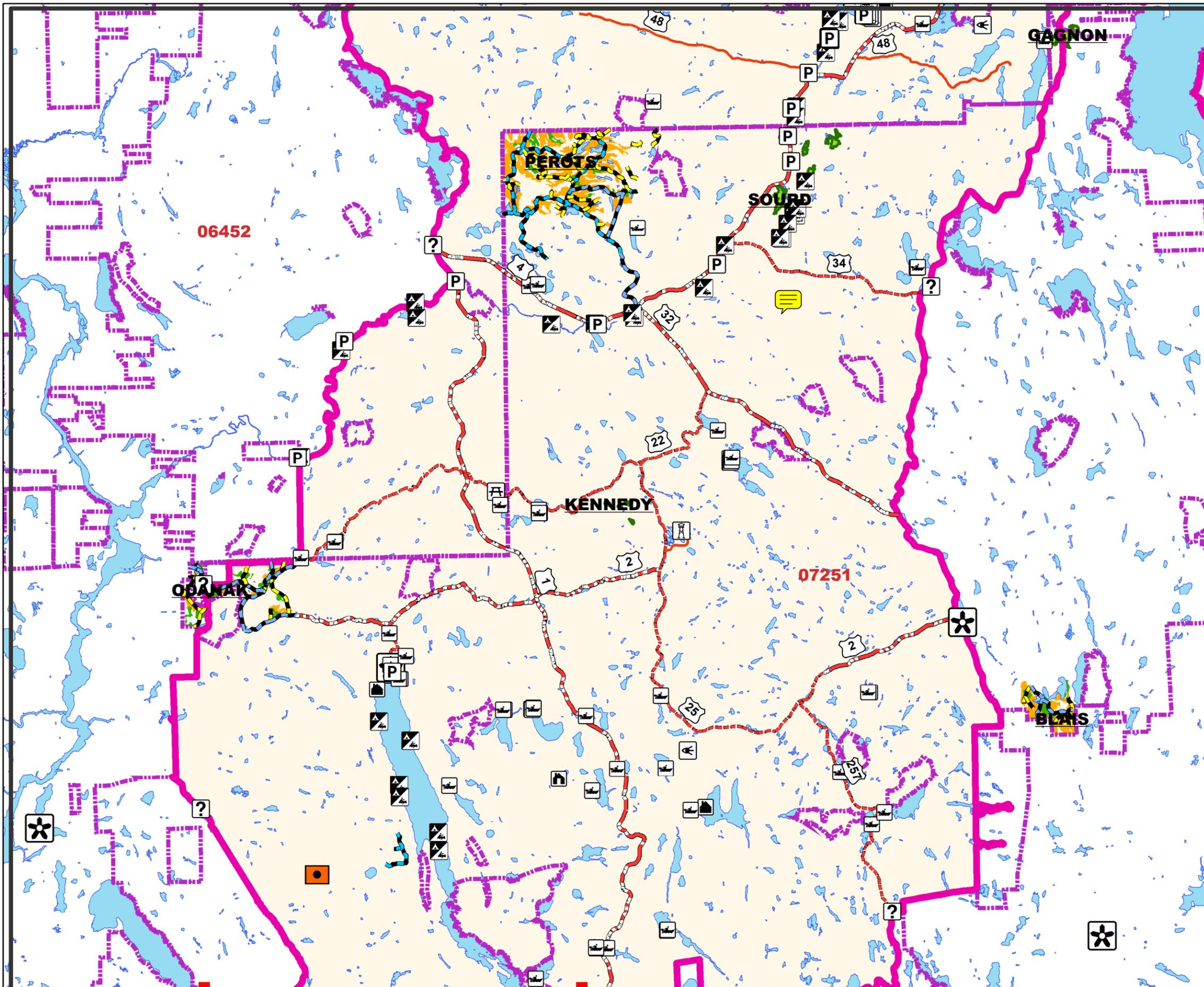


Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-03-04

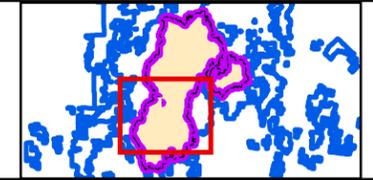


Annexe 5 Cartes et commentaires de la SEPAQ concernant plusieurs chantiers dans l'Unité
d'aménagement 072-51



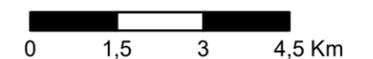
Réserve faunique de Papineau-Labelle

PAFIO V8
 Consultation publique
 18 février au 15 mars 2019
 UA 07251



Équipement_p	DESCR
N	Chaloupe
9	Débarcadère
\$	Kiosque d'information
?	Mise à l'eau de canot
U	Pique-nique
?	Point de vue
	Rampe de mise à l'eau
O	Stationnement
?	Tour d'observation
■	Sentier_ete_I
■	Sentier_hiver_I
⊖	Trayères
★	Infras_PAFIO_V8_consul_publ_07251
★	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_07251
★	INTERV_PLA
■	Amélioration
■	Entretien
■	Implantation
■	Réfection
■	PAFIO_V8_consul_publ_07251_20190218
■	FA_TRAIT
■	CP
■	CR
■	TCPR (debroussaillage)

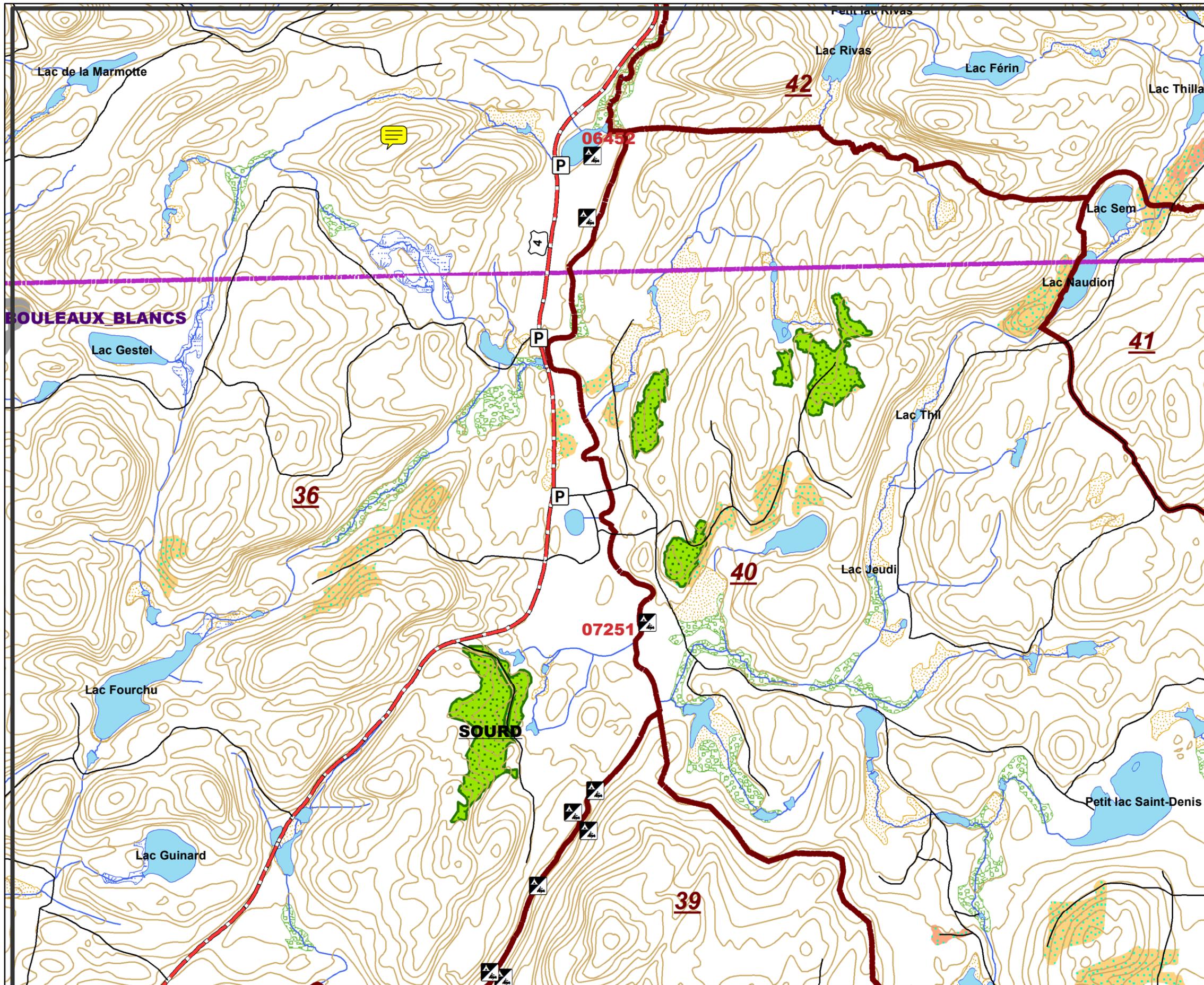
1:125 000 * pour format de papier 11 X 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
 Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec
 Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
 Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-02-21





Réserve faunique de Papineau-Labelle

PAFIO V8
 Consultation publique
 18 février au 15 mars 2019
 UA 07251



	Secteur_chasse_Original		Equipement_p
	Lac_2018_PAL		N
	Voie_comm_etab_l		Debarcadere
	DESC_SEPAQ		Kiosque d'information
	Acces_pêche		Mise à l'eau de canoë
	Camping_villégiature		Pique-nique
	Chemin_forestier		Point de vue
	Famille		Rampe de mise à l'eau
	Principale		Stationnement
	Secondaire		Tour d'observation
	Tertiaire		Sentier_ete_l
	Camping_p		Sentier_hiver_l
	Camping_ameublé		Trappe
	Camping_de_groupe		Accueil de secteur
	Camping_rustique		Offras_PAFIO_V8_consul_publ_07251
	Batiment_p		Camp_rustique
	Desc		Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_07251
	Accueil		INTERV_PLA
	Accueil de secteur		Amélioration
	Camp_rustique		Entréden
	Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_07251		Implantation
	INTERV_PLA		Réfection
	Amélioration		Refuge
	Entréden		CP
	Implantation		CR
	Réfection		TCPR (debroussaillage)
	Refuge		Poup_écofor
	CP		Group_ete_2018
	CR		Coupe sécente (0-10ans)
	TCPR (debroussaillage)		Régénération (10-30ans)
	Poup_écofor		PAF_ID_V7_07251_Inv2017
	Group_ete_2018		
	Coupe sécente (0-10ans)		
	Régénération (10-30ans)		
	PAF_ID_V7_07251_Inv2017		

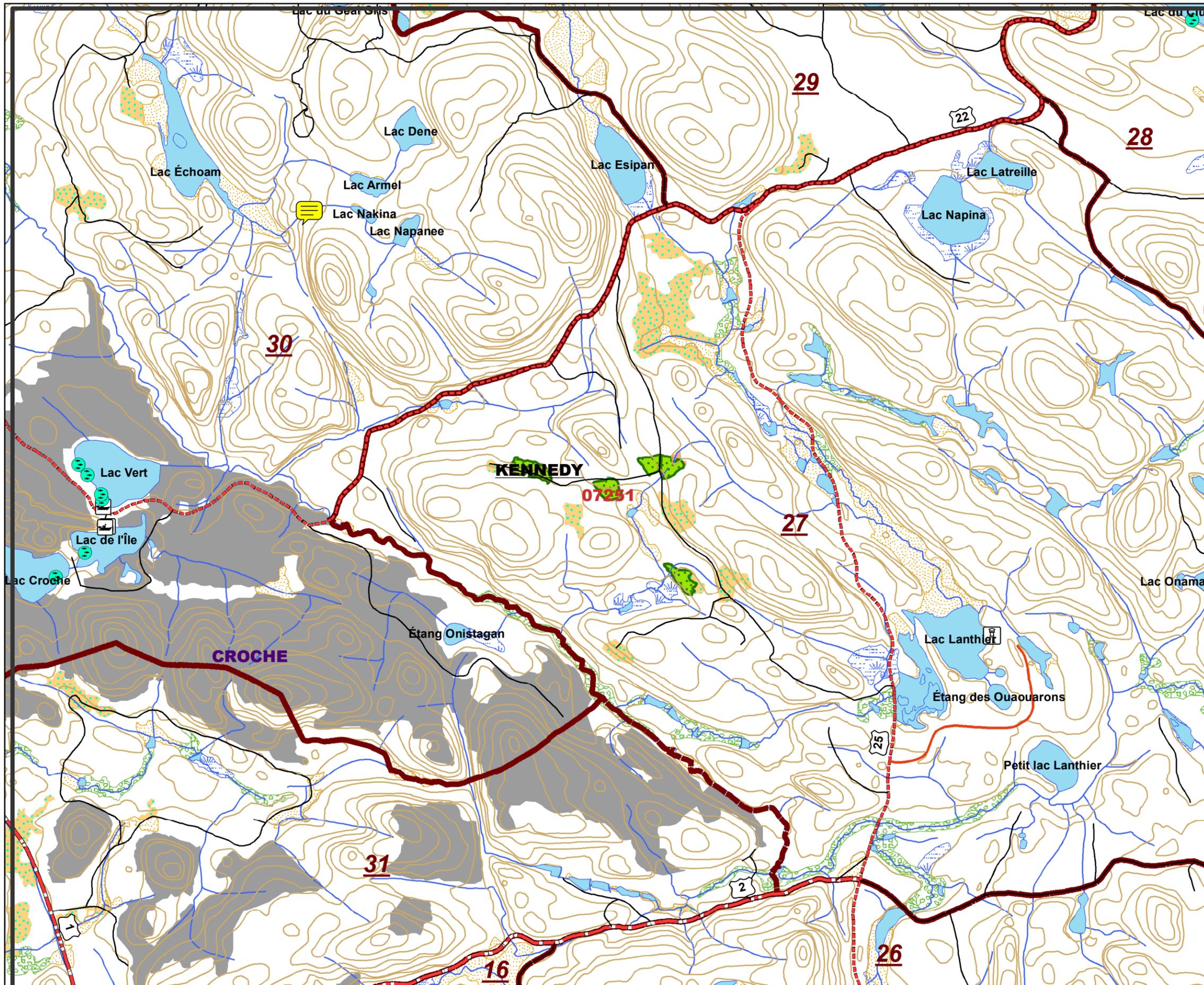
1:20 000 * pour format de papier 11 X 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
 Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec
 Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
 Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-02-21





Réserve faunique de Papineau-Labelle

PAFIO V8
 Consultation publique
 18 février au 15 mars 2019
 UA 07251



	Secteur_chasse_Original	Equipement_p	DESCR
	Lac_2018_PAL	N	Chape
	Voie_comm_etab_1	9	Débarcadere
	Access_pêche	\$	Kiosque d'information
	Camping_villegature	?	Mise à l'eau de canot
	Chemin_forestier	U	Pique-nique
	Famille	?	Point de vue
	Principale	I	Rampe de mise à l'eau
	Secondaire	O	Stationnement
	Tertiaire	?	Tour d'observation
	Camping_p	*	Sentier_ete_1
	Camping_ameinag	*	Sentier_hiver_1
	Camping_de_groupe	*	Traybles
	Camping_rustique	*	Accueil de secteur
	Batiment_p	Ch_PAFIO_V8_consul_publ_07251	Ch_PAFIO_V8_consul_publ_07251
	Accueil	INTERV_PLA	Amélioration
	Accueil de secteur	Entréden	Entréden
	Camp_rustique	Implantation	Implantation
	Chalet	Réfection	Réfection
	Chalet de gardien	PAFIO_V8_consul_publ_07251_20190218	FA_TRAIT
	Refuge	CP	CP
		CR	CR
		TCPR (debroussaillage)	TCPR (debroussaillage)
		Peupl_ecofof	Peupl_ecofof
		Group_ete_2018	Group_ete_2018
		Coupe récente (0-10ans)	Coupe récente (0-10ans)
		Régénération (10-30ans)	Régénération (10-30ans)
		PAF_ID_V7_07251_Inv2017	PAF_ID_V7_07251_Inv2017

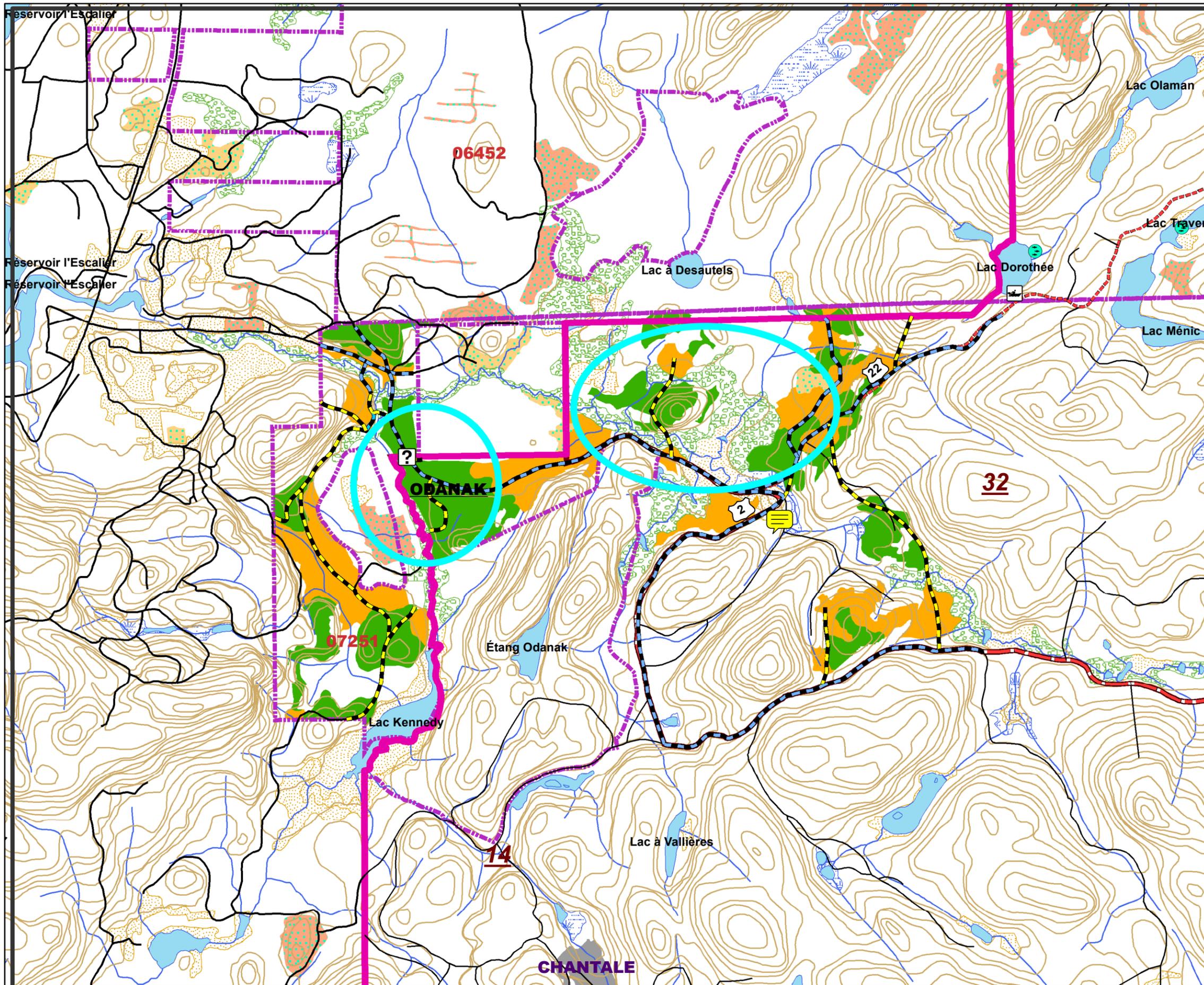
1:20 000 * pour format de papier 11 X 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
 Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec
 Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
 Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-02-21





Réserve faunique de Papineau-Labelle

PAFIO V8
 Consultation publique
 18 février au 15 mars 2019
 UA 07251



	Secteur_chasse_Original		Equipement_p
	Lac_2018_PAL		N
	Voie_comm_etab_l		Débarcadere
	DESC_SEPAQ		Kiosque d'information
	Acces_pêche		Mise à l'eau de canot
	Camping_vilégature		Pique-nique
	Chemin forestier		Point de vue
	Fermé		Rampe de mise à l'eau
	Principale		Stationnement
	Secondaire		Tour d'observation
	Tertiaire		Sentier_ete_l
	Camping_p		Sentier_hiver_l
	Camping_ameublé		Trappe
	Camping de groupe		Accueil de secteur
	Camping rustique		PAFIO_V8_consul_publ_07251
	Chalet		Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_07251
	Chalet du gardien		INTERV_PLA
	Refuge		Amélioration
			Entréden
			Implantation
			Réfection
			PAFIO_V8_consul_publ_07251_20190218
			FA_TRAIT
			CP
			CR
			TCPR (debroussaillage)
			Peupl_ecofor
			Group_ete_2018
			Coupe récente (0-10ans)
			Régénération (10-30ans)
			PAF_ID_V7_07251_Inv2017

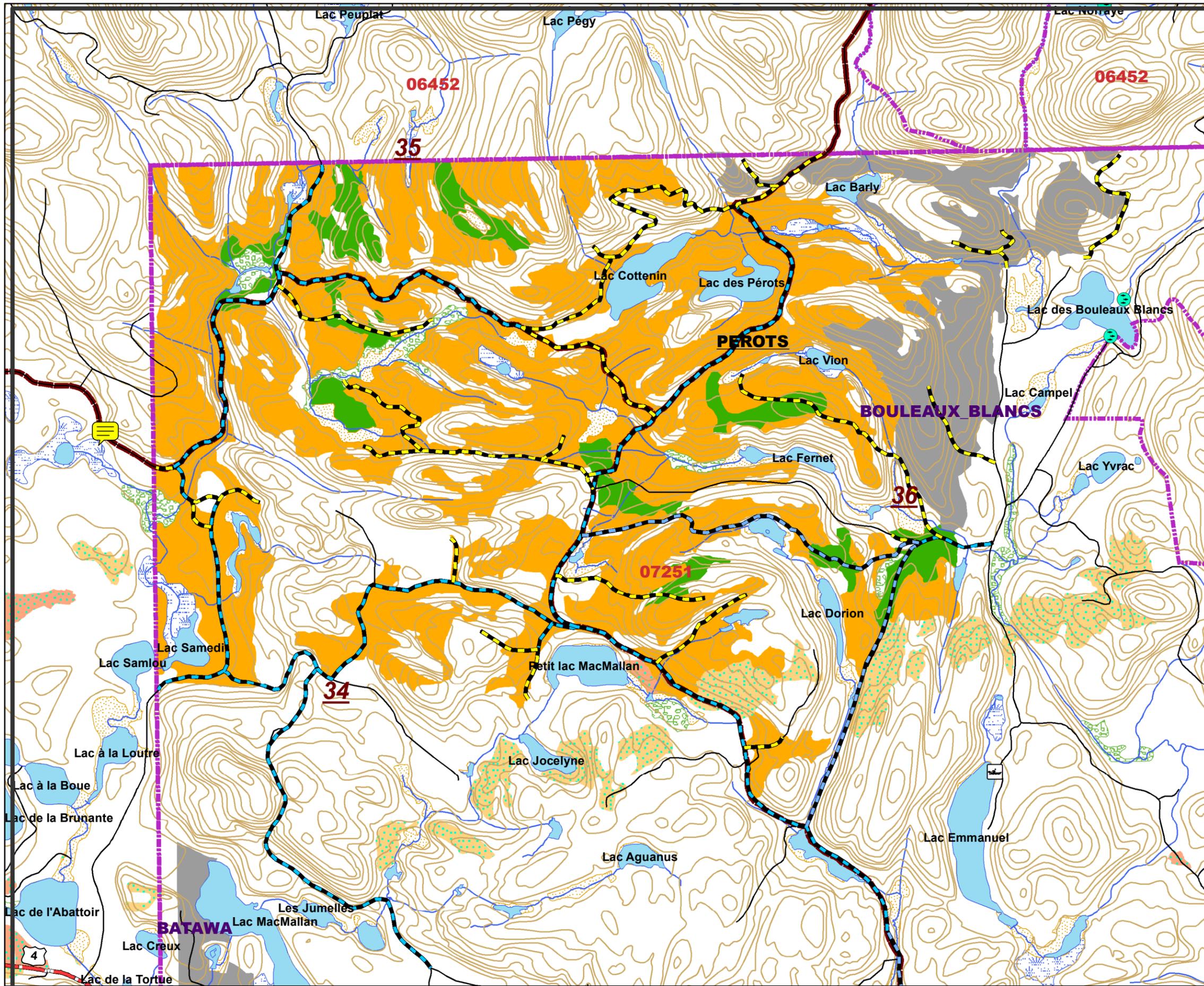
1:20 000 * pour format de papier 11 X 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
 Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec
 Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
 Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-02-21





Réserve faunique de Papineau-Labelle

PAFIO V8
 Consultation publique
 18 février au 15 mars 2019
 UA 07251



	Secteur_chasse_Original		Equipement_p
	Lacr_stratagem_s		N
	UA_2018_PAL		Chapeau
	limite_s		Débarcadere
	voie_comm_etab_l		Kiosque d'information
	DESC_SEPAQ		Mise à l'eau de canot
	Acce_pêche		Pique-pique
	Camping_villégiature		Point de vue
	Chemin_forestier		Rampe de mise à l'eau
	Famille		Stationnement
	Principale		Tour d'observation
	Secondaire		Sentier_ete_l
	Tertiaire		Sentier_hiver_l
	Camping_p		Trappe
	Camping_ameublé		Accueil de secteur
	Camping de groupe		PAFIO_V8_consul_publ_07251
	Camping rustique		Ch_PAFIO_V8_onsul_publ_07251
	Chalet		Amélioration
	Chalet de gardien		Entretien
	Refuge		Implantation
			Réfection
			PAFIO_V8_consul_publ_07251_20190218
			FA_TRAIT
			CP
			CR
			TCPR (debroussaillage)
			Peupl_ecofor
			Group_ete_2018
			Coupe récente (0-10ans)
			Régénération (10-30ans)
			PAF_ID_V7_07251_rev2017

1:20 000 * pour format de papier 11 X 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
 Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec
 Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
 Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2019-02-21



Annexe 6 Commentaires de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Cette liste de préoccupations soulevées est celle compilée lors d'une rencontre concernant l'aménagement durable des forêts : une voix commune pour les groupes environnementaux de l'Outaouais tenue le jeudi, 14 février 2019 à Low par l'ensemble des représentantes et représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais. En plus, quelques commentaires additionnels compilés suite à cette rencontre accompagnent cette liste.

Celle-ci est déposée dans le cadre de la consultation publique sur les activités du PAFIO 2018-2023 intégrées en 2019.

La liste des préoccupations va comme suit :

Connectivité

- La connectivité devrait être un enjeu de la TRGIRTO et devrait être prise en compte dans la planification forestière : il faut reconnaître l'importance d'avoir des corridors écologiques qui relient les territoires afin de permettre la migration des espèces.
- La connectivité devrait considérer l'ensemble du territoire, tant public que privé, et se faire à plusieurs échelles.
- Il faut s'assurer de connecter ensemble les aires protégées afin d'éviter qu'elles soient isolées.
- Il existe des outils informatiques permettant d'établir la connectivité, notamment à l'ISFORT.

Aires protégées

- L'Outaouais est en déficit important en ce qui a trait au pourcentage du territoire constitué d'aires protégées.
- L'enjeu des aires protégées devrait figurer parmi les enjeux de l'aménagement écosystémique de la TRGIRTO.
- Les travaux en périphérie d'aires protégées (publiques ou privées) peuvent avoir des impacts sur ces aires.
- Tel que rapporté dans le rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO ...«Avec les changements climatiques, la répartition des territoires protégés est appelée à évoluer. Berteaux (2014) recommande d'ajuster les limites des aires protégées pour capter le déplacement anticipé des espèces en privilégiant des corridors orientés nord-sud ou à fort gradient altitudinal. Il serait intéressant de s'assurer que la répartition actuelle des aires protégées en Outaouais satisfasse à ces objectifs, et d'ajuster ces aires au besoin, notamment celles qui relèvent du MFFP (refuges biologiques, îlots de vieillissement, sites fauniques d'intérêt, milieux humides

riverains ou d'intérêt, etc.)». Nous souhaitons fortement que cette recommandation soit retenue dans le cadre de la planification forestière en Outaouais.

L'Eau

- Il semble y avoir une présomption que la façon dont l'aménagement écosystémique se fait n'a pas d'impacts sur l'eau.
- Il faut harmoniser/intégrer la planification forestière et les plans directeurs de l'eau; ce thème pourrait faire l'objet d'une présentation à la TRGIRTO, qui devrait avoir un siège pour les OBV.
- Il faut porter une attention particulière aux rôles que peuvent jouer les ruisseaux intermittents. Est-ce que les bandes riveraines de ces ruisseaux sont suffisantes? Quels efforts sont déployés pour en assurer un inventaire adéquat? Ceux-ci brillent par leurs absences sur les cartes éco-forestières du MFFP.
- Il faudrait tenir compte de l'impact des coupes à l'échelle du bassin versant d'un plan d'eau et/ou d'un cours d'eau, en appliquant la méthode de calcul des aires équivalentes de coupe (AEC) (Référence : Langevin, R. et A. P. Plamondon, 2004. Méthode de calcul de l'aire équivalente de coupe d'un bassin versant en relation avec le débit de pointe des cours d'eau dans la forêt à dominance résineuse, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'environnement forestier et Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique, code de diffusion 2005-3008, 24 p.)

Biodiversité

- On s'inquiète des aires d'intensification proposées par le Ministère car cette approche risque de mener à de vastes superficies en monoculture.
- Il faut élargir la portée des inventaires pour tenir compte de la biodiversité plutôt que simplement des peuplements forestiers ou la valeur économique de ces derniers; prôner des inventaires multi-espèces et des habitats essentiels tels que les lieux de reproduction. La gestion par silo est perçue négativement.
- Est-ce que toutes les frayères autant des espèces sportives que non-sportives reçoivent l'attention qu'elles méritent? En fonction de la loi et des règlements, c'est l'ensemble des frayères qui est protégé. Est-ce que les marteleurs ont acquis les connaissances nécessaires pour identifier ces habitats essentiels? Dans le cadre de la planification forestière en Outaouais, quelle protection reçoit les frayères de cyprins? Et des autres espèces non-sportives?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Même si la prise accessoire **est interdite par les lois**, on a vu que l'esprit du législateur, tant au niveau fédéral que provincial, est de favoriser le maintien des populations d'oiseaux via la préservation de leurs habitats dans l'espace et le

temps.» En pratique, quel suivi sur le terrain assure le respect de l'esprit des législateurs? Nous reconnaissons qu'il y a l'esprit d'une loi mais il existe tout même un texte (la lettre de la loi) qui est assez transparente à cet effet. Quels suivis à long terme d'espèces focales sont mis en application ? Quelles espèces focales sont visées?

- Concernant les ruisseaux intermittents du territoire forestier public de l'Outaouais, nous avons certaines préoccupations en ce qui concerne leurs protections. Dans le rapport déposé à la Table portant le titre «Rôle et importance des petits cours d'eau pour les alevins d'omble de fontaine (AOF) dans les Hautes-Laurentides» par Miguel Hatin, ing. f. DESS en gestion de la faune et Yanick Charette, biol. M.Sc., mars 2014, on peut y lire : «Afin d'assurer une protection adéquate de la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine et d'individus à un stade critique de leur cycle vital, il s'avère donc essentiel de revoir l'efficacité des modalités d'interventions d'exploitation forestière à proximité des cours d'eau et ce, peu importe le classement de l'écoulement (permanent vs intermittent) et de revoir les objectifs à l'origine de ces modalités afin de s'assurer d'une protection adéquate de cette espèce. Si l'objectif des modalités d'exploitation a pour objet de protéger la qualité de l'eau et la qualité de l'habitat du poisson, nous n'avons aucune raison, d'accorder une importance moins grande aux ruisseaux intermittents et ce peu importe que ce classement soit effectué sur le terrain ou à partir de la cartographie. À ce propos, Bertrand (2007) mentionne que : « Le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) assure la protection des milieux aquatiques permanents, lors de la récolte, par le maintien en place d'une bande boisée de 20 m de largeur située au-delà de l'écotone riverain ». Ainsi la bande de 20 m aurait pour objectif d'assurer la protection du milieu aquatique. De plus dans ses recommandations Bertrand mentionne aussi que : « l'importance et la fragilité des milieux associés aux cours d'eau intermittents méritent qu'on s'interroge sur nos façons d'opérer à proximité de ceux-ci et également qu'on explore des pistes d'amélioration quant à leur localisation et à leur classement cartographique. Les récents développements de la géomatique et de l'imagerie satellitaire ainsi que la disponibilité de la cartographie écoforestière pour l'ensemble du territoire sous aménagement constituent des atouts importants qu'il faut absolument exploiter rapidement pour améliorer la situation sur cet aspect. »

Un peu plus loin, on peut y lire : «1- Les habitats des ruisseaux non cartographiés sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau sur les cartes; 2- Les habitats des ruisseaux classés intermittents (peu importe la méthode) sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau permanents.» et «De ce fait, et dans une perspective où nous voulons préserver adéquatement la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine, le principe de précaution devrait s'appliquer et devrait porter les intervenants et décideurs à appliquer les mêmes modalités de protection des bandes riveraines, et ce, peu importe le classement du ruisseau.» Une liste de 12 recommandations est dressée et complète le rapport.

Est-ce que les ruisseaux intermittents reçoivent toute l'attention et la protection qu'ils méritent dans le cadre de la planification forestière pour les aménagements forestiers réalisés en Outaouais ? Ici, le rapport examine le rôle des ruisseaux intermittents joués comme frayère pour les Ombles de fontaine. Qu'en est-il des espèces non-sportives telles que les cyprins? Les lois fédérales et provinciales, si nous ne faisons pas erreur,

protègent tout habitat essentiel pour les espèces ichthyologiques, composantes importantes pour le maintien d'une riche biodiversité en Outaouais. Est-ce que le Guide d'interprétation des sites fauniques d'intérêts produits par les autorités du MFFP est bien mis en application dans le cadre de la protection de toutes frayères? Qui a la responsabilité d'assurer cette protection?

- Dans le cadre de la stratégie nationale du bois, de l'intensification de la production ligneuse et des modifications réglementaires touchant les opérations forestières, jusqu'à quel point tient-on compte de la préservation de la biodiversité ? Quels sont éléments, décisions, facteurs qui garantissent le maintien et la conservation des habitats essentiels à la biodiversité?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Il serait intéressant de déterminer les superficies touchées par les perturbations naturelles (feux, chablis, épidémies, etc.) sur une échelle spatio-temporelle en Outaouais et l'ampleur des travaux de récupération du bois, car certaines espèces dépendent des perturbations naturelles, et peu de données sont disponibles à cet égard.» Quels sont les efforts déployés par les autorités pour répondre à cette suggestion ? Effectivement, plusieurs espèces (à statut précaire ou pas) d'oiseaux dépendent des perturbations naturelles.
- Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «On a vu que plusieurs espèces d'oiseaux classées de priorité très élevée ou élevée sont largement réparties, et qu'on peut donc considérer qu'elles sont présentes lorsque leur habitat est disponible, sans qu'un inventaire préalable aux travaux forestiers ne soit nécessaire pour le prouver (ex : Grive des bois, Paruline du Canada, Pioui de l'Est); cette hypothèse pourrait être validée par des inventaires ciblés dans un échantillon de secteurs de coupe situés dans leur habitat potentiel». À ce titre, un ou plusieurs projets pourraient mis de l'avant par les autorités de la Table pour vérifier cet état de fait.
- Concernant les espèces focales (surtout les oiseaux), combien de modèle de qualité d'habitat est ou sont utilisé lors de la planification forestière afin d'identifier les secteurs qui méritent une attention particulière? Quelles sont ces espèces focales qui méritent une attention particulière lors de la planification forestière? Est-ce l'ensemble des espèces focales servant couvrent l'ensemble de tous les habitats que l'on peut retrouver dans le domaine de la forêt public en Outaouais?

Éducation/sensibilisation

- Il faut plus d'éducation et de sensibilisation au milieu naturel.
- À quand la création d'une association forestière pour la région de l'Outaouais ?
- Il faut éduquer et sensibiliser les travailleurs, les citoyens, les ministères.

- Il faut une meilleure circulation d'information entre les groupes concernés.

Chemins forestiers

- Les chemins forestiers ont un impact majeur : ils sont beaucoup trop larges, leur planification ne tient pas toujours compte de contraintes écologiques, etc.
- La multiplication des chemins favorise l'entrée d'espèces envahissantes et d'agents pathogènes en plus de provoquer potentiellement l'ensablement de frayères d'espèces sportives et non-sportives.
- Le transport de bois a aussi un impact sur les chemins municipaux.

Suivi/surveillance

- Le suivi, la surveillance et la validation des données sont essentiels, il en faudrait davantage sur le terrain.
- Les cibles, les indicateurs, les mesures d'harmonisation et les suivis fixés pour les enjeux actuels atteignent-ils leurs buts? Les territoires à statut particulier, comme par exemple les refuges biologiques, jouent-ils leur rôle?
- Plusieurs constatent un écart entre la théorie et la pratique.
- On souhaite une meilleure reddition de comptes (conformité/suivis/transparence).
- On déplore le fait que le MFFP ne donne pas accès aux données d'inventaire.

Autres préoccupations

- Tous les enjeux liés à l'aménagement écosystémique sont importants, mais les milieux humides, la structure d'âge des forêts, les espèces menacées, assurer la qualité des habitats fauniques et les changements climatiques sont des enjeux existants de la TRGIRTO à prioriser.
- Il faut prendre en compte l'impact des changements climatiques. Par exemple, préconiser l'utilisation de machinerie à plus faible empreinte carbone, assurer la connectivité pour la migration des espèces.
- Il faudrait tenir compte de l'historique des coupes et des impacts cumulatifs des travaux forestiers sur l'environnement. Par exemple, reste-il suffisamment de vieilles forêts et/ou de forêts anciennes?
- Il faudrait préconiser l'utilisation de machinerie ayant moins d'impact sur les sols. L'ébranchage en bordure des chemins contribue à l'appauvrissement des sols.
- On ne protège pas suffisamment la régénération établie.

- La réglementation sur les diamètres limites pour la récolte n'est pas respectée.
- Pourquoi le Ministère n'impose pas les mêmes règles pour la planification et l'exécution des travaux qui sont faits sur les terres publiques intramunicipales (TPI)? La gestion des TPI a été confiée aux MRC, mais là aussi on constate un écart entre la planification et la pratique.
- L'harmonisation des usages tient compte uniquement des activités humaines. Qu'en est-il pour les périodes de reproduction des différentes espèces? Sont-elles protégées et/ou respectée dans le cadre de la planification forestière? Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO «On devrait quand même viser, dans la mesure du possible, à ne pas intervenir durant la période la plus critique, spécialement dans l'habitat d'espèces en péril ou dont la priorité de conservation est élevée».
- Outre le calcul des valeurs marchandes, celui des valeurs non marchandes (ou services écosystémiques) est-il pris en compte dans la planification? Quels en sont les coûts pour la société?
- Les discussions autour de la TRGIRTO traitent presque exclusivement des projets reliés aux industriels forestiers. Qu'en est-il des discussions concernant les projets des autres acteurs de la forêt publique porteurs d'impacts sociaux et économiques? Peut-il y avoir d'autres façons d'assurer la mise en valeur des ressources forestières de la forêt publique que celle préconisée par les industriels forestiers et qui semble être favorisée par les autorités du MFFP?
- Il faut intégrer les solutions préconisées le plus rapidement possible (l'immédiateté des solutions).
- On déplore l'absence de représentants des communautés autochtones et des forêts privées à la TRGIRTO.
- A-t-on comparé et va-t-on comparé dans quelle mesure les pratiques forestières mises de l'avant en Outaouais respectent les lignes directrices sur les habitats forestiers proposées par Environnement Canada? Nous suggérons fortement d'examiner de près cette situation et d'effectivement comparer afin de voir dans quelle mesure les opérations forestières en Outaouais respectent toutes les lois et tous les règlements.
- Lors de la mise en place de la nouvelle procédure des compartiments opérationnels spatiale (COS) une des résolutions prises par la Table et appuyé par le groupe Nature de la Table va comme suit : «Au moins 80 % de la superficie totale du COS doit se trouver à moins de 600 m et au moins 98 % à moins de 900 m d'un bloc de forêt résiduelle dont la superficie **est d'au moins 5 ha d'un seul tenant** d'une largeur minimale de 200 m». Par contre, dans une étude produite par Nova Sylva et déposée à la Table, on peut y lire le texte suivant (à peu de chose près) : «La forme d'un bloc de forêt résiduelle a une incidence sur la quantité de forêts d'intérieur ... À 7 ha et moins, on considère qu'il n'y a pas vraiment de forêt d'intérieur». Un peu plus loin dans un tableau traitant des

superficies minimales à respecter en regard de la faune aviaire, il est indiqué que **tout bloc de forêt résiduelle devrait avoir au minimum 10 ha**. Comment, de quelle façon les autorités du MFFP dans le cadre de leurs opérations de planifications forestières vont consolider ces deux données. Nous considérons que la superficie minimale à respecter est de 10 ha. Si nous ne faisons pas erreur, nous vous soulignons que le représentant des industriels forestiers a voté contre la résolution déposée même s'il en est l'un des deux principaux rédacteurs.

- Dans les rapports annuels du MFFP concernant les opérations forestières, nous semblons tenir compte du nombre de mètres cubes récoltés. On nous indique que la capacité annuelle de production naturelle de matières ligneuses n'est pas dépassée par les opérations forestières. Dans le total de m³ récolté est-ce que l'on tient compte du nombre de mètres cubes coupés et laissés sur place? Si nous additionnons les m³ récoltés aux m³ coupés et laissés sur place, est-ce que la capacité de support de la nature est dépassée? Quelle proportion du territoire forestier productif est touché par les aménagements forestiers en une période de rotation donc dans quelle mesure les contraintes d'accès à la ressource et celles liées aux marchés font en sorte qu'une partie de la possibilité forestière est laissée sur place? Quels en sont les impacts pour les forestiers et pour la biodiversité?

Annexe 7 Commentaires d'un individu

Cette liste de préoccupations soulevées est celle compilée lors d'une rencontre concernant l'aménagement durable des forêts : une voix commune pour les groupes environnementaux de l'Outaouais tenue le jeudi, 14 février 2019 à Low par l'ensemble des représentantes et représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais. En plus, quelques commentaires additionnels compilés suite à cette rencontre accompagnent cette liste.

Celle-ci est déposée dans le cadre de la consultation publique sur les activités du PAFIO 2018-2023 intégrées en 2019.

La liste des préoccupations va comme suit :

Connectivité

- La connectivité devrait être un enjeu de la TRGIRTO et devrait être prise en compte dans la planification forestière : il faut reconnaître l'importance d'avoir des corridors écologiques qui relient les territoires afin de permettre la migration des espèces.
- La connectivité devrait considérer l'ensemble du territoire, tant public que privé, et se faire à plusieurs échelles.
- Il faut s'assurer de connecter ensemble les aires protégées afin d'éviter qu'elles soient isolées.
- Il existe des outils informatiques permettant d'établir la connectivité, notamment à l'ISFORT.

Aires protégées

- L'Outaouais est en déficit important en ce qui a trait au pourcentage du territoire constitué d'aires protégées.
- L'enjeu des aires protégées devrait figurer parmi les enjeux de l'aménagement écosystémique de la TRGIRTO.
- Les travaux en périphérie d'aires protégées (publiques ou privées) peuvent avoir des impacts sur ces aires.
- Tel que rapporté dans le rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO ...«Avec les changements climatiques, la répartition des territoires protégés est appelée à évoluer. Berteaux (2014) recommande d'ajuster les limites des aires protégées pour capter le déplacement anticipé des espèces en privilégiant des corridors orientés nord-sud ou à fort gradient altitudinal. Il serait intéressant de s'assurer que la répartition actuelle des aires protégées en Outaouais satisfasse à ces objectifs, et d'ajuster ces aires au besoin, notamment celles qui relèvent du MFFP (refuges biologiques, îlots de vieillissement, sites fauniques d'intérêt, milieux humides

riverains ou d'intérêt, etc.)». Nous souhaitons fortement que cette recommandation soit retenue dans le cadre de la planification forestière en Outaouais.

L'Eau

- Il semble y avoir une présomption que la façon dont l'aménagement écosystémique se fait n'a pas d'impacts sur l'eau.
- Il faut harmoniser/intégrer la planification forestière et les plans directeurs de l'eau; ce thème pourrait faire l'objet d'une présentation à la TRGIRTO, qui devrait avoir un siège pour les OBV.
- Il faut porter une attention particulière aux rôles que peuvent jouer les ruisseaux intermittents. Est-ce que les bandes riveraines de ces ruisseaux sont suffisantes? Quels efforts sont déployés pour en assurer un inventaire adéquat? Ceux-ci brillent par leurs absences sur les cartes éco-forestières du MFFP.
- Il faudrait tenir compte de l'impact des coupes à l'échelle du bassin versant d'un plan d'eau et/ou d'un cours d'eau, en appliquant la méthode de calcul des aires équivalentes de coupe (AEC) (Référence : Langevin, R. et A. P. Plamondon, 2004. Méthode de calcul de l'aire équivalente de coupe d'un bassin versant en relation avec le débit de pointe des cours d'eau dans la forêt à dominance résineuse, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'environnement forestier et Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique, code de diffusion 2005-3008, 24 p.)

Biodiversité

- On s'inquiète des aires d'intensification proposées par le Ministère car cette approche risque de mener à de vastes superficies en monoculture.
- Il faut élargir la portée des inventaires pour tenir compte de la biodiversité plutôt que simplement des peuplements forestiers ou la valeur économique de ces derniers; prôner des inventaires multi-espèces et des habitats essentiels tels que les lieux de reproduction. La gestion par silo est perçue négativement.
- Est-ce que toutes les frayères autant des espèces sportives que non-sportives reçoivent l'attention qu'elles méritent? En fonction de la loi et des règlements, c'est l'ensemble des frayères qui est protégé. Est-ce que les marteleurs ont acquis les connaissances nécessaires pour identifier ces habitats essentiels? Dans le cadre de la planification forestière en Outaouais, quelle protection reçoit les frayères de cyprins? Et des autres espèces non-sportives?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Même si la prise accessoire **est interdite par les lois**, on a vu que l'esprit du législateur, tant au niveau fédéral que provincial, est de favoriser le maintien des populations d'oiseaux via la préservation de leurs habitats dans l'espace et le

temps.» En pratique, quel suivi sur le terrain assure le respect de l'esprit des législateurs? Nous reconnaissons qu'il y a l'esprit d'une loi mais il existe tout même un texte (la lettre de la loi) qui est assez transparente à cet effet. Quels suivis à long terme d'espèces focales sont mis en application ? Quelles espèces focales sont visées?

- Concernant les ruisseaux intermittents du territoire forestier public de l'Outaouais, nous avons certaines préoccupations en ce qui concerne leurs protections. Dans le rapport déposé à la Table portant le titre «Rôle et importance des petits cours d'eau pour les alevins d'omble de fontaine (AOF) dans les Hautes-Laurentides» par Miguel Hatin, ing. f. DESS en gestion de la faune et Yanick Charette, biol. M.Sc., mars 2014, on peut y lire : «Afin d'assurer une protection adéquate de la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine et d'individus à un stade critique de leur cycle vital, il s'avère donc essentiel de revoir l'efficacité des modalités d'interventions d'exploitation forestière à proximité des cours d'eau et ce, peu importe le classement de l'écoulement (permanent vs intermittent) et de revoir les objectifs à l'origine de ces modalités afin de s'assurer d'une protection adéquate de cette espèce. Si l'objectif des modalités d'exploitation a pour objet de protéger la qualité de l'eau et la qualité de l'habitat du poisson, nous n'avons aucune raison, d'accorder une importance moins grande aux ruisseaux intermittents et ce peu importe que ce classement soit effectué sur le terrain ou à partir de la cartographie. À ce propos, Bertrand (2007) mentionne que : « Le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) assure la protection des milieux aquatiques permanents, lors de la récolte, par le maintien en place d'une bande boisée de 20 m de largeur située au-delà de l'écotone riverain ». Ainsi la bande de 20 m aurait pour objectif d'assurer la protection du milieu aquatique. De plus dans ses recommandations Bertrand mentionne aussi que : « l'importance et la fragilité des milieux associés aux cours d'eau intermittents méritent qu'on s'interroge sur nos façons d'opérer à proximité de ceux-ci et également qu'on explore des pistes d'amélioration quant à leur localisation et à leur classement cartographique. Les récents développements de la géomatique et de l'imagerie satellitaire ainsi que la disponibilité de la cartographie écoforestière pour l'ensemble du territoire sous aménagement constituent des atouts importants qu'il faut absolument exploiter rapidement pour améliorer la situation sur cet aspect. »

Un peu plus loin, on peut y lire : «1- Les habitats des ruisseaux non cartographiés sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau sur les cartes; 2- Les habitats des ruisseaux classés intermittents (peu importe la méthode) sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau permanents.» et «De ce fait, et dans une perspective où nous voulons préserver adéquatement la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine, le principe de précaution devrait s'appliquer et devrait porter les intervenants et décideurs à appliquer les mêmes modalités de protection des bandes riveraines, et ce, peu importe le classement du ruisseau.» Une liste de 12 recommandations est dressée et complète le rapport.

Est-ce que les ruisseaux intermittents reçoivent toute l'attention et la protection qu'ils méritent dans le cadre de la planification forestière pour les aménagements forestiers réalisés en Outaouais ? Ici, le rapport examine le rôle des ruisseaux intermittents joués comme frayère pour les Ombles de fontaine. Qu'en est-il des espèces non-sportives telles que les cyprins? Les lois fédérales et provinciales, si nous ne faisons pas erreur,

protègent tout habitat essentiel pour les espèces ichthyologiques, composantes importantes pour le maintien d'une riche biodiversité en Outaouais. Est-ce que le Guide d'interprétation des sites fauniques d'intérêts produits par les autorités du MFFP est bien mis en application dans le cadre de la protection de toutes frayères? Qui a la responsabilité d'assurer cette protection?

- Dans le cadre de la stratégie nationale du bois, de l'intensification de la production ligneuse et des modifications réglementaires touchant les opérations forestières, jusqu'à quel point tient-on compte de la préservation de la biodiversité ? Quels sont éléments, décisions, facteurs qui garantissent le maintien et la conservation des habitats essentiels à la biodiversité?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Il serait intéressant de déterminer les superficies touchées par les perturbations naturelles (feux, chablis, épidémies, etc.) sur une échelle spatio-temporelle en Outaouais et l'ampleur des travaux de récupération du bois, car certaines espèces dépendent des perturbations naturelles, et peu de données sont disponibles à cet égard.» Quels sont les efforts déployés par les autorités pour répondre à cette suggestion ? Effectivement, plusieurs espèces (à statut précaire ou pas) d'oiseaux dépendent des perturbations naturelles.
- Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «On a vu que plusieurs espèces d'oiseaux classées de priorité très élevée ou élevée sont largement réparties, et qu'on peut donc considérer qu'elles sont présentes lorsque leur habitat est disponible, sans qu'un inventaire préalable aux travaux forestiers ne soit nécessaire pour le prouver (ex : Grive des bois, Paruline du Canada, Pioui de l'Est); cette hypothèse pourrait être validée par des inventaires ciblés dans un échantillon de secteurs de coupe situés dans leur habitat potentiel». À ce titre, un ou plusieurs projets pourraient mis de l'avant par les autorités de la Table pour vérifier cet état de fait.
- Concernant les espèces focales (surtout les oiseaux), combien de modèle de qualité d'habitat est ou sont utilisé lors de la planification forestière afin d'identifier les secteurs qui méritent une attention particulière? Quelles sont ces espèces focales qui méritent une attention particulière lors de la planification forestière? Est-ce l'ensemble des espèces focales servant couvrent l'ensemble de tous les habitats que l'on peut retrouver dans le domaine de la forêt public en Outaouais?

Éducation/sensibilisation

- Il faut plus d'éducation et de sensibilisation au milieu naturel.
- À quand la création d'une association forestière pour la région de l'Outaouais ?
- Il faut éduquer et sensibiliser les travailleurs, les citoyens, les ministères.

- Il faut une meilleure circulation d'information entre les groupes concernés.

Chemins forestiers

- Les chemins forestiers ont un impact majeur : ils sont beaucoup trop larges, leur planification ne tient pas toujours compte de contraintes écologiques, etc.
- La multiplication des chemins favorise l'entrée d'espèces envahissantes et d'agents pathogènes en plus de provoquer potentiellement l'ensablement de frayères d'espèces sportives et non-sportives.
- Le transport de bois a aussi un impact sur les chemins municipaux.

Suivi/surveillance

- Le suivi, la surveillance et la validation des données sont essentiels, il en faudrait davantage sur le terrain.
- Les cibles, les indicateurs, les mesures d'harmonisation et les suivis fixés pour les enjeux actuels atteignent-ils leurs buts? Les territoires à statut particulier, comme par exemple les refuges biologiques, jouent-ils leur rôle?
- Plusieurs constatent un écart entre la théorie et la pratique.
- On souhaite une meilleure reddition de comptes (conformité/suivis/transparence).
- On déplore le fait que le MFFP ne donne pas accès aux données d'inventaire.

Autres préoccupations

- Tous les enjeux reliés à l'aménagement écosystémique sont importants, mais les milieux humides, la structure d'âge des forêts, les espèces menacées, assurer la qualité des habitats fauniques et les changements climatiques sont des enjeux existants de la TRGIRTO à prioriser.
- Il faut prendre en compte l'impact des changements climatiques. Par exemple, préconiser l'utilisation de machinerie à plus faible empreinte carbone, assurer la connectivité pour la migration des espèces.
- Il faudrait tenir compte de l'historique des coupes et des impacts cumulatifs des travaux forestiers sur l'environnement. Par exemple, reste-il suffisamment de vieilles forêts et/ou de forêts anciennes?
- Il faudrait préconiser l'utilisation de machinerie ayant moins d'impact sur les sols. L'ébranchage en bordure des chemins contribue à l'appauvrissement des sols.
- On ne protège pas suffisamment la régénération établie.

- La réglementation sur les diamètres limites pour la récolte n'est pas respectée.
- Pourquoi le Ministère n'impose pas les mêmes règles pour la planification et l'exécution des travaux qui sont faits sur les terres publiques intramunicipales (TPI)? La gestion des TPI a été confiée aux MRC, mais là aussi on constate un écart entre la planification et la pratique.
- L'harmonisation des usages tient compte uniquement des activités humaines. Qu'en est-il pour les périodes de reproduction des différentes espèces? Sont-elles protégées et/ou respectées dans le cadre de la planification forestière? Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO «On devrait quand même viser, dans la mesure du possible, à ne pas intervenir durant la période la plus critique, spécialement dans l'habitat d'espèces en péril ou dont la priorité de conservation est élevée».
- Outre le calcul des valeurs marchandes, celui des valeurs non marchandes (ou services écosystémiques) est-il pris en compte dans la planification? Quels en sont les coûts pour la société?
- Les discussions autour de la TRGIRTO traitent presque exclusivement des projets reliés aux industriels forestiers. Qu'en est-il des discussions concernant les projets des autres acteurs de la forêt publique porteurs d'impacts sociaux et économiques? Peut-il y avoir d'autres façons d'assurer la mise en valeur des ressources forestières de la forêt publique que celle préconisée par les industriels forestiers et qui semble être favorisée par les autorités du MFFP?
- Il faut intégrer les solutions préconisées le plus rapidement possible (l'immédiateté des solutions).
- On déplore l'absence de représentants des communautés autochtones et des forêts privées à la TRGIRTO.
- A-t-on comparé et va-t-on comparer dans quelle mesure les pratiques forestières mises de l'avant en Outaouais respectent les lignes directrices sur les habitats forestiers proposées par Environnement Canada? Nous suggérons fortement d'examiner de près cette situation et d'effectivement comparer afin de voir dans quelle mesure les opérations forestières en Outaouais respectent toutes les lois et tous les règlements.
- Lors de la mise en place de la nouvelle procédure des compartiments opérationnels spatiale (COS) une des résolutions prises par la Table et appuyé par le groupe Nature de la Table va comme suit : «Au moins 80 % de la superficie totale du COS doit se trouver à moins de 600 m et au moins 98 % à moins de 900 m d'un bloc de forêt résiduelle dont la superficie **est d'au moins 5 ha d'un seul tenant** d'une largeur minimale de 200 m». Par contre, dans une étude produite par Nova Sylva et déposée à la Table, on peut y lire le texte suivant (à peu de chose près) : «La forme d'un bloc de forêt résiduelle a une incidence sur la quantité de forêts d'intérieur ... À 7 ha et moins, on considère qu'il n'y a pas vraiment de forêt d'intérieur». Un peu plus loin dans un tableau traitant des

superficies minimales à respecter en regard de la faune aviaire, il est indiqué que **tout bloc de forêt résiduelle devrait avoir au minimum 10 ha**. Comment, de quelle façon les autorités du MFFP dans le cadre de leurs opérations de planifications forestières vont consolider ces deux données. Nous considérons que la superficie minimale à respecter est de 10 ha. Si nous ne faisons pas erreur, nous vous soulignons que le représentant des industriels forestiers a voté contre la résolution déposée même s'il en est l'un des deux principaux rédacteurs.

- Dans les rapports annuels du MFFP concernant les opérations forestières, nous semblons tenir compte du nombre de mètres cubes récoltés. On nous indique que la capacité annuelle de production naturelle de matières ligneuses n'est pas dépassée par les opérations forestières. Dans le total de m³ récolté est-ce que l'on tient compte du nombre de mètres cubes coupés et laissés sur place? Si nous additionnons les m³ récoltés aux m³ coupés et laissés sur place, est-ce que la capacité de support de la nature est dépassée? Quelle proportion du territoire forestier productif est touché par les aménagements forestiers en une période de rotation donc dans quelle mesure les contraintes d'accès à la ressource et celles liées aux marchés font en sorte qu'une partie de la possibilité forestière est laissée sur place? Quels en sont les impacts pour les forestiers et pour la biodiversité?

Annexe 8 Commentaires d'un individu - PAFIO Trappeurs 2019 avec carte

Voici mes commentaires personnels en tant que trappeur du terrain de trappe 13-0054 et 13-0056 sur la consultation publique en cours.

Premièrement, j'aimerais savoir si les secteurs de coupe ayant fait l'objet de consultation publique antérieur peuvent toujours être opérés en plus des secteurs de coupe qui font présentement l'objet d'une consultation? Si oui, avec les anciens secteurs en consultation BRISEBOIS-FISHER-ANTHERE-BRADMAN, les secteurs BASSAN et LAFRENIÈRE viennent donner un méchant coup final à mon terrain de trappe en termes d'habitat. En gros, si la coupe forestière se fait dans les prochaines années sur l'ensemble des secteurs ayant fait l'objet d'une consultation, il ne restera vraiment pu grand-chose pour la trappe et les animaux à fourrures. Ça n'aurait aucun bon sens à l'échelle d'un terrain de trappe.

Je demande donc une analyse complète d'impact des coupes sur mon terrain de trappe depuis les dernières coupes (moins de 20-25 ans) et celles projetées à moyen cours terme. Je suis persuadé que mon terrain de trappe atteindra un niveau d'altération sévère (versus son état potentiel jadis), ce qui n'est pas très faunique en plus des traitements culturaux de peuplements régénérés du secteur BARK (consultation en cours) et passé.

Comme à toutes les consultations publiques antérieures, la planification forestière proposée à toujours le même impact à nos yeux, soit le grand manque de connectivité des peuplements et massif forestiers résiduelles. J'aimerais énormément qu'un effort soit fait de ce côté dans l'établissement des séparateurs de coupe, le choix des blocs de récolte, le type de traitement et la grosseur des blocs.

Remarques:

Chantier BASSAN et LAFRENIÈRE extrêmement grand (plus d'un millier d'hectare facilement). Donc impact très important avec un historique de coupe (moins de 20 ans) déjà existant aux alentours (stérilisation total de la zone pour des années à venir côté habitat).

De nombreuses superficies sont en CR, il y a moins d'impact pour les animaux à fourrure si traité en CP plutôt qu'en CR et moins grave pour nous si les CR sont dans des moins bons peuplements à martres selon IQHM.

Beaucoup de peuplements ont été coupé il y a moins de 10 ans (en 2008-2009) et n'ont pas nécessairement le 3m minimum pour récolter les peuplements adjacents (sol mince, mauvais drainage, essence non commerciale...)

Nous aimerions que les séparateurs de coupe soient implantés dans de bon habitat pour la martre (selon IQHM), afin d'en favoriser les déplacements et la dispersion des juvéniles à l'automne.

S'assurer de mettre des séparateurs de coupe qui relient les refuges biologiques (celui au nord du lac Priat). Encore une fois, la connectivité des massifs est selon nous ce qu'il y a de plus important dans la planification et le découpage des chantiers du point de vue d'un trappeur.

Nous aimerions être avertis au minimum 2 semaines à l'avance (3 fin de semaine) de tous travaux de coupe et chemin (amélioration, implantation et réfection), afin qu'on puisse aller enlever nos installations, sinon être dédommagé pour les installations détruites.

Nous voudrions que les accès à nos sentiers de trappe (vieux chemins) soient libres de circulation et de débris de coupe, fausset de chemin... (Harmonisation opérationnelle du genre donner un coup de tracteur à chenille à l'entrée de nos chemins de trappe pour dégager les débris).

Nous voudrions être informé de la prévision de l'année et période de récolte des chantiers sur le terrain de trappe une fois le chantier final découpé, afin qu'on puisse prévoir ou mettre nos efforts dans l'entretien de nos sentiers, nos installations, étant donné qu'à chaque consultation publique les SIP changent et franchement, on ne sait plus ou mettre et ne pas mettre des efforts dans nos terrains de piégeages avec cette consultation publique et la dernière qui impliquait les secteurs BRISEBOIS-FISHER-ANTHERE-BRADMAN.

En gros les séparateurs de coupe qui ont à être récoltés et qui ne se connectent à rien ne nous dérangent pas vraiment, mais nous avons quelques ruisseaux et coulés (réseaux hydrographiques) qui seraient, selon nous, pertinent de conserver une bonne lisière boisée (corridor de déplacement) pour une connectivité avec les autres peuplements en dehors des secteurs de coupe.

En espérant recevoir un accusé de réception de ce courriel et que mes commentaires pourront tout de même être pris en considération dans votre planification.

Je joins une carte imprimée du site de la consultation publique avec des commentaires généraux sur la perspective à grande échelle de ce qui est en consultation à l'échelle de mon terrain de trappe et surtout de la perte de connectivité avec les massifs et peuplements des terrains de trappe adjacents.

Nous vous remercions

Consultation publique 2018 - 2019



- February 18, 2019
- Oueride 1
 - Camping
 - ▣ MRC
 - ▭ Terrain
 - ▭ Famille de traitement
 - ▭ Réfection
 - ▭ Aire protégée
 - ▭ Réserve
 - ▭ Type de sentier
 - ▭ Sentier molotisé
 - ▭ Sentier non molotisé
 - Ponceau
 - ▭ Terrain
 - ▭ Famille de traitement
 - ▭ Coupe de régénération
 - ▭ Chemin
 - ▭ Type de sentier
 - ▭ Sentier molotisé
 - ▭ Sentier non molotisé
 - Pont
 - ▭ Territoire d'intérêt
 - ▭ Coupe partielle
 - ▭ Type de sentier
 - ▭ Sentier molotisé
 - ▭ Sentier non molotisé
 - Camp de piégeage
 - ▭ Amélioration
 - ▭ Traitement culturels de peuplements régénérés

Zone moins grave pour moi, en fait ça se traduit seulement en
 L'APPRENTISSAGE à moins d'être un grand TP de la table
 d'histoire. Il faut qu'il y a déjà des histoires de CR au
 moins de 10 ans (2005)

1:72,224

0 0.5 1 2 2 mi 4 km

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, Geobase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community.

Région 07
 Carte non officielle pour usage personnel

Annexe 9 Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS

Du 18 février au 15 mars 2019, la population est invitée à participer à la consultation publique portant sur de nouveaux secteurs d'intervention potentiels, des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer sur le territoire public dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 pour les unités de gestion de la Coulonge (UA 71-51 et 71-52), de la Basse-Lièvre (UA 72-51) et de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga (UA 73-51, 73-52 et 74-51).

Des interventions forestières commerciales¹ et non commerciales² pourraient être réalisées, dès avril 2019, à proximité des municipalités suivantes :

Alleyne-et-Cawood	Déléage	Lac-des-Plages	Otter Lake
Aumond	Denholm	Litchfield	Rapides-des-Joachims
Bouchette	Duhamel	Low	Sheenboro
Bowman	Gracefield	Mansfield-et-Pontefract	Val-des-Bois
Cayamant	Grand-Remous	Montcerf-Lytton	Waltham
Chichester	La Pêche	Montpellier	

**Vous avez jusqu'au 15 mars 2019 à 23 h 59
pour consulter les PAFIO et émettre vos préoccupations en ligne au
<https://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp>**

¹Par « travaux sylvicoles commerciaux », on entend les travaux impliquant de la récolte de bois.

²Par « travaux non commerciaux », on entend les travaux faisant suite à la récolte de bois et ayant pour but de remettre en production les zones récoltées, ce qui peut comprendre la préparation de terrain, le reboisement et le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale et le nettoyage.

Il vous est également possible de consulter les PAFIO dans les bureaux du Ministère en semaine, sur rendez-vous, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : (819) 246-4827, poste 378
Courriel : Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca

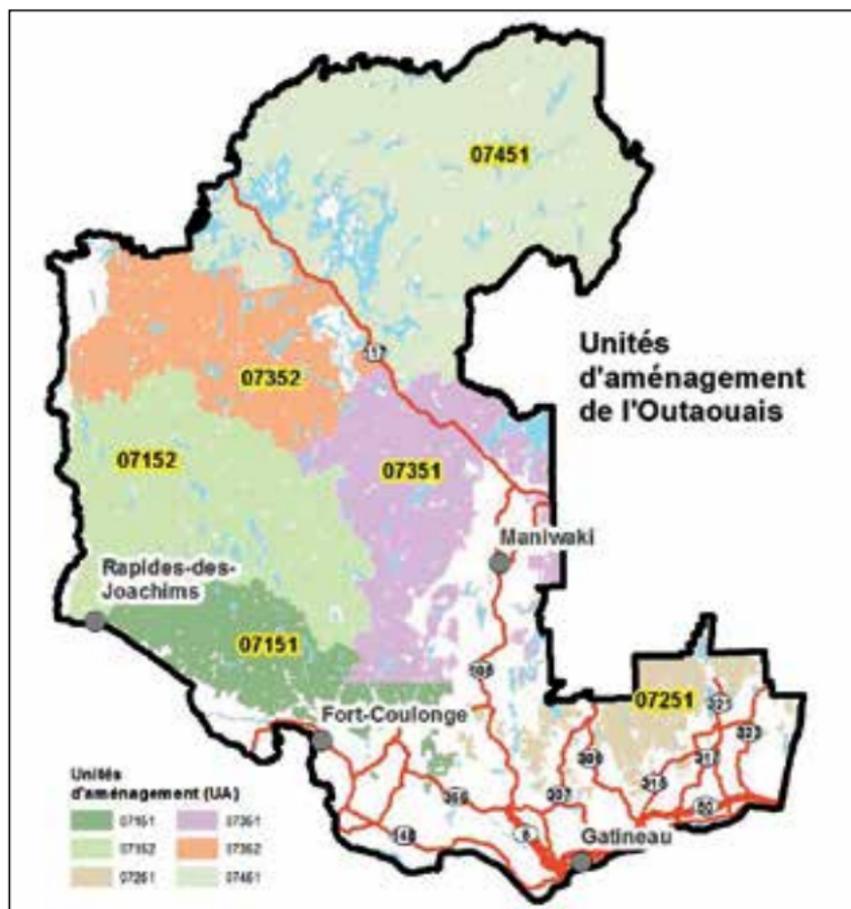
Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : (819) 449-3333, poste 223
Courriel : Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : (819) 683-2626, poste 240
Courriel : Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Rappel : La présente consultation a pour but de recueillir les préoccupations concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec